

RAPPORT ANNUEL CONJOINT 2002

COOPERATION

entre

LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

et

LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

05 DECEMBRE 2003

TABLE DES MATIERES

	<i>Page</i>
1. RESUME	4
2. L'AGENDA POLITIQUE DU PAYS PARTENAIRE	5
3. BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE	7
3.1 SITUATION POLITIQUE	7
3.2 SITUATION ECONOMIQUE	8
3.3 SITUATION SOCIALE	9
4. EXAMEN DE LA SITUATION PASSEE ET ACTUELLE	10
4.1 INTRODUCTION	10
4.2 SECTEUR DE CONCENTRATION ET SOUTIEN AUX POLITIQUES MACROECONOMIQUES :	12
4.2.1 Domaine de concentration n° 1 : Restructuration des services publics	12
4.2.1.1 Santé	
<i>Programme d'Appui au Secteur de la Santé</i>	12
a) Résultats	12
b) Activités	12
c) Degré d'intégration avec les thèmes transversaux	13
<i>Appui au Programme National de Lutte contre le Sida</i>	14
a) Résultats	14
b) Activités	14
4.2.1.2 Secteur routier	16
a) Résultats	16
b) Activités	17
c) Degré d'intégration avec les thèmes transversaux	18
4.2.2 Domaine de concentration n° 2 : Productions/Exportations agricoles	18
<i>PACIAP</i>	18
4.2.3 Domaine de concentration n° 3 : Actions de promotion économique au niveau local Décentralisation et Développement Local	
PSIDEL – PADELU – PAR	18
a) Résultats	19
b) Activités	19
4.2.4 Appui Macroéconomique	21
a) Résultats	21
b) Activités	21
c) Degré d'intégration avec les thèmes transversaux	22
4.3 ACTIONS EN DEHORS DES DOMAINES DE CONCENTRATION	23
4.3.1 Pêche	23
a) Résultats	23
b) Activités	23
c) Degré d'intégration avec les thèmes transversaux	24
4.3.2 Formation professionnelle	24
a) Résultats	25
b) Activités	25
4.3.3 Culture	26
a) Résultats	26
b) Activités	26
4.3.4 Projet de Soutien aux services de l'Ordonnateur National	27
a) Résultats	27

b) Activités	27
c) Degré d'intégration avec les thèmes transversaux	28
4.4 UTILISATION DES RESSOURCES PAR LES ACTEURS NON ETATIQUES.....	28
4.5 AUTRES INSTRUMENTS	28
4.5.1 STABEX : Filière arachidière.....	28
a) Résultats	28
b) Activités	30
c) Degré d'intégration avec les thèmes transversaux	30
4.5.2 La Banque Européenne d'Investissement	30
4.5.3 Accord de pêche Sénégal – UE	31
4.5.4 Coopération régionale	32
<i>Programme Régional Solaire</i>	32
a) Résultats	32
b) Activités	32
c) Degré d'intégration avec les thèmes transversaux	32
<i>Programme d'Appui Régional à l'Intégration (PARI)</i>	33
a) Résultats	33
b) Activités	33
<i>Programme d'Appui à la Recherche Agronomique en Afrique de l'Ouest (PARAO)</i>	34
a) Résultats	34
b) Activités	35
<i>Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles des bassins du Niger et de la Gambie (AGIR)</i>	36
a) Résultats	36
b) Activités	36
c) Degré d'intégration avec les thèmes transversaux	37
<i>Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties (PACE)</i>	37
a) Résultats	37
b) Activités	38
c) Degré d'intégration avec les thèmes transversaux	38
<i>ASECNA</i>	39
a) Résultats	39
b) Activités	40
c) Degré d'intégration avec les thèmes transversaux	40
<i>Secteur Minier (SYSMIN)</i>	40
a) Résultats	40
b) Activités	41
4.5.5 ONG/Lignes budgétaires	41
5. PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION POUR LES ANNEES A VENIR	43
6. REVUES OPERATIONNELLES ANNUELLES 2003 – THEMES SPECIFIQUES	44
6.1 ACCELERATION DE L'UTILISATION DES RELIQUATS DES ANCIENS FED	44
6.2 DEFINITION D'INDICATEURS ET D'OBJECTIFS EN VUE DE MESURER LES RESULTATS OBTENUS DANS LES SECTEURS DE CONCENTRATION	44
6.3 DIALOGUE DANS LE PAYS ENTRE L'ON ET LES ACTEURS NON ETATIQUES....	44
7. CONCLUSION	45
LISTE DES ANNEXES	49

1. RESUME

Sur le plan économique l'année 2002 a été marquée au Sénégal, par une baisse de croissance, avec un taux de 2,4% en 2002 contre 5,6% en 2001, et un taux *d'inflation* se situant à 2,3% en 2002 contre 3% en 2001. Le *déficit global* sur la base des engagements (hors dons) a enregistré une sensible amélioration en 2002 avec 1,6% du PIB ; le déficit du solde des transactions hors dons s'est réduit, passant de 6,9% du PIB en 2001 à 6,4% en 2002¹ ; la *situation monétaire* se caractérise par une augmentation des avoirs extérieurs nets de 109,9 milliards et une progression de la masse monétaire de 8,3%.

Au plan social, la vague de froid survenue au nord du pays en janvier 2002 et le déficit pluviométrique enregistré au cours de l'hivernage, ont engendré les résultats médiocres de la campagne agricole 2002, qui ne vont pas manquer d'entraîner une baisse des revenus des ménages ruraux, et ainsi favoriser une extension de la pauvreté dans les campagnes et les périphéries des grandes villes. Le gouvernement a ainsi mobilisé plus de FCFA 12 milliards, pour apporter aux populations sinistrées une assistance en vivres et aliments de bétail.

Au niveau de l'éducation, avec trois ans années de mise en œuvre du Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF), des avancées ont pu être notées : le taux brut de scolarisation est de 71,6% en 2002 contre 69,4% en 2001 et en matière d'accès, les filles représentent en 2002, 52,1% des effectifs.

Dans le domaine de la santé, la mise en œuvre du Programme Intégré de la Santé (PDIS) qui constitue l'instrument d'exécution du Programme National de Développement Sanitaire (PNDS), a révélé des faiblesses dans le système de programmation financière et le monitoring.

Du point de vue de la mise œuvre de la Coopération CE – Sénégal, l'année 2002 a été marquée par les actions clés suivantes :

- Signature du Protocole d'Accord sur la mise en œuvre des trois projets d'appui aux Collectivités Locales (PSIDEL, PADELU et PAR) permettant ainsi d'adopter une approche d'appui budgétaire pour le financement des infrastructures et actions visées ;
- Finalisation de la réhabilitation de deux grandes routes : Sokone-Karang et Diouloulou-Bignona (environ 100 km) ;
- Redémarrage des discussions sur l'appui macroéconomique avec la signature d'un Protocole d'Accord ainsi que d'une Matrice de Mesures établissant la base de la relance des projets PABDAS I et PABDAS II ;
- Accord sur les activités SIDA pour EUR 1,5 millions après une période d'activités limitées et l'établissement des mesures correctives suite à un audit du projet ;
- Mise en place du projet de soutien à l'Ordonnateur National avec le recrutement de personnels supplémentaires et l'achat d'équipement ;
- Finalisation de la Stratégie de Coopération et du Programme Indicatif pour le 9^{ème} FED, document qui a été approuvé par le Comité du FED en novembre 2002.

En 2002 il a été réalisé un taux de décaissement de 32,6% sur le PIN 8^{ème} FED contre 7% en 2001, ce qui dénote une nette amélioration. Cependant il faut souligner que la problématique de la capacité d'absorption des ressources se pose toujours et qu'il est urgent d'identifier les contraintes qui pèsent sur la mise en œuvre des projets afin de trouver les solutions idoines.

¹ UEMOA Rapport décembre 2002

2. L'AGENDA POLITIQUE DU PAYS PARTENAIRE

L'agenda politique tourne autour des axes suivants : le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, les réformes dans le cadre de l'UEMOA, le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, le X^{ème} Plan de Développement Economique et Social (2002-2007) et les politiques sectorielles dont quatre ont connu des avancées significatives en 2002, à savoir, le Programme National de Bonne Gouvernance, le projet de la Stratégie Opérationnelle du Secteur Agricole, la Stratégie du Secteur Privé et la Déclaration de la Politique de Développement du Secteur minier. Dans le contexte des articles 36 et 37 de l'Accord de Cotonou, le Sénégal, au sein de la CEDEAO va négocier jusqu'en 2008 l'Accord de Partenariat Economique (APE) Afrique de l'Ouest – UE.

Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) : Depuis son adoption par l'OUA en juillet 2001, le NEPAD a suscité des réactions diversifiées au plan national et international. Au plan national, des séminaires sur le NEPAD ont été organisés par diverses composantes de la structure socio-économique (femmes, jeunesse, patronat, syndicats) en vue de permettre son appropriation par la population ; au plan international, le NEPAD a fait l'objet de discussions lors de la plupart des rencontres internationales portant sur le développement. Les dirigeants du G8 ont réaffirmé leur soutien au NEPAD, lors du Sommet de Kananaskis au Canada en 2002. Deux grandes conférences internationales sur le NEPAD ont été également organisées, l'une à Abuja en mars 2002 et l'autre à Dakar en juin 2002. Le sommet de Dakar qui portait sur le financement du NEPAD a fait l'objet d'une large participation du secteur privé étranger.

Réformes dans le cadre de l'UEMOA : Dans le cadre de l'exécution du programme pluriannuel 2002-2004, le Sénégal a respecté, en 2002, sept des huit critères prévus dans le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité. Au titre de l'harmonisation des législations, les projets de décret relatifs au règlement sur la comptabilité publique, aux Régies de recettes et d'avances, à la Nomenclature des pièces justificatives, et au nouveau plan comptable, sont introduits dans le circuit des approbations. Quant au TOFE – UEMOA, son application dépend de la mise en vigueur du nouveau plan comptable.

Accord de Partenariat Economique Afrique de l'ouest - UE : Une première phase au niveau « tous ACP » a été lancée en septembre 2002. Elle durera un an, avant que les accords au niveau régional soient lancés. Au niveau régional, l'APE Afrique de l'Ouest – UE (CEDEAO+Mauritanie) aura comme objectif l'élargissement des marchés existants, l'établissement d'un cadre stable, transparent et prévisible pour l'activité économique, la facilitation des échanges entre l'UE, et l'Afrique de l'Ouest, et en dernier lieu, l'élimination progressive des entraves aux échanges entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest. L'APE est un instrument pour le développement de la région, et du Sénégal en particulier. De plus, le Sénégal, en tant que PMA, est éligible pour le Cadre Intégré (CI) pour l'assistance technique liée au commerce. Le CI a été approuvé en octobre 1997 lors de la réunion de haut niveau sur les initiatives intégrées en faveur des PMA par les six organisations participantes (FMI, CCI, CNUCED, PNUD, BM et OMC). Le CI a deux objectifs : (i) permettre l'intégration du commerce dans les plans de développement tels que les documents sur les stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP) des pays les moins avancés; et (ii) aider à la mise en oeuvre coordonnée de l'assistance technique liée au commerce des bailleurs de fonds en réponse aux besoins identifiés par le PMA. La Commission européenne est « facilitateur » pour le Sénégal. L'étude diagnostique de l'intégration commerciale (*DTIS en anglais*) et son plan d'action ont été validés lors de l'atelier national de restitution tenu à Dakar le 16 décembre 2002.

Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté : Le DSRP constitue un cadre d'intervention pour la mise en place d'un programme global de croissance et de réduction de la pauvreté, à travers quatre leviers, à savoir : (i) la création de richesses ; (ii) le renforcement des capacités et l'accès aux services sociaux de base ; (iii) la protection des groupes vulnérables ; et (iv) un processus participatif de mise en œuvre. Au cours de l'année 2002, le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui constitue un cadre de politique économique, a fait l'objet d'échanges entre le gouvernement, les partenaires au développement et la société civile en particulier. La prise en compte de leurs commentaires a abouti à une version finalisée en avril 2002. En octobre 2002, un séminaire national sur les « mécanismes de la mise en œuvre et du suivi du DSRP » a été organisé par le gouvernement. En décembre 2002, le DSRP a été « approuvé » par les institutions de Bretton Woods.

Dixième Plan de Développement Economique et Social, 2002-2007 : le projet du X^{ème} plan qui a été soumis le 24 décembre 2002 au Conseil Supérieur du Plan, propose sur la base des objectifs du NEPAD, les huit « Orientations Stratégiques » suivantes : (i) miser sur les ressources humaines pour élever la productivité et renforcer le développement humain durable ; (ii) améliorer la gouvernance publique et privée pour bâtir un Etat-stratège et accroître la transparence ; (iii) faire de la région un pôle de développement ; (iv) mettre en place des infrastructures de qualité pour accroître des flux d'investissement privé ; (v) créer une dynamique interne au système productif pour dégager des surplus exportables ; (vi) accélérer les efforts d'intégration régionale, construire l'Union Africaine et tirer profit des autres cadres de coopération ; (vii) poursuivre la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement ; (viii) appuyer les efforts d'intensification et de diversification de la production pour sécuriser les revenus du monde rural. Ces orientations attendent d'être validées par le Conseil Supérieur présidé par le Chef de l'Etat.

Politiques sectorielles : pour soutenir la croissance et réduire la pauvreté, la mise en œuvre des objectifs du NEPAD, du DSRP et du X^{ème} Plan, doit s'appuyer sur des politiques sectorielles. A ce titre, on peut citer quelques documents cadre de référence en matière de politiques sectorielles ainsi que des cadres de concertation sous-régionaux pour lesquels le processus d'élaboration ou de mise en œuvre a connu des avancées significatives en 2002 :

- *Le Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG)* : l'objectif du programme est de contribuer à l'efficacité et à la transparence dans la gestion économique et sociale et de conforter l'état de droit dans une société démocratique. Ce programme qui a été validé en juin 2002 par le Premier Ministre, s'appuiera sur les six composantes, à savoir : (i) amélioration de la qualité du service public ; (ii) gouvernance économique ; (iii) gouvernance judiciaire ; (iv) gouvernance locale ; (v) amélioration de la qualité du travail parlementaire ; (vi) Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.
- *La Stratégie Opérationnelle du Secteur Agricole (SOSA)* : à travers l'élaboration de ce document, l'Etat s'est engagé dans une nouvelle démarche pour mieux prendre en compte l'ensemble des contraintes qui bloquent encore le développement du secteur agricole. Ainsi, en 2002, des commentaires sur la SOSA ont été reçus du groupe thématique des bailleurs de fonds sur le développement rural et la sécurité alimentaire et leur prise en compte a contribué à enrichir le Document de Stratégie Opérationnelle. Dans l'échéancier de finalisation de la politique agricole, le SOSA devrait être disponible au cours de l'année 2003.
- *La Stratégie de Développement du Secteur privé* : l'élaboration de la Stratégie de Développement du Secteur privé a pour finalité de mettre en place un cadre complet spécifiquement dédié au développement du secteur privé, reposant sur une vision globale

cohérente et partagée. En termes d'orientation, la stratégie proposée est articulée autour de trois objectifs stratégiques : (i) le renforcement des bases à long terme du développement ; (ii) l'amélioration de l'efficacité de l'intervention de l'Etat ; (iii) le renforcement des capacités du secteur privé. En avril 2002 le plan d'action de la stratégie a été élaboré et soumis à l'approbation du gouvernement.

- *La Déclaration de la Politique de Développement du secteur minier* : En 2002, la Direction de Mines et de la Géologie a préparé un nouveau projet de déclaration de politique minière. Dans ce cadre, le programme d'actions envisagé par l'Etat sera axé sur deux grandes préoccupations : (i) l'amélioration du niveau de connaissance de la géologie et du potentiel minier du Sénégal ; (ii) l'amélioration du cadre juridique qui passe par l'actualisation des textes législatifs et réglementaires.

3. BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Au Sénégal, le travail portant sur la définition des indicateurs et des objectifs annuels pour le suivi de la mise en œuvre du DSRP est encore en cours. Une liste des indicateurs avec les années de références et les sources est présentée en annexe 13. Certains de ces indicateurs correspondent aux objectifs du millénaire notamment les indicateurs dans le domaine de la santé.

3.1. SITUATION POLITIQUE

Sur le plan politique, l'année 2002 a été marquée par les événements majeurs suivants :

- Les *élections locales* de mai 2002 confirment la tendance dégagée lors des élections législatives d'avril 2001. La coalition « SOPI AK CAP 21² » et les autres partis de la « mouvance présidentielle » remportent ainsi 9 des 11 régions et 44 des 67 communes du pays.
- Un *remaniement ministériel* a été effectué en novembre 2002 avec la nomination de M. Idrissa Seck comme Premier Ministre en remplacement de Mme Mame Madior Boye et l'augmentation du nombre de postes ministériels qui passe de 24 à 32 dont 8 femmes.
- Le *nauffrage du Bateau « le Joola »* : le 26 septembre 2002, le Bateau « le Joola » (géré par l'Etat par le biais des Forces Armées) qui assurait la liaison maritime entre Dakar et Ziguinchor a fait naufrage au large de côtes gambiennes, faisant environ 1800 victimes et 64 rescapés. Cette « catastrophe nationale » a été attribuée par la « Commission d'enquête approfondie », dans son rapport de novembre 2002, à des irrégularités qui se situent à tous les niveaux de la gestion du Joola, et à des conditions météorologiques défavorables (quoique tout à fait gérable par un bâtiment de la taille du Joola). Le gouvernement du Sénégal en a assumé toutes les responsabilités et s'est engagé à sanctionner les éventuels fautifs et à indemniser les rescapés et les familles des victimes.
- S'agissant du *conflit en Casamance*, des initiatives ont été prises en 2002, pour tenter de désamorcer la crise. C'est ainsi qu'a été nommé un nouveau négociateur avec les rebelles et les Cadres Casamançais ont proposé leur médiation. Les discussions autour du processus de paix avaient amené les parties à envisager d'organiser une rencontre en Guinée Bissau,

² Coalition autour du Président de la République

finalement reportée. La présence militaire en Casamance demeure importante, avec une baisse de l'insécurité en 2002.

- S'agissant de *l'Etat de Droit et des Droits Humains*, un Commissariat des droits de l'homme a été créé en 2002. Cette structure, basée à la Présidence de la République, intervient dans la résolution des conflits sociaux.
- Concernant *la corruption*, la publication d'un rapport de Forum Civil, représentant local de Transparency International, ainsi que la parution du rapport sur le développement humain du PNUD, en juillet 2002, ont lancé un débat sur la bonne gouvernance. Selon le rapport 2002 de Transparency International sur l'Indice de Perception de la Corruption (IPC), le Sénégal est passé du 65^{ème} rang sur 91 pays en 2001, au 66^{ème} rang sur 102 pays en 2002. En revanche, l'indice de perception de la corruption (IPC) qui était de 2,9 sur 10 en 2001 est passé à 3,1 en 2002 (10 étant le meilleur classement). L'IPC reflète les perceptions de personnes bien informées sur l'ampleur de la corruption, qui se définit comme l'abus d'un pouvoir public pour des intérêts personnels. Par conséquent avec un score de 3,1 en 2002 contre 2,9 en 2001 on constate qu'il y a eu une amélioration sur la perception de la corruption au Sénégal.

3.2. SITUATION ECONOMIQUE

L'année 2002 a été marquée par :

- une croissance moins soutenue, avec un taux de 2,4% en 2002 contre 5,6% en 2001, et un taux *d'inflation* se situant à 2,3% en 2002 contre 3% en 2001. Le *déficit global* sur la base des engagements (hors dons) a enregistré une sensible amélioration en 2002 avec 1,6% du PIB ; le déficit du solde des transactions hors dons s'est réduit, passant de 6,9% du PIB en 2001 à 6,4% en 2002 ; la *situation monétaire* se caractérise par une augmentation des avoirs extérieurs nets de 109,9 milliards et une progression de la masse monétaire de 8,3%.
- Au niveau de la *gestion macroéconomique*, la stabilité du cadrage macroéconomique est maintenue, avec surtout le respect de sept des huit critères de convergence prévus dans le cadre du « Pacte de Convergence et de Solidarité Multilatéral » de l'UEMOA. Toutefois, il faut souligner que les performances notées avec les *réformes structurelles* sont amoindries par le déficit des entreprises publiques comme la SENELEC et la SONACOS. En effet, la compagnie de production d'électricité SENELEC continue d'avoir un impact défavorable sur les finances publiques et sur la croissance des secteurs productifs. Le processus de privatisation entamé par le gouvernement n'a pas été mené jusqu'à terme, à cause notamment, du poids de la dette et de la vétusté des investissements de l'entreprise.
- En matière de *finances publiques* et de gestion des dépenses budgétaires, du point de vue de la qualité, un travail visant à renforcer le système de gestion des dépenses publiques a été entrepris dans le cadre des missions CFAA (Country Financial Accountability Assessment) et CPAR (Country Procurement Assessment Report). Le renforcement de la transparence et du respect des procédures d'exécution budgétaire ainsi que des mécanismes de contrôle par le parlement constituent les objectifs visés dans ce travail. L'impact des réformes engagées s'est traduit par une amélioration du niveau des recettes, pendant que les dépenses restent bien contenues.
- En ce qui concerne la *dette publique*, elle est largement concessionnelle et reste dominée par la dette multilatérale qui en représente 63%, tandis que la dette bilatérale se situe à 37% de

l'encours global. Dans le cadre de l'initiative PPTE, le Sénégal poursuit les réformes en vue d'atteindre le point d'achèvement qui reste flottant en attendant la conclusion d'un nouvel accord FRPC avec le FMI. En 2002, il n'y a pas eu de dépenses sur les fonds PPTE.

3.3. SITUATION SOCIALE

Au plan social l'année 2002 a été marquée par :

- *Incidence de la pauvreté* : la non disponibilité de données actualisées sur la pauvreté en 2002 rend l'analyse de sa situation difficilement comparable, par rapport à 2001 où il avait été enregistré un taux de prévalence de 53,9%. Cependant, la vague de froid survenue au nord du pays en janvier 2002 et le déficit pluviométrique enregistré au cours de l'hivernage, ont engendré les résultats médiocres de la campagne agricole 2002, qui ne vont pas manquer d'entraîner une baisse des revenus des ménages ruraux, et ainsi favoriser une extension de la pauvreté dans les campagnes et les périphéries des grandes villes. Le gouvernement a ainsi mobilisé plus de FCFA 12 milliards, pour apporter aux populations sinistrées une assistance en vivres et aliments de bétail.
- *Secteur de la santé* : La politique de santé est basée sur le Programme de Développement Intégré de la Santé (PDIS), dont les objectifs sont : (i) la réduction de la mortalité infanto-juvénile ; (ii) la réduction de la mortalité maternelle ; (iii) la réduction de l'indice synthétique de fécondité ; et (iv) l'amélioration du cadre de vie des familles démunies. Le PDIS est l'instrument d'exécution du Programme National de Développement Sanitaire (PNDS) (1998-2007) pour une première phase de cinq années. En 2002, le taux d'accroissement des dépenses publiques de santé est estimé à 10%, alors que les dépenses publiques de santé primaire représentent 9,2% des dépenses totales. La mise en œuvre du PDIS a révélé des faiblesses dans le système de programmation financière et le monitoring. Il faut également noter que la prévalence du VIH/SIDA chez les adultes a encore connu une légère hausse passant de 1,2% en 2001 à 1,6% en 2002. Le PDIS arrive à son terme en 2003. Aussi, le Ministère de la Santé, de l'Hygiène et de la Prévention (MSHP) devra-t-il élaborer un nouvel instrument d'exécution du PNDS pour la seconde phase, qui débutera en 2004.
- *Secteur de l'éducation*: Le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) qui couvre la période 2000-2010, est la traduction de la volonté du gouvernement de bâtir, en ce début de 21^{ème} siècle, un système éducatif performant, décliné à travers trois objectifs majeurs : (i) élargir l'accès à l'éducation et à la formation pour atteindre la scolarisation universelle en 2010 ; (ii) améliorer la qualité des enseignements et l'efficacité du système éducatif à tous les niveaux ; (iii) créer les conditions pour une coordination efficiente des politiques, plans et programmes d'éducation, la rationalisation de la mobilisation et de l'utilisation des ressources. Après trois années de mise en œuvre, des avancées ont pu être notées : le taux brut de scolarisation est de 71,6% en 2002 contre 69,4% en 2001 et en matière d'accès, les filles représentent en 2002, 52,1% des effectifs. En 2002, les dépenses publiques d'éducation primaire occupent 42,3% des dépenses totales d'éducation qui représentent 32% des dépenses totales de l'Etat. Les éléments suivants sont à l'origine de quelques problèmes rencontrés dans la mise en oeuvre du programme : (i) difficulté d'acheminer les fonds au niveau décentralisé ; (ii) déficience des éléments de base pour une bonne programmation (carte scolaire, curricula actualisés) ; (iii) problèmes de gestion des ressources humaines (quantité, qualité, motivation).

4. EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET ACTUELLE

4.1 INTRODUCTION

En terme de réalisations, l'année 2002 a été marquée par les actions clés suivantes :

- Signature du Protocole d'Accord sur la mise en œuvre des trois projets d'appui aux Collectivités Locales (PSIDEL, PADELU et PAR) permettant ainsi d'adopter une approche d'appui budgétaire pour le financement des infrastructures et actions visées ;
- Finalisation de la réhabilitation de deux grandes routes : Sokone-Karang et Diouloulou-Bignona (environ 100 km) ;
- Redémarrage des discussions sur l'appui macroéconomique avec la signature d'un Protocole d'Accord ainsi que d'une Matrice de Mesures établissant la base de la relance des projets PABDAS I et PABDAS II ;
- Accord sur les activités SIDA pour EUR 1,5 millions après une période d'activités limitées et l'établissement des mesures correctives suite à un audit du projet ;
- Mise en place du projet de soutien à l'Ordonnateur National avec le recrutement de personnels supplémentaires et l'achat d'équipement ;
- Finalisation de la Stratégie de Coopération et du Programme Indicatif pour le 9^{ème} FED, document qui a été approuvé par le Comité du FED en novembre 2002.

Un aperçu des projets et programmes en cours d'exécution ou en cours d'instruction est présenté aux annexes 1, 2 et 3. Ces annexes présentent les projets et programmes selon leurs rubriques d'utilisation du PIN 8^{ème} FED et selon leurs sources de financement (par exemple, PIN, PIR, AAS, STABEX). L'état d'avancement financier des projets et programmes financés sur ressources du FED en 2002 est présenté aux annexes 4, 5 et 6. Les éléments les plus importants sont ainsi résumés en fin 2002 :

- un montant additionnel de EUR 18,7 millions d'engagements primaires a été réalisé ;
- un montant additionnel de EUR 46,02 millions d'engagements secondaires a été réalisé ; et
- un montant additionnel de EUR 44,5 millions des dépenses a été réalisé.

Le tableau ci-dessous présente les ratios de paiement pour les 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} FED, cinq et six ans après l'année de signature du PIN.

Tableau 1 : Ratios de paiement PIN cinq et six ans après l'année de signature du PIN Sénégal
6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} FED

Année de signature du PIN	6 ^{ème} FED		7 ^{ème} FED		8 ^{ème} FED	
	1985		1991		1996	
Années	1989	1990	1995	1996	2001	2002
Ratio Paiement/Allocation Totale	61,1%	61,8%	47,8%	58,1%	30,5%	42,3%
Ratio Paiement/Allocation PIN	22,7%	33,5%	30,2%	44,4%	6,9%	32,6%

Il ressort de ce tableau que le taux de décaissement sur le PIN 8^{ème} FED qui était de 7% en 2001 est passé à 32,6% en 2002, soit une nette amélioration de plus de quatre fois le niveau atteint cinq ans après la signature du PIN.

Malgré tout, ce taux est resté en deçà de son niveau des années comparables des 6^{ème} et 7^{ème} FED où il était, respectivement, de 33,5% en 1990 et 44,6% en 1996. C'est dire que la problématique de la

capacité d'utilisation des ressources se pose encore et qu'il est urgent d'identifier au mieux les contraintes qui pèsent sur le cycle de vie des projets, pour s'attacher à les lever progressivement.

Le tableau ci-dessous présente la situation cumulée des allocations, engagements et paiements en fin 2002, ainsi que les allocations disponibles et les engagements et paiements effectués d'année en année de 1998 à 2002.

Tableau 2 : Allocation, Engagements et Paiements des 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} FED (EUR)

	Total en fin 2002	Total en 1998	Total en 1999	Total en 2000	Total en 2001	Total en 2002
<i>Allocation</i>						
PIN	374 400 000	0	0	42 000 000	0	0
Hors PIN	414 692 482	56 129 354	53 558 285	22 088 306	9 723 178	10 884 431
Total	789 092 482	56 129 354	53 558 285	64 088 306	9 723 178	10 884 431
<i>Eng I</i>						
PIN	346 633 940	5 033 043	8 213 844	20 288 688	8 213 844	7 823 393
Hors PIN	414 692 482	56 129 354	9 723 178	22 088 306	9 723 178	10 884 431
Total	761 326 422	61 162 397	17 937 022	42 376 994	17 937 022	18 707 824
<i>Eng II</i>						
PIN	289 044 511	5 521 798	5 654 727	8 210 794	14 635 866	33 123 772
Hors PIN	372 910 195	53 202 847	18 656 612	24 140 152	18 147 592	12 897 520
Total	661 954 706	58 724 644	24 311 339	32 350 946	32 783 458	46 021 292
<i>Paiement</i>						
PIN	260 757 434	14 708 858	12 344 967	7 003 038	7 536 790	37 556 155
Hors PIN	330 588 519	59 080 720	12 515 695	14 464 038	17 538 525	7 001 633
Total	591 345 953	73 789 578	24 860 662	21 467 077	25 075 314	44 557 788

L'analyse des données de ce tableau nous révèle que le volume des paiements effectués au cours de l'année 2002 est nettement au-dessus de la moyenne annuelle d'environ EUR 38 millions enregistrée au cours de ces cinq dernières années. Mieux, c'est le volume de paiement le plus important effectué sur le PIN, en une année, au cours des 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} FED.

Le tableau ci-dessous présente la situation des « reste à dépenser » dans les années qui viennent.

Tableau 3 : Allocations, Paiements, et Reste à dépenser 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} FED (EUR)

FED	Allocations	Paiements	Reste à Dépenser
6 ^{ème} , 7 ^{ème} et 8 ^{ème} FED	789 092 482	591 345 953	197 749 529
9 ^{ème} FED	203 000 000	0	203 000 000
Total	992 092 482	591 345 953	400 746 539

Note : les chiffres se réfèrent à la situation du FED et ne comprennent pas les fonds qui ont été sortis du FED et qui sont comptabilisés à part (STABEX et Ajustement structurel) soit pour être dépensés soit pour être apurés. Ces fonds sont de l'ordre de EUR 60 millions.

Il ressort de ce tableau qu'environ EUR 400 millions restent à dépenser, équivalant à FCFA 262 milliards. Rapporté à la moyenne annuelle enregistrée au cours de ces cinq dernières années, il faudra un peu plus de 11 années pour dépenser ce montant, ou environ 10 ans si le niveau atteint en 2002 était maintenu.

4.2. SECTEURS DE CONCENTRATION ET SOUTIEN AUX POLITIQUES MACROECONOMIQUES

4.2.1. DOMAINE DE CONCENTRATION N° 1 : RESTRUCTURATION DES SERVICES PUBLICS

4.2.1.1. Santé

Programme d'Appui au Secteur de la Santé

La politique de santé reste basée sur le Programme de Développement Intégré de la Santé (PDIS) (1998-2002) qui couvre les cinq premières années du Programme National de Développement Sanitaire (PNDS) (1998-2007) dont il est l'instrument d'exécution. Les objectifs du PDIS sont : (i) réduire la mortalité infanto-juvénile ; (ii) réduire la mortalité maternelle ; (iii) réduire l'indice synthétique de fécondité ; (iv) améliorer le cadre de vie des familles démunies.

a) Résultats

L'appui de la Commission Européenne au PDIS s'est traduit par le Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS – projet n° 8 ACP SE 009) signé en août 1999 pour un montant de EUR 9 millions. Il vise l'amélioration de l'état de santé de la population en appuyant le MSHP dans la mise en œuvre du PDIS. Il comprend les volets ci-après : (i) renforcement des capacités institutionnelles des régions (Saint-Louis, Kolda et Ziguinchor) à développer les services de santé en cohérence avec les objectifs de développement sectoriel ; (ii) consolidation des acquis du sous-secteur pharmaceutique ; (iii) amélioration du processus de programmation et de suivi des budgets de santé.

Dans ce secteur, la pertinence des résultats obtenus devrait être appréciée sur la base des indicateurs de résultat et d'impact prévus dans le cadre de la Convention de Financement et le Protocole d'Accord. Cependant, ces indicateurs ne sont pas tous disponibles, car, après une longue période de rétention des informations sanitaires, la collecte des données du monitoring n'a repris que timidement. A cet égard, le système de collecte des données doit être considérablement amélioré. Au-delà, l'obtention des indicateurs dans le secteur de la santé, notamment les indicateurs d'impact, nécessite la réalisation d'enquêtes démographiques périodiques.

En 2002, les seuls résultats disponibles couvrent le premier semestre de l'année et portent sur la consultation prénatale et les couvertures vaccinales. L'exploitation de ces données a révélé que, pour la Consultation Prénatale (CPN), le taux de couverture effective est compris, au niveau des régions médicales, entre 14 % et 28% pour un taux d'achèvement visé de 60%, alors que pour le Programme Elargi de Vaccination (PEV), la couverture effective se situe entre 17% et 42%, pour un taux d'achèvement de 80%. Des efforts importants restent donc nécessaires, pour améliorer la consultation prénatale et la couverture vaccinale effective. Ceci est d'autant plus important que ces résultats peuvent être considérés comme des facteurs explicatifs de la mortalité maternelle et de la mortalité infantile.

b) Activités

Pour l'année 2002, sur une allocation globale de EUR 9 millions, les objectifs financiers (en montant cumulé) ont été fixés à EUR 3,9 millions en engagement et à EUR 1,2 millions en paiement. A la fin de l'année, un montant de 3,1 millions d'EUR a été engagé et EUR 1,2 millions payés (13% de décaissement). Pour ce projet programmé sur 48 mois et devant prendre fin en août 2003, il faudra dépenser EUR 7,8 millions soit environ 87% des ressources en 8 mois.

En 2002, les activités suivantes ont été réalisées : (i) des ateliers d'élaboration des Plans d'Opération avec les équipes cadre de région et de district, les collectivités locales, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les comités de santé ; (ii) des réunions de coordination avec les équipes

cadre de district et les Infirmiers Chefs de Poste ; (iii) la formation des membres des équipes cadre et de district, sur les mutuelles de santé ainsi qu'en méthodologie de recherche opérationnelle ; (iv) la formation des agents de santé à la rationalisation des soins, à la prise en charge des cas de méningite ainsi qu'à la gestion des épidémies de méningite et à la surveillance épidémiologique ; (v) des activités Information-Education-Communication (IEC) à travers des causeries sur la survie de l'enfant, la Santé de la Reproduction, le paludisme ; par les célébrations des journées et semaines spécifiques ; par la diffusion de sketches radiophoniques en langues locales sur la maternité à moindre risque ; par la tenue de séminaire sur les mutuelles, les IST/Sida en collaboration avec des ONG telles que PACTE et AWA ; (vi) des protocoles de recherche ont été élaborés par les régions (Saint-Louis, Ziguinchor) et validés par le Comité Technique National, dans le cadre de la recherche opérationnelle ; (vii) pour ce qui concerne les travaux et les équipements, des progrès ont été enregistrés, et les contrats des bureaux chargés des études architecturales ont été finalement signés au mois de septembre 2002 pour cinq mois ; (viii) l'assistant technique chargé de procéder à l'évaluation des besoins en équipement médical des régions de Saint-Louis, Kolda et Ziguinchor a été recruté au mois de novembre 2002 ; (ix) le DP 2002 de la région médicale de Saint-Louis a été signé au mois d'avril 2002.

Les *causes des problèmes sont les suivantes* : (i) lenteurs notoires dans l'exécution des activités inscrites en régie et des engagements spécifiques, ce qui s'explique d'une part, par l'importance des activités retenues dans les Devis-Programmes (DP) et, d'autre part, par le non-respect des modalités d'exécution de la régie par les gestionnaires, entraînant un allongement du temps de traitement des mémoires ; (ii) insuffisance et mobilité du personnel (départ du comptable de Saint-Louis, de l'administrateur de Ziguinchor et de celui de Kolda, changements de régisseurs) ; (iii) absence d'un manuel de procédure de gestion du FED ; (iv) retards dans la conclusion des marchés de travaux et d'achat d'équipements médicaux.

Les *mesures visant à accélérer la mise en œuvre* sont : (i) diligenter le traitement des mémoires ; (ii) sensibiliser les gestionnaires des régions médicales ainsi que les régisseurs sur l'importance de veiller à l'application des modalités d'exécution de la régie afin d'améliorer la qualité des mémoires élaborés ; (iii) suivi de l'exécution des grands marchés via des correspondances qui seront adressées aux différentes parties prenantes (Ordonnateur National, DAGE du MSHP, titulaires des contrats) ; (iv) tenue de réunions périodiques pour discuter de l'état d'avancement des marchés et des blocages éventuels ; (v) réflexion sur les modalités de prorogation de la Convention de Financement avec l'Ordonnateur National et le MSHP ; cette prorogation porterait le délai d'exécution des équipements à fin 2004.

Notons par ailleurs, qu'une assistance technique (AT) est entrain d'être recrutée pour appuyer la Cellule d'Appui et de Suivi du PNDS (CAS/PNDS). Cette AT est chargée d'appuyer la CAS sur la coordination, le suivi et la mise en œuvre des interventions de la Commission européenne et des autres partenaires .

c) Degré d'intégration avec les thèmes transversaux

En ce qui concerne le genre, le PASS est axé sur des résultats qui touchent principalement la vie des femmes (mortalité maternelle, mortalité infanto-juvénile), pour qui des actions générales sont menées, ainsi que des actions spécifiques, telles que le recrutement d'un gynécologue pour la région médicale de Kolda où la mortalité maternelle est plus élevée. Toutefois, la faiblesse des taux d'achèvement de la consultation prénatale, un facteur explicatif de la mortalité maternelle, montre la nécessité d'un accroissement, dans les DP, des activités de prévention de la mortalité maternelle, notamment en direction des associations féminines, et des leaders d'opinion.

Appui au Programme National de Lutte contre le Sida

En fin d'année 2001, le Sénégal s'est doté pour la période 2002-2006 d'un plan multisectoriel (Plan stratégique 2002-2006 de lutte contre le SIDA) pour lequel la coordination est maintenant assurée par le Conseil National de Lutte contre le Sida (CNLS) (présidence du Premier Ministre et Vice-présidence du Ministre de la Santé, de l'Hygiène et de la Prévention) et son Secrétariat (Secrétariat Exécutif National de Lutte contre le Sida - SENLS). Afin de valider l'approche intégrée prévue dans la Convention de financement, le projet mis en œuvre par la Commission a été rattaché au Secrétariat Exécutif National (devis programme de septembre 2002), alors qu'il relevait préalablement, comme le Programme National de Lutte contre le Sida, du Ministère de la Santé et de la Prévention.

a) Résultats

L'appui de la Commission européenne est apporté à travers le projet d'Appui au Programme National de prévention et de prise en charge des MST/SIDA (3^{ème} phase) (PNLS – projet n°8 ACP SE 003) signé en septembre 1998 pour un montant de EUR 3 millions. Ce projet soutient le programme national et a notamment pour objectif de contribuer à la réduction de l'incidence du VIH/SIDA par une réduction de la transmission sexuelle du VIH ainsi que de contribuer à la prise en charge des Personnes Vivant avec le VIH et d'améliorer la surveillance épidémiologique de cette maladie.

Le but du plan stratégique 2002-2006 est de permettre de capitaliser les acquis de la lutte contre le SIDA, de maintenir la prévalence à un niveau inférieur à 3%, d'améliorer la qualité de vie des Personnes Vivant avec le VIH et de réduire l'impact socio-économique du VIH/Sida et ce, à travers une approche multisectorielle avec cinq volets : prévention, prise en charge médicale et psychosociale, surveillance épidémiologique, recherche-éthique, plaidoyer. Outre un taux de prévalence prévu inférieur à 3%, les résultats attendus sont multiples et variés (plus de 60) et relatifs aux différentes stratégies préconisées. Toutefois, cinq indicateurs (résultat ou processus) ont été retenus pour assurer le monitoring de ce programme à savoir, le taux de prévalence du VIH/sida dans la population générale, le nombre de Personnes Vivant avec le VIH prises en charge dans le cadre du programme antirétroviraux (objectif 7000 d'ici 2006), la disponibilité régulière de données statistiques sur le VIH au niveau national, le nombre de projets réalisés par rapport au nombre attendu et la fonctionnalité des organes de Lutte contre le Sida à chaque niveau (national, régional et départemental). Le projet soutenu par la Commission européenne s'intègre totalement dans ces objectifs et résultats attendus.

Si l'on s'arrête à ces indicateurs de « monitoring », les résultats suivants ont été obtenus en fin 2002. En ce qui concerne le taux de prévalence, il est reconnu inférieur à 3% mais il doit être noté que le dernier bulletin épidémiologique publié date de mars 2002 et ne concerne que les années 1999, 2000 et 2001. Quant au nombre de patients pris en charge par les antirétroviraux dans le cadre du programme Initiative Sénégalaise d'Accès aux Antirétroviraux (ISAARV), il était de l'ordre de 1.000. Pour la fonctionnalité des organes de lutte contre le SIDA, le Conseil national a été installé en avril 2002 et le Secrétaire exécutif, nommé le 28 juillet 2002. Les organes décentralisés seront créés et installés au premier semestre 2003.

b) Activités

Pour l'année 2002, sur une allocation globale du projet de EUR 3 millions, les objectifs financiers (en montants cumulés) ont été fixés à EUR 2 millions en engagements et EUR 1,5 million en paiement. A la fin de l'année, un montant de EUR 2,5 millions a été engagé et EUR 1,1 million payé (37%). Ainsi sur ce projet programmé sur 48 mois et devant prendre fin en janvier 2004, il faudra dépenser EUR 1,9 million soit 63% des ressources en 13 mois.

En 2002, les activités ont été mises en œuvre dans le cadre de deux devis programmes différents. Elles ont été axées essentiellement sur : (i) les changements de comportement avec des formations ou réunions/sensibilisation notamment en direction des militaires et leur famille, des personnels de l'éducation nationale et des leaders religieux ainsi que par des appuis lors des grandes journées de mobilisation sociale (semaine jeunes-sida ; journée mondiale sida ; mobilisation femme et sida) ; (ii) l'amélioration de la qualité de la prise en charge dans le domaine VIH/SIDA (traitement ou suivi psycho-social) par l'élaboration, la production et la diffusion/formation de guide ou document - guides et planches murales concernant les IST destinés aux services de santé ou memento « sida et religion » à destination des leaders religieux - ainsi que par la finalisation et la diffusion de l'étude sur la qualité des services pour la prise en charge des IST (cofinancement USAID, CCISD) ; (iii) la participation à la prise en charge des Personnes Vivant avec le VIH/Sida par des appuis aux associations de PVVIH ; (iv) la surveillance épidémiologique par l'appui aux sites sentinelles et aux laboratoires régionaux ou de référence ; (v) la formation des intervenants du programme national de lutte contre le VIH/SIDA par la prise en charge de stage de perfectionnement ou par le financement de la participation aux conférences internationales ; (vi) l'appui à la mise en place du suivi du programme national multisectoriel par la formation et la mise en place des organes de lutte contre le sida au niveau périphérique.

Les causes des problèmes sont les suivantes : (i) difficultés d'absorption du projet liées notamment à l'importance des activités inscrites dans le cadre des devis-programmes et à une équipe qui n'intervient pas uniquement dans la mise en œuvre des activités du projet mais appuie le programme national ; (ii) retards importants dans la finalisation des marchés de réactifs, consommables et équipements de laboratoire suite à des différends sur la régularité de l'appel d'offres réactifs entre les intervenants ; retards du démarrage des travaux d'aménagement lié à un besoin d'appui technique de la Direction des Equipements et de la Maintenance du Ministère de la santé qui a été constamment différé ; (iii) couverture nationale du projet et multiplicité des intervenants (directions au niveau central, directions régionales, districts, associations, ...) ; (iv) difficultés de mise en œuvre des volets prévus pour les appuis via les ONG suite à de longues discussions entre le projet, la Délégation de la Commission européenne et le Siège de la Commission européenne sur les modalités possibles d'intervention ; (v) problèmes de gestion et d'organisation de la gestion au sein du projet dénoncés dans l'audit portant sur les DP1 et les premières dépenses du DP2 ; (vi) réorganisation institutionnelle du pilotage du programme multisectoriel de lutte contre le sida qui a notamment rendu nécessaire le prolongement du DP2 de février à août 2002 et a conduit à la modification du rattachement du projet ; (vii) équipe incomplète au cours du dernier trimestre 2002 suite au départ du coordonnateur adjoint à la fin du DP2 ainsi que du biologiste mettant en œuvre le volet laboratoire.

Des mesures visant à accélérer la mise en œuvre ont été prises au cours de l'année 2002. Il s'agit notamment (i) de la redéfinition des termes de référence des membres de l'équipe dans le cadre du DP3, (ii) du renforcement des échanges entre le projet, l'Ordonnateur National et la Délégation de la Commission européenne afin d'avancer sur les dossiers en retard ; (iii) de la définition de cadre d'intervention plus précis pour les appuis au secteur à mettre en œuvre (cadre multisectoriel, prévu explicitement dans le DP3) ainsi que de la définition, en accord avec toutes les parties, du mode d'intervention avec les ONG (prévu explicitement dans le DP3) ; (iv) du recrutement d'un comptable senior afin d'améliorer la gestion et l'organisation de la gestion ; (v) de la tenue de nombreuses discussions avec le Ministère de la santé auparavant maître d'œuvre du projet. Toutefois, certains problèmes demeurent et les mesures suivantes sont préconisées afin d'y remédier : (i) réunions régulières tripartites (projet, Ordonnateur National et Délégation de la Commission européenne) pour le suivi des activités (définition d'un chronogramme pour la mise en œuvre des activités, suivi des dossiers et vérification du respect du calendrier) ; (ii) finalisation du recrutement du personnel pour

compléter l'équipe du projet ; (iii) suivi renforcé par le coordonnateur technique et par l'assistance technique long terme du suivi administratif du projet ; (iv) finalisation des plans d'action pour les secteurs avec accord explicite des parties (sur les activités, les budgets et les pièces justificatives). Compte tenu de l'évolution des dossiers et des mesures prises pour remédier aux difficultés, l'utilisation des ressources de la Convention de financement pourrait être optimale. Aucun prolongement de la Convention n'est à date envisagé.

Une enveloppe de EUR 2,5 millions du projet régional SIDA (Support to Régional Coopération in the field of HIV/AIDS) est prévue pour être mise en œuvre par le Sénégal des volets formation et recherche pour région Afrique francophone. Soulignons que ce projet est en cours de préparation.

4.2.1.2. Secteur routier

Pour le secteur routier, les actions s'inscrivent dans le cadre de la Déclaration de Politique Sectorielle pour les Transports et du Programme Sectoriel des Transports II (PST II). Les objectifs du programme sont : (i) assurer une bonne conservation du patrimoine routier existant ; (ii) assurer le développement cohérent et harmonieux du réseau ; et (iii) moderniser l'administration des transports terrestres. Pour atteindre ces objectifs, la Déclaration de Politique Sectorielle relève à peu près cinquante actions ou activités spécifiques. Ces activités comprennent les réformes institutionnelles, les réformes de la gestion interne, ainsi que les investissements physiques et le financement qui en découlent (plus particulièrement, l'enveloppe annuelle de FCFA 15 milliards au minimum pour le Fonds Routier).

a) Résultats

L'appui de la CE à la mise en œuvre des objectifs de la Déclaration de Politique Sectorielle pour les Transports (PST II) s'est traduit par la signature en septembre 1999 du Projet d'Appui au PST II, d'un montant de EUR 40 millions (répartis comme suit : projet n° 8 ACP SE 013 EUR 35 millions et projet n° 8 ACP ROC 012 EUR 5 millions). Ce projet comprend trois volets principaux : (i) la réhabilitation de quatre tronçons du réseau routier revêtu, à savoir : Mbour-Fatick (environ 60 km), Sokone-Karang (environ 42 km), Diouloulou-Bignona (environ 51 km), et Diana Malary-Carrefour 22 (environ 50 km) ; dans ce dernier cas, il s'agit du bitumage d'une route en terre existante ; (ii) l'entretien périodique (rechargement) d'environ 400 km de routes en terre conformément au programme triennal glissant d'entretien périodique ; (iii) un appui institutionnel en assistance technique, études, formation et équipement nécessaires pour la mise en œuvre efficace et efficiente du PST II, plus particulièrement en ce qui concerne les réformes institutionnelles et l'amélioration de la gestion du sous-secteur routier. Il s'est aussi poursuivi, l'exécution du projet d'appui à la première phase du Programme d'Ajustement Sectoriel des Transports B (PAST B) d'un montant de EUR 70 millions (projet n° 7 ACP SE 001 EUR 60 millions, et projet n° 7 ACP SE 002 EUR 10 millions sur le Fonds d'Ajustement Structurel).

Au cours de l'année 2002, un avenant à la Convention de Financement a été accordé par la Commission, pour augmenter de EUR 8 millions les fonds disponibles des trois volets originaux. La répartition de ces fonds est justifiée par : (i) une augmentation de EUR 5 millions du volet réhabilitation réseau routier revêtu, pour couvrir la prolongation des tronçons réhabilités (prolongation de Bignona – Diouloulou jusqu'à la frontière Gambienne d'environ 14 km et Mbour – Fatick d'environ 7 km) ainsi que certains travaux supplémentaires afin d'assurer l'efficacité et la protection des investissements ; (ii) une augmentation de EUR 2 millions du volet appui institutionnel pour couvrir les études de préparation du 9^{ème} FED, afin d'avancer dans l'instruction des projets et (iii) la création d'un volet « imprévus » de EUR 1 million, pour faire face aux aléas qui peuvent se présenter lors la mise en œuvre du projet .

Les résultats visés concernent en particulier la qualité du réseau routier. Après des inspections sommaires réalisées en 2002 pour les routes revêtues, 21% sont en bon état (objectif 75% en 2004), 36% en état moyen, 28% en mauvais état, et 15% en très mauvais état ; pour les routes non-revêtues, 1% sont en bon état (objectif 70% en 2004), 13% en état moyen, 57% en mauvais état, et 29% en très mauvais état. Il est à constater qu'un travail significatif reste à faire pour atteindre les objectifs fixés pour l'année 2004.

b) Activités

Pour l'année 2002, sur une allocation globale de EUR 48 millions, les objectifs financiers (en montant cumulé) ont été fixés à EUR 29,54 millions en engagement et EUR 13 millions en paiement (25%). A la fin de l'année un montant de EUR 22,9 millions a été engagé et EUR 11,9 millions payés. Pour ce projet programmé sur 60 mois et devant prendre fin en décembre 2005, il faudra dépenser EUR 36,1 millions soit environ 75 % des ressources en 36 mois (60%). Il faut signaler qu'en 2002, suite à l'avenant à la CF, l'allocation globale est passée de EUR 40 millions à EUR 48 millions et la durée d'exécution prolongée jusqu'en fin 2005.

En 2002, les activités suivantes ont été réalisées : (i) *route Sokone-Karang* : bien que les travaux aient connu des retards importants du fait de l'entreprise titulaire, leur réception provisoire a été prononcée en décembre 2002 avec 5 mois de retard ; aux travaux prévus dans le marché initial, il a été ajouté certains travaux supplémentaires, pour améliorer l'ensemble de l'intervention ; (ii) *route Bignona-Diouloulou* : les travaux se sont poursuivis normalement et l'entreprise a demandé la réception provisoire en décembre 2002. La prolongation des travaux jusqu'à Sélety (14 km) a été accordée et les avenants y afférents sont en cours d'approbation pour leur prise en charge par les ressources FED ; (iii) *route Mbour-Thiadiaye-Fatick* : les marchés des travaux et de surveillance ont été finalement signés respectivement le 11 et le 18 avril 2002 et l'ordre de démarrage des travaux a été établi pour la date du 06 mai 2002 pour une durée de 21 mois. Le démarrage effectif des travaux a été retardé par des difficultés liées à la nécessité de modifier la solution technique pour la route, et par un problème de disponibilité de matériaux latéritiques à proximité de la route. Il faut aussi noter que les prestations de la mission de contrôle n'ont pas facilité la résolution des problèmes pour le démarrage ; (iv) *route Diana Malary-Carrefour 22* : les appels d'offres pour les marchés de surveillance et travaux ont été lancés en cours de l'année et dépouillés en octobre 2002. L'Agence Autonome de Travaux Routiers a préparé ses rapports d'évaluation qui ont été envoyés à l'ON, en décembre, pour approbation ; (v) *Entretien périodique des routes en terre* : les études pour la phase I ont été présentées en début 2002. Ces études qui révèlent un manque de suivi du maître d'œuvre et une faible qualité des prestations du consultant, ont fait l'objet de plusieurs discussions tout au long de l'année. La logique du choix des tronçons étant remise en cause, il a été décidé de grouper les phases I et II dans un seul appel d'offres, pour tirer profit du marché des études de phase II qui a démarré en octobre 2002 ; (vi) *Appui institutionnel* : Après leur mise en place en 2001, l'AATR et le Conseil de Routes ont montré, dans leur fonctionnement, des faiblesses telles qu'en fin d'année 2002, la nécessité de procéder à leur diagnostic était unanimement partagée. C'est pour cela que, l'étude qui devrait permettre de définir les actions à entreprendre dans le cadre du volet « appui institutionnel » a démarré en octobre 2002. En décembre, le consultant a présenté son rapport préliminaire qui devrait être suivi de la définition d'un plan d'actions en début 2003. Par ailleurs, le DAO pour la fourniture de matériel informatique et de bureau a été lancé et la soumission des offres était prévue pour janvier 2003 ; (vii) *Audits* : au cours de l'année 2002, il a été procédé à l'audit technique de l'ensemble du projet PST II pour les années 2000 et 2001. Lors de la réalisation de cet audit, il est apparu plus convenable de faire un audit spécifique de la passation de marchés ; (viii) *Clôture du projet d'appui au PAST B* : pour la clôture des marchés du projet d'appui au PAST B (7^{ème} FED), l'année 2002 a enregistré des avancées. S'agissant des travaux et prestations déjà exécutés, les activités visaient la clôture comptable et administrative des projets. D'une part, le

marché de travaux Guéoul–Barale II a été clôturé et, d'autre part, le décompte final du marché Sénoba–Ziguinchor a été établi et payé. La clôture des marchés Guéoul–Barale I et Tivaouane–Mboro est prévu au cours de l'année 2003.

Les *causes des problèmes sont les suivantes* : (i) lenteurs dans la préparation de la politique sectorielle pour le PST II ; (ii) lenteurs dans le processus de signature des marchés dont l'attribution est pourtant approuvée ; (iii) problèmes d'insécurité en Casamance ayant entraîné le blocage des procédures d'attribution des marchés ainsi que la finalisation des études d'exécution ; (iv) faible qualité des documents techniques contractuels et qui plus est, accusent souvent des retards dans leur mise à disposition ; (v) équipes de surveillance des travaux insuffisantes.

Les *mesures visant à accélérer la mise en œuvre sont* : (i) standardisation des procédures au niveau du suivi et du contrôle de l'exécution physique et financière des projets (ampliation de la correspondance, réunions de chantier) ; (ii) application des procédures accélérées pour les marchés de services FED <EUR 150.000 ; (iii) standardisation et vulgarisation des documents de base (DAO, TdR, Ordres de Service, Certificats, Factures et Décomptes etc.) ; (iv) création par le ministère de l'équipement d'une banque de données routières ; (v) renforcement des équipes de contrôle-surveillance ; (vi) renforcer les capacités au niveau du Ministère des Travaux Publiques et de l'Agence par un recours à une assistance technique pour la gestion des dossiers d'appels d'offres et des marchés ainsi que sur la planification et la programmation.

c) Degré d'intégration avec les thèmes transversaux

Les analyses sur les impacts environnementaux ont été prises en compte dans la phase de préparation des DAO ; les clauses spécifiques ont été intégrées dans les marchés, et lors de la mise en œuvre, le respect de ces clauses contractuelles a été assuré par le bureau de contrôle. La question du renforcement des capacités est prise en compte dans le volet « appui institutionnel » du projet.

4.2.2. DOMAINE DE CONCENTRATION N° 2 : PRODUCTIONS/EXPORTATIONS AGRICOLES

Projet d'Appui à la Consolidation et l'Intensification de l'Agriculture dans le département de Podor

Le dossier d'instruction du Projet d'Appui à la Consolidation et l'Intensification de l'Agriculture dans le Département de Podor (PACIAP) au niveau du Ministère de l'Agriculture n'a pas enregistré d'avancées durant l'année 2002, en particulier en ce qui concerne la finalisation d'une politique sectorielle agricole.

Par conséquent lors de la programmation pour le 9^{ème} FED en 2002, afin d'éviter le blocage des fonds, la décision a été prise de traiter les fonds initialement alloués à ce projet (EUR 16 millions) comme partie du reliquat qui devrait être programmé en conformité avec les domaines d'intervention du 9^{ème} FED. Cependant, la possibilité d'une éventuelle intervention dans le domaine agricole est toujours ouverte en utilisant les fonds disponibles dans le cadre des transferts STABEX qui n'ont pas fait l'objet d'un Cadre d'Obligation Mutuelle.

4.2.3. DOMAINE DE CONCENTRATION N°3 : ACTIONS DE PROMOTION ECONOMIQUE AU NIVEAU LOCAL, DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL - PSIDEL-PADELU-PAR

La politique de développement de la décentralisation a pris un nouvel essor en 1996, avec l'adoption de nouveaux textes de lois de décentralisation et d'une lettre de politique sectorielle. Celle-ci a pour objectif de renforcer la politique de décentralisation, par la stimulation de l'effort de redressement des collectivités locales d'une part, et le soutien de leur effort d'investissement, d'autre part. Cette réforme qui érige la région en collectivité locale a été marquée par des évolutions dans trois

domaines majeurs : (i) neuf secteurs font l'objet de transferts de compétences : domaines, environnement et gestion des ressources naturelles, santé population et actions sociales, jeunesse, sports et loisirs, culture, éducation, planification, aménagement du territoire, urbanisme et habitat ; (ii) des moyens financiers renforcés à travers les budgets locaux, le Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD) et le Fonds d'Équipement des Collectivités Locales (FECL) ; (iii) la mise en place de structures de pilotage telles que l'Agence Régionale de Développement (ARD), les services déconcentrés, les organismes de suivi et l'Agence de Développement Municipal (ADM).

L'année 2002 a été principalement marquée par : (i) une réforme de l'administration territoriale et locale (février) avec l'érection d'une 11^{ème} région, de quatre nouveaux départements et de sept nouvelles communes ; (ii) la fin des mandats des délégations spéciales (mai) ; (iii) des élections locales le 12 mai 2002 qui, avec le renouvellement de plus de 80% des élus locaux, ont conduit pendant presque deux mois au gel des activités au niveau des institutions locales.

a) Résultats

L'intervention de la CE dans le domaine de la décentralisation se traduit par les trois projets suivants : pour les communautés rurales, le Projet de Soutien aux Initiatives de Développement Local (PSIDEL – projet 8 ACP SE 012) signé en août 2000 pour un montant de EUR 12 millions ; pour les communes, le Programme d'Appui au Développement Local Urbain (PADELU – projet n° 8 ACP SE 020) signé en mars 2000 pour EUR 9,5 millions et pour les régions, le Programme d'Appui aux Régions (PAR – projet n° 8 ACP SE 028) signé en juin 2000 pour un montant EUR 10 millions.

Alors que les trois programmes visent la réduction de la pauvreté à travers la responsabilisation des collectivités locales, un système de suivi des résultats à travers les indicateurs de performance reste à mettre en place.

b) Activités

Pour l'année 2002, la signature du Protocole d'Accord entre l'Union Européenne et le Gouvernement du Sénégal relatif à l'exécution des Investissements et autres opérations des Collectivités Locales dans le cadre des projets PSIDEL, PADELU et PAR, a été effectuée le 10 juin 2002. Ce protocole, accompagné par trois Devis Programmes Opérations, a marqué une étape importante dans la réorientation des trois projets, et avait pour objectif principal de définir les modalités de mobilisation des ressources financières destinées aux budgets des collectivités locales des zones d'intervention desdits projets. Il faut souligner, que l'approche « appui budgétaire ciblé » retenue dans le protocole d'accord signé en juin 2002 a permis d'effectuer des paiements largement supérieurs aux prévisions pour les trois projets. Néanmoins, l'apurement de ces fonds reste à effectuer.

Pour le *PSIDEL*, sur une allocation globale EUR 12 millions, en 2002, les objectifs financiers (en montant cumulé) ont été fixés à EUR 2 millions en engagement et 1,3 millions en paiement. A la fin de l'année, un montant de EUR 10,46 millions a été engagé et EUR 9,54 millions payés. Pour ce projet programmé sur 37 mois et devant prendre fin en septembre 2003, il faudra dépenser EUR 2,46 millions en 9 mois.

Les activités du projet sont ainsi résumées en 2002 : (i) Quatre (4) Comités de Financement se sont tenus (avril, juin, juillet et novembre), pour approuver trente et une (31) demandes d'appui à l'élaboration de documents de planification, pour un montant de EUR 0,2 million, sur les cinquante neuf (59) communautés rurales (CR) ciblées dans les départements de Podor, Kolda, Sédhiou et Bignona ; (ii) mise en place et fonctionnement des Comités Locaux de Suivi (CLS), présidés par des élus dans chacune des zones d'intervention du projet; (iii) le volet communication a enregistré des résultats certains qui se sont traduits au niveau des acteurs locaux, par la production de quarante

quatre (44) émissions, la diffusion de cinq (5) bulletins électroniques à plus de cent (100) cibles et l'organisation de quatre (4) sessions transversales de renforcement des capacités au profit de deux cent (200) conseillers et acteurs locaux.

Pour le *PADELU*, en 2002, sur une allocation globale de EUR 9,5 millions, les objectifs financiers en montant cumulé ont été fixés à EUR 1,41 millions en engagement et 1,29 millions en paiement. A la fin de l'année, un montant de EUR 6 millions a été engagé et EUR 5,57 millions payés (59% de décaissement). Pour ce projet programmé sur 48 mois et devant prendre fin en mars 2004, il faudra dépenser EUR 3,93 millions, soit 41% des ressources en 15 mois.

Les activités menées au cours de l'année 2002 s'inscrivent dans l'objectif du programme centré sur l'amélioration des conditions de vie des populations urbaines pauvres et de leur accès aux services collectifs, par le soutien à des initiatives concertées et programmées par les acteurs locaux. Ainsi, le Comité de Financement tenu le 14 février a approuvé les projets tests dans les villes de Pikine, Saint-Louis et Kaolack pour un montant de EUR 0,29 Million. Après appel à candidature, six premières communes d'intervention ont été choisies : les communes de Kaolack, Rufisque, Dioffior, la commune d'arrondissement de Yeumbeul Nord, ainsi que celles de Yeumbeul Sud et Sicap M'Bao. Pour ces dites communes, les projets agréés, pour un montant total de FCFA 865 millions, couvrent, par ordre d'importance, les secteurs de l'éducation, les équipements collectifs, l'adduction d'eau, le sport, le ramassage des ordures et les routes. Par ailleurs, on notera, entre autres activités, le lancement du deuxième appel à candidatures pour lequel soixante (60) communes/villes du Sénégal ont déjà répondu. Enfin, pour la contrepartie de 10% exigée des communes, le gouvernement envisage de les prendre en charge par le biais du Fonds d'Équipement des Collectivités Locales dont le montant est porté à FCFA 4 milliards.

Pour le *PAR*, en 2002, sur une allocation globale de EUR 10 millions les objectifs financiers en montant cumulé ont été fixés à EUR 2,2 millions en engagement et 1,18 millions en paiement. A la fin de l'année, un montant de EUR 7,7 millions a été engagé et EUR 7,54 millions payés (75% de décaissement). Pour ce projet programmé sur 48 mois et devant prendre fin en juin 2004, il faudra dépenser EUR 2,46 millions soit 25% des ressources en 18 mois.

Au cours de l'année 2002, les activités du programme, se résument à celles de la Cellule d'Appui aux Régions (CAR) chargée de fournir au CF les données techniques et financières nécessaires à l'appréciation des demandes de financement des régions.

Les *causes des problèmes sont les suivantes* : (i) la nécessaire reformulation des programmes pour les adapter aux orientations définies par les nouvelles autorités ; (ii) les retards accusés dans la mise en place des documents cadre : la signature du protocole Etat-UE intervenue le 10 juin 2002 ; (iii) approbation de la convention Etat-Collectivités Locales par le Comité Spécial PSIDEL/PADELU ; (iv) l'instabilité du personnel clé du PADELU à cause des conditions de rémunération jugées peu motivantes parce que faibles par rapport aux programmes similaires ; (v) le faible niveau de formation des élus locaux en matière de gestion des affaires locales - ce qui se reflète dans la qualité des devis programmes présentés. A cause de ces retards, les engagements au niveau du Trésor pour la contractualisation avec les opérateurs en planification n'ont pas pu être effectués. C'est pourquoi, une prorogation des Conventions de Financement des trois programmes a été sollicitée.

Les *mesures visant à renforcer la mise en œuvre sont* : (i) procéder à une révision de la nomenclature budgétaire pour permettre d'intégrer plus facilement dans le budget des collectivités, les ressources provenant de l'appui budgétaire ; (ii) sensibiliser les collectivités locales sur la nécessité de recruter du personnel compétent pour l'exécution des tâches relatives aux différents programmes ; (iii)

nécessité pour les projets PSIDEL et PADELU, de justifier leur demande d'augmentation de salaires auprès de l'ON et la DCE à travers un rapport sur les éléments de définition d'une nouvelle grille de salaires ; (iv) élaborer un programme de formation adapté à l'endroit des élus locaux concernés ; un accent particulier doit être mis sur la maîtrise d'ouvrage délégué; (v) accélérer le niveau d'absorption des fonds disponibles par une diligence dans le suivi de la préparation des dossiers, de la demande de financement à la décision de financement en passant par l'accord Etat/Collectivités Locales, l'audit et le refinancement.

4.2.4. APPUI MACROECONOMIQUE

Au plan macroéconomique, les réformes entreprises par le gouvernement du Sénégal rentrent dans le cadre des accords avec les institutions de Bretton Woods (notamment le FMI) et les politiques communautaires dans le cadre de l'UEMOA. Dans ce cadre, la politique sectorielle dans laquelle s'inscrit l'appui communautaire pour les programmes d'appuis budgétaires est celle décrite dans le Document de Politique Economique pour période 1998-2000 et celui de 1999-2001. D'une manière globale, ces documents de politique économique définissent un programme d'ajustement qui vise la poursuite des réformes structurelles ainsi que la croissance par l'amélioration de l'environnement et l'augmentation de la compétitivité du secteur privé. Sur la période 1999-2001, le gouvernement avait prévu, entre autres d'atteindre les objectifs macroéconomiques suivants : un taux de croissance réelle annuelle moyen de 6%, un taux d'inflation inférieur à 3%, un excédent budgétaire de base au-dessus de 2% du PIB et une réduction du déficit du compte courant de 6% du PIB.

a) Résultats

L'appui de la CE à la mise en œuvre de la politique macroéconomique du pays est fait à travers deux projets : (i) Programme d'Appui Budgétaire Direct à l'Ajustement Structurel I (PABDAS I, 8 ACP SE 004/005), d'un montant de EUR 27,9 millions signé en septembre 1998 affectés à six domaines : décentralisation, santé, routes, lutte contre la pauvreté, douanes et SAED ; et (ii) le deuxième programme (PABDAS II, 8 ACP SE 016/017/018), d'un montant de EUR 39,1 millions signé en septembre 2000. Ce programme non ciblé comprend cinq tranches visant les réformes économiques en général (deux tranches respectivement EUR 10 et 8 millions), le respect des conditions de la mise en œuvre de l'Union douanière (EUR 4,7 millions), l'éligibilité à l'initiative PPTE (EUR 3,1 millions), et le respect des objectifs contenus dans une liste de 19 indicateurs de performance identifiés d'un commun accord avec l'Ordonnateur National.

Les objectifs de l'appui communautaire sont : (i) réduire la pauvreté par une amélioration de l'accès aux services sociaux ; (ii) renforcer la gestion du budget et des finances publiques ; (iii) améliorer l'investissement privé et la croissance par un environnement incitatif. Il soutient également la mise en œuvre des réformes dans l'UEMOA. En 2002, le cadre macroéconomique est jugé stable, le Sénégal a respecté sept des huit critères de l'UEMOA (cf. situation économique). Le programme avec le FMI a pris fin en avril 2002. Cependant des discussions sont en cours entre le Sénégal et le FMI pour la mise en place d'un programme pour les trois ans à venir. Il faut souligner par ailleurs que le Sénégal n'a pas perçu la dernière tranche de ce programme (environ \$10 millions) à cause surtout du non respect de certaines conditionnalités comme la libéralisation de la filière arachide et de la réforme du système national de retraite.

b) Activités

Pour l'année 2002, sur une allocation globale de EUR 39,1 millions les objectifs financiers ont été fixés à EUR 10 millions en engagement et EUR 10 millions en paiement. A la fin de l'année, aucun engagement ni paiement n'a été effectué sur le PABDAS II. Pour ce projet programmé sur 38 mois et devant prendre fin en novembre 2003, il faudra dépenser la totalité des dotations soit 100% des

ressources en 12 mois. En même temps environ FCFA 17 milliards des fonds au titre de PABDAS I et PARI II (tranche I) restent à apurer dans le cadre de ce projet d'appui budgétaire ciblé.

Suite à l'audit des activités du PABDAS I en 2000 qui a effectivement suspendu les activités du PABDAS I et II, une concertation a eu lieu en janvier 2002 qui a conduit à la signature d'un Protocole d'Accord en mai 2002, définissant une série de mesures, afin de relancer les programmes PABDAS I et PABDAS II. Entre autres, le Protocole d'Accord a mis en évidence les actions à prendre à courte échéance, ainsi que celles concernant l'appréciation des finances publiques et la conduite d'un test de conformité.

Un travail allant dans le sens de préparer les conditions de refinancement des fonds du PABDAS I et le déboursement des tranches du PABDAS II a été effectué en 2002. Il consiste entre autres à (i) finaliser les termes de référence des études prévues dans la matrice ; (ii) élaborer l'avenant au protocole d'accord pour les dépenses à refinancer dans le cadre du PABDAS I ; (iii) lancer l'appel d'offres pour le recrutement du cabinet qui doit effectuer l'audit des dépenses à refinancer d'un montant d'environ FCFA 17 milliards. Cependant, les résultats de l'évaluation de la Matrice de Mesures retenues dans le Protocole d'Accord, effectuée par la Commission européenne en août 2002, n'ont pas permis d'avoir une évaluation positive des objectifs et ainsi de procéder au déboursement des fonds. Une deuxième évaluation de la mise en œuvre de la Matrice de Mesures a été programmée pour 2003.

A ces activités, s'ajoutent les exercices des missions CFAA (Country Financial Accountability Assessment) et CPAR (Country Procurement Assessment Report). Le premier concerne la gestion des finances publiques et pratiques comptables du secteur privé et le second est une revue du système de passation des marchés publics. Ces exercices ont pour objectif d'appréhender le niveau de performance du Sénégal en matière de finances publiques et de permettre au gouvernement du Sénégal et aux bailleurs de fonds d'avoir une vision globale de la passation des marchés utilisant les ressources publiques. Considérant l'importance de ces deux types d'analyses pour le futur appui budgétaire dans le cadre du 9^{ème} FED, la Commission européenne a affirmé son intérêt de participer à ces missions et a proposé de financer un test de conformité dans le cadre de l'exercice CFAA.

Les causes des problèmes sont les suivantes : (i) difficulté de collecter certains indicateurs ; (ii) lenteurs accusées dans l'application des actions retenues dans le cadre du Protocole d'Accord signé en mai 2002.

Les mesures visant à accélérer la mise en œuvre sont : (i) le recrutement d'un consultant pour la collecte des indicateurs de performance ; (ii) le suivi régulier concernant la mise en œuvre de la Matrice de Mesures ; (iii) le non-prolongement de la Convention de financement du PABDAS II au-delà de fin-novembre 2003.

c) Degré d'intégration avec les thèmes transversaux

Dans les deux PABDAS, le renforcement des capacités est pris en compte à travers un appui institutionnel. Dans sa composante « lutte contre la pauvreté », le PABDAS I contribue à l'amélioration des conditions de vie de la femme et dans le PABDAS II, les indicateurs de suivi visent spécifiquement l'égalité des chances.

4.3. ACTIONS EN DEHORS DES DOMAINES DE CONCENTRATION

4.3.1 PECHE

La politique sectorielle du Gouvernement a été exprimée à travers trois documents : (i) le Plan directeur des pêches maritimes (1998) ; (ii) la Lettre de Politique Sectorielle des Pêches Maritimes (1999) qui définit les axes prioritaires pour la gestion de la ressource halieutique et le développement du secteur ; et (iii) le Code de la Pêche (Loi 98-32 du 30 Mars 1998 et Décret 98-498 du 10 Juin 1998) qui consacrent un certain nombre d'innovations en matière de gestion et d'administration de la pêche maritime. Le code prévoit en particulier les plans d'aménagement des pêcheries, le Conseil national consultatif des pêches maritimes, et les Conseils locaux de pêche artisanale. Cependant, Le document de « Stratégie de développement sectoriel de la Pêche 2001-2007 » qui a été mis au point en novembre 2000 et qui préconise des changements profonds dans le secteur n'a toujours pas encore été validé.

a) Résultats

Le Programme d'Appui à la Pêche Artisanale Côte Sud (PAPA SUD), projet 8 ACP SE 023 d'un montant de EUR 5 millions a été signé le 29 juin 2000 et a réellement démarré avec la signature du contrat de l'opérateur privé en juin 2002. La mise en place du consortium a pris plusieurs mois suite à des demandes de réaménagement du contrat par l'opérateur et des retards dans la présentation des documents nécessaires pour le décaissement de l'avance. Entre-temps, la Cellule Nationale de Coordination (CNC) au niveau du Ministère de la Pêche s'est chargée de faire le travail préparatoire du consultant (lancement des études, sensibilisation des autorités décentralisées, etc.). La Convention de l'Agence Française de Développement (qui contribue au co-financement à hauteur de 37%) a été signée en décembre 2002. La CNC a présenté une demande d'avenant au Ministère de l'Economie et des Finances pour une prorogation de douze mois (c'est-à-dire pour une fin du projet en juin 2005). Une fois que les travaux d'infrastructure auront démarré, un délai plus précis pourra être confirmé.

Les résultats des études lancées par la CNC sont disponibles (érosion côtière, étude sociologique, étude foncière). Ceux-ci ont été intégrés dans la sélection des sites et le choix des aménagements pour chaque site. De ce fait, de nouveaux emplacements pour la construction des quais ont été identifiés pour deux sites (Djifère où se pose un problème d'érosion et Elinkine où le Maire souhaite déplacer le site) et des études complémentaires ont été entreprises. Certains sites sont sur le domaine public maritime, d'autres sur le domaine communal. Travaillant avec les services déconcentrés de la DOPM, l'agence d'exécution et la CNC ont préparé des cahiers de charges pour que l'Etat rétrocède les sites aux collectivités locales, qui les ont à leur tour, concéder aux GIE interprofessionnels pour leur gestion et leur exploitation. Cette régularisation du foncier était une des clauses suspensives de décaissement de l'AFD.

Pour la composante d'appui à l'observatoire bio-socio-économique, une convention cadre a été signée entre le Ministère de la Pêche et le Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye (CRODT/ISRA) satisfaisant une des conditionnalités des bailleurs de fonds. Le premier Devis Programme (DP) avec le CRODT a été signé en tenant compte de la demande des bailleurs à la mobilisation de fonds propres de l'Etat pour le fonctionnement du CRODT, avant la signature d'un nouveau DP pour la deuxième année.

b) Activités

Pour l'année 2002, sur une allocation de EUR 5 millions, les objectifs financiers en montant cumulé ont été fixés à EUR 2,39 millions en engagement et de EUR 1,5 million en paiement. A la fin de

l'année 2002, un montant de EUR 2,25 millions a été engagé et EUR 0,72 million payé. Pour ce projet programmé sur 48 mois et devant prendre fin en juin 2004, il faudra dépenser EUR 4,28 millions soit 86% des ressources en 18 mois si la demande d'avenant n'est pas approuvée.

En 2002, les activités suivantes ont été réalisées : (i) la CNC a lancé une étude d'érosion côtière, une étude sociologique, une étude foncière ; (ii) une étude de recensement des femmes transformatrices est en cours. La première phase d'une étude conjointe avec la Coopération française pour l'accès à la ressource est aussi en cours ; (iii) le Consortium a débuté ses activités de sensibilisation et certaines composantes de formation sur tous les sites, les détails des prestations à réaliser et le budget prévisionnel pour les travaux ont été présentés au Comité de pilotage ; (iv) les avant-projets détaillés pour les dossiers d'appels d'offres pour la construction et l'aménagement des quais de débarquement sont en cours de préparation pour lancement au printemps 2003.

Les *causes des problèmes* sont les suivantes : (i) retard dans la signature du contrat par l'opérateur privé et dans la présentation des pièces administratives (caution bancaire non conforme), (ii) retard dans la mise en place du consortium par manque de fonds propres, (iii) conflit entre l'opérateur privé et la CNC.

Les *mesures visant à accélérer la mise en œuvre* sont : (i) la concertation bi-mensuelle entre la CNC et l'opérateur privé, (ii) la clarification des rôles par le Ministère des Finances et (iii) un suivi régulier par les deux bailleurs de fonds.

c) Degré d'intégration avec les thèmes transversaux

Pour ce qui concerne l'approche genre, les activités de transformation et de commercialisation des produits de la pêche sont réalisées, au Sénégal, en grande partie par les femmes. Le PAPA SUD accorde une importance particulière aux femmes et les a ciblées directement et indirectement (par les organisations professionnelles) avec les activités de sensibilisation et de formation. Ces activités visent à renforcer leurs capacités techniques et managériales au travail. L'aménagement des sites de transformation vise à améliorer les conditions de travail des opérateurs et comprend des travaux d'assainissement et la gestion des déchets (de la pêche, aussi bien que des déchets solides) de manière à conduire à une situation sanitaire plus saine. Les femmes bénéficient de ces travaux et de la formation qui les accompagnent.

Quant à l'environnement, le PAPA SUD a intégré la protection de l'environnement et des ressources halieutiques dans ses objectifs. Un appui à la recherche sur les méthodes de pêche et sur l'état de la ressource existe avec le soutien au Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye. Parallèlement, des études ont été lancées sur l'érosion côtière et sur l'accès à la ressource. Les activités de formation visent à adresser des thèmes tels que la gestion des déchets, la manipulation des produits chimiques, la gestion des eaux usées, la problématique du feu de bois et la reforestation des mangroves.

4.3.2. FORMATION PROFESSIONNELLE

La politique sectorielle en matière de formation professionnelle fait partie intégrante du Programme Décennal de l'Education et de la Formation 2000-2010 (PDEF) d'environ EUR 630 millions dont les objectifs globaux sont les suivants : élargissement de l'accès à l'éducation et à la formation en vue de la scolarisation universelle en 2010 ; consolidation des capacités de livraison d'une éducation de qualité à tous les niveaux ; gestion efficace du système à travers une meilleure coordination des programmes, une rationalisation dans la mobilisation, l'allocation et la gestion des ressources. La

première phase qui s'étale sur la période 2001-2003 concerne les composantes « accès », « qualité » et « gestion » du système.

La volonté de pérennisation des centres de formation a été confirmée dans le document de politique de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle de l'Etat du Sénégal qui prévoit un vaste chantier pour l'apprentissage et l'utilisation des Centres Régionaux de Formation Professionnelle (CRFP) afin de développer et dynamiser ce secteur. Dans ce sens, la priorité est donnée à la pérennisation des centres basée sur des stratégies d'autofinancement.

a) Résultats

Le projet de Renforcement des Centres Régionaux et Départementaux de Formation Professionnelle (CRDFP) 8 ACP SE 11 signé en août 1999 pour un montant de EUR 1,5 millions intervient à Kolda, Ziguinchor, Saint- Louis, Richard Toll et Podor. Il a pour objectif de contribuer à l'élaboration d'une offre de formation professionnelle initiale et continue, globale et cohérente, répondant aux attentes des artisans et jeunes adultes ayant besoin d'activités génératrices de revenus. L'objectif principal du programme est d'assurer la pérennisation des centres, la mise en place d'un Fonds d'Insertion Professionnelle pour permettre aux sortants des Centres de bénéficier de crédits pour la création d'activités génératrices de revenus, construction de salles de classes et renforcement des équipements des Centres et des compétences pédagogiques et managériales des agents et des formateurs.

Les réalisations du projet se résument ainsi : formation initiale des jeunes et formation continue des artisans orientée vers l'insertion professionnelle et/ou la création d'entreprises. En 2002, 850 jeunes formés³ (contre 754 en 2001) et 808 artisans ont bénéficié d'une formation continue (contre 370 en 2001), ce qui montre une tendance à la hausse des effectifs avec un accroissement de 12,7% en formation initiale et 118,4% en formation continue entre 2001 et 2002. En termes de performances financières, les recettes s'élèvent à EUR 0,047 million.

b) Activités

Pour l'année 2002, sur une allocation de EUR 1,5 millions, les objectifs financiers (en montant cumulé) ont été fixés à EUR 1,19 millions en engagement et de EUR 1,1 millions en paiement. A la fin de l'année 2002, un montant de EUR 0,93 million a été engagé et EUR 0,57 million payé (38%). Pour ce projet programmé sur 38 mois et devant prendre fin en mai 2003, après une prorogation de huit (8) mois de la Convention de Financement obtenue en juillet 2002, il faudra dépenser EUR 0,93 million soit 62% des ressources en 5 mois.

En 2002, les activités réalisées sont les suivantes : (i) formation au calcul des coûts de formation ; (ii) atelier de perfectionnement des secrétaires en Excel ; (iii) atelier de formation à l'élaboration de curricula en terme de compétence ; (iv) formation en stratégie IEC ; (v) formation des formateurs en mécanique diesel ; (vi) formation des formateurs en allumage ; (vii) formation des formateurs en menuiserie ; (viii) atelier sur le développement d'initiatives en faveur de l'alternance ; (ix) atelier sur l'élaboration de l'offre de formation ; (x) atelier de formation « analyse des besoins en formation » ; (xi) atelier de formation « marketing et plan de financement ».

Les *causes des problèmes rencontrés* sont les suivantes : (i) difficultés à atteindre les objectifs trop ambitieux du projet, (ii) retard dans le dépôt des mémoires et présentation de nombreuses pièces inéligibles pour un remboursement, (iii) non clôture du Devis Programme 1 permettant la signature d'un devis-programme final. Ces problèmes ont eu pour conséquence la non exécution de certaines actions essentielles comme par exemple la construction de salles de classe dans les centres.

³ Chiffres au 31/07/2002

La mesure visant à accélérer la mise en œuvre prise est : la tenue de réunions régulières (régisseurs/services de l'ON/Délégation) pour discuter des échéanciers. Malgré cette mesure, le projet accuse toujours un grand retard dans l'exécution des activités prévues.

4.3.3. CULTURE

Les projets culturels financés par la CE s'inscrivent dans le cadre de la lettre de politique de développement du secteur de la culture adoptée en 1999. Son objectif global est de promouvoir la création et l'expression culturelle dans les programmes de développement et de valoriser le potentiel économique du secteur culturel.

a) Résultats

La CE a financé un *Programme de Soutien à l'Action Culturelle* (PSAC), projet n° 8 ACP SE 021 signé en janvier 2000 d'un montant de EUR 1,9 million. Le PSAC qui a pris fin en décembre 2002 avec pour objectif de promouvoir l'émergence et le renforcement des capacités artistiques, techniques et professionnelles des acteurs culturels dans les différentes filières du secteur, à travers ces trois composantes : (i) Le *Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles* (PSIC), qui s'adresse aux opérateurs indépendants du secteur privé dans une perspective de professionnalisation des filières artistiques ; (ii) le soutien à la *Biennale des Arts de Dakar (Dak'Art)* ; (iii) le soutien au *Festival de Jazz de Saint Louis*. Les activités prévues dans le cadre du PSAC incluent des actions d'information, de sensibilisation et de formation, la circulation des acteurs culturels et l'appui direct aux initiatives culturelles.

Compte tenu de la nature du programme qui apporte un appui à deux événements ponctuels (Biennale de Dakar et Festival de Jazz de Saint Louis), les résultats pour ces composantes sont très semblables à ceux de l'année 2000 (Biennale et Festival de Jazz) et de l'année 2001 (Festival de Jazz). En 2002, les résultats obtenus sont : (i) en ce qui concerne la Biennale, l'équipe technique a analysé 364 dossiers, et 120 professionnels ont été sélectionnés, tandis que les manifestations du « OFF » ont doublé par rapport à l'an 2000 ; (ii) pour le Festival de Jazz 2002, plusieurs partenaires financiers se sont retirés, rendant la 9^{ième} édition du Festival déficitaire ; (iii) dans le cadre du PSIC, 147 requêtes de financement ont été enregistrées à l'occasion de l'appel à proposition lancé en 2002. Ainsi, 27 projets ont été financés, principalement à Dakar et essentiellement dans les filières de la musique, du théâtre et des arts plastiques, comme les années précédentes.

b) Activités

Pour l'année 2002, sur une allocation globale de EUR 1,92 million les objectifs financiers (en montant cumulé) ont été fixés à EUR 1,85 million en engagement et de EUR 1,6 million en paiement. A la fin de l'année, un montant de EUR 1,84 million a été engagé et EUR 1,58 million payé (82%). Ce projet programmé sur 36 mois a pris fin en décembre 2002, le solde non engagé s'élève à EUR 0,08 million soit 4% des ressources allouées.

En 2002, les activités suivantes ont été réalisées : (i) formation de 10 musiciens sur le langage du Jazz ; (ii) réalisation d'un film sur l'histoire du Festival « Saint-Louis Jazz » ; (iii) organisation de trois séminaires sur la gestion des projets culturels ; (iv) formation de 72 personnes à quatre modules sur la méthodologie des projets ; (v) lancement de l'évaluation finale pour le PSAC et présentation du rapport final en décembre 2002 ; ce rapport reste à être validé ; le consultant a fait peu d'analyse et présente peu d'informations nouvelles ; un audit final a aussi été lancé et le rapport final doit aussi être validé par les trois parties ; (vi) mise en place d'un Devis programme de clôture en décembre 2002.

Les *causes des problèmes* sont les suivantes : (i) faible qualité du document de base (Convention de Financement) ; (ii) absence d'un manuel de procédures pour la gestion des Devis Programmes par les gestionnaires des projets ; (iii) procédures trop lourdes pour des contrats de services de petite taille dans un secteur quasi-informel ; (iv) défaut d'évaluation à mi-parcours pour redresser les difficultés ressenties.

La préparation du projet dans le domaine de la culture (9^{ème} FED) devra prendre ces éléments en compte.

4.3.4. PROJET DE SOUTIEN AUX SERVICES DE L'ORDONNATEUR NATIONAL

a) Résultats

Le Projet de soutien aux services de l'Ordonnateur National (PSO - 8 ACP SE 040) pour un montant de EUR 1,35 million a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la capacité d'absorption des ressources extérieures conformément à la Stratégie de développement du Sénégal, à travers le renforcement des capacités de l'administration nationale chargée de la coopération.

La mise en place de ce projet a permis d'améliorer sensiblement la prise en charge, par les services de l'ON, des fonctions qui lui sont assignées dans le cadre de la Convention de Lomé IV révisée, notamment en ce qui concerne la programmation/identification des projets et programmes et la mise en œuvre des projets FED. Compte tenu du renforcement des capacités des services de l'ON, le processus pour le rétablissement du circuit relatif à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses, conformément à l'article 313 de la Convention de Lomé IV et à l'article 35, Annexe IV de l'Accord de Cotonou, a été entamé.

b) Activités

Pour l'année 2002, sur une allocation globale de EUR 1,35 million, les objectifs financiers en montant cumulé ont été fixés à EUR 0,2 million en engagement et de EUR 0,15 million en paiement. A la fin de l'année, un montant de EUR 0,76 million a été engagé et EUR 0,27 million payé. Pour ce projet programmé sur 36 mois et devant prendre fin en décembre 2005, il faudra dépenser 1,08 million soit 80% des ressources en 24 mois (67% de la durée du projet).

En 2002, les activités suivantes ont été réalisées : (i) organisation du séminaire revue-pays en juin ; (ii) recrutement du consultant animateur des travaux d'identification des projets et programmes du 9^{ème} FED ; (iii) participation des services de l'ON à des réunions régionales ; (iv) mise à jour des instances de paiements/recouvrement ; (v) pilotage des projets par les services de l'ON renforcé à travers une plus grande fréquence des réunions du comité de pilotage.

Cependant l'exécution de certaines activités a connu des retards notamment en ce qui concerne la mise en place du système de gestion informatisée financière et technique (GIFT), qui devait être fonctionnel douze mois après le démarrage du projet. Le rétablissement du circuit de la dépense qui devait être effectif trois mois après le démarrage a commencé partiellement depuis le 1^{er} janvier 2003. Ce retard est dû aux lenteurs notées dans le recrutement des agents administratifs et financiers.

Les *causes des problèmes* sont les suivantes : (i) manque de planification des marchés (services fournitures) à conclure ; (ii) niveau de salaire jugé bas par deux candidats au poste d'assistants administratifs et financiers ; (iii) démarrage tardif du travail sur le système GIFT.

Les mesures visant à améliorer la mise en œuvre sont : (i) mise en place d'un calendrier pour les marchés de fournitures et de services ; (ii) augmentation du niveau de salaire et remplacement d'un poste d'assistant administratif et financier par celui de chargé de programme ; (iii) organisation de réunion sur le suivi des indicateurs retenus dans le cadre logique.

c) Degré d'intégration avec les thèmes transversaux

L'approche genre a été prise en compte dans le cadre du recrutement du personnel du projet. Ainsi parmi les quatre agents administratifs et financiers recrutés, on compte deux femmes.

4.4. UTILISATION DES RESSOURCES PAR LES ACTEURS NON ETATIQUES

Dans l'Accord de Cotonou, l'inclusion dans le partenariat ACP-UE des acteurs non étatiques, de la société civile et du secteur privé vise la participation dans la définition des stratégies et des priorités qui, jusqu'à présent, relève de la compétence exclusive des Gouvernements.

De plus, au sein de la stratégie de coopération et programme indicatif du 9ème FED, le domaine de concentration « bonne gouvernance » comporte une composante de renforcement d'appui aux Acteurs non étatiques (ANEs). Ceci devrait tenir compte du caractère spécifique de leur accès aux ressources du FED tel que prévu par l'Accord de Cotonou. A ce titre, un document préliminaire résultant des discussions avec les ANEs a été préparé ; ce document présente quelques options possibles de gestion des actions de renforcement des capacités des ANEs. La finalisation du document de discussion nécessite la prise en compte des lignes directrices concernant les modalités de mise en œuvre des financements pour le soutien aux acteurs non-étatiques, document devant être validé par le Siège.

4.5. AUTRES INSTRUMENTS

4.5.1. STABEX : Filière arachide

Depuis 1992, le Sénégal a reçu un peu moins de EUR 70 millions par le biais de l'instrument STABEX ; à peu près EUR 42,3 millions ont été budgétisés selon cinq Cadres d'Obligations Mutuelles (COM) signés entre le gouvernement du Sénégal et la Commission européenne, dont EUR 10 millions restent à décaisser ; environ EUR 27,6 millions restent à être affectés au titre des COM 97 et 98. Cette affectation fait encore l'objet d'échanges entre la Délégation et les services de l'ON.

Les COM mettent l'accent sur un appui à la filière arachide dans une démarche de libéralisation de la filière et de transfert des compétences au secteur privé, formulé dans l'Accord Cadre de 1997 et renouvelé en 2001. Les volets du programme concernent : (i) l'assainissement financier ; (ii) le dispositif de fixation du prix, le compte de soutien, et le prélèvement sur l'huile importée ; (iii) le crédit ; (iv) le programme semencier ; (v) un programme de professionnalisation des acteurs ; (vi) un programme d'arachide de bouche/diversification ; et (vii) appui au Comité National Interprofessionnel de l'Arachide (CNIA).

a) Résultats

Les résultats enregistrés jusqu'à maintenant sont mitigés. L'assainissement de la filière qui a absorbé à peu près EUR 20 millions des ressources disponibles a permis d'apurer les dettes des opérateurs auprès du système bancaire, mais n'a pas pu empêcher que les défauts de paiement se reproduisent les années suivantes, en l'absence de la privatisation de la SONACOS et de la dissolution de la SONAGRAINES.

L'année 2002, a été marquée par une crise importante au niveau de la collecte et commercialisation des graines (campagne 2001-02) ; une chute de la production arachidière et des semences en particulier (campagne 2002-03) ; et par la poursuite du processus de la libéralisation de la filière.

Après la dissolution de la SONAGRAINES en fin 2001, la fonction de collecte/commercialisation a été transférée à des opérateurs privés sélectionnés par la SONACOS, suite à une manifestation d'intérêt publique. Ces opérateurs du système dit « carreau usine » ont, à l'arrivée, livré près de 350 000 tonnes aux usines. Les paiements aux paysans se sont fait avec beaucoup de difficultés qui se sont traduites par des « bons impayés » estimés à FCFA 1,2 milliard, situation par rapport à laquelle le gouvernement cherche à trouver une solution adéquate. Par ailleurs, le prix de campagne 2001-2002, fixé à 120 FCFA/Kg n'a pas été appliqué totalement, compte tenu de l'importance de l'offre pendant la période de collecte en fin d'année 2001 et au début de l'année 2002.

Le programme semencier a permis progressivement d'augmenter considérablement les quantités de semences sélectionnées (passant de 18.000 tonnes en 2000-2001 à 35.000 tonnes en 2001-2002) avant de chuter considérablement jusqu'à 3000 tonnes (2002-2003). Cette contre-performance s'expliquerait par le mauvais profil de l'hivernage 2002 et une conduite technique déficiente du programme avec des problèmes de leadership au sein de l'Union Nationale Interprofessionnelle des Semences (UNIS).

Le Gouvernement a confirmé sa volonté de libéraliser la filière à tous les stades. C'est ainsi que le processus de privatisation de la SONACOS a été poursuivi avec la mise en place d'un comité de pilotage. L'appel d'offres de sélection du cabinet d'assistance à la privatisation a été lancé. Toutefois, le retard important enregistré dans le calendrier, laisse penser que l'échéance du 31 mars 2003, initialement retenue pour procéder à cette opération, ne sera pas respectée. Dans la même lancée, le Gouvernement a mis en place un « Comité de coordination de la réforme de la filière arachidière » qui comprend un « Comité de pilotage de la privatisation de la SONACOS » et un « Comité technique sur la réforme des politiques et stratégies de la filière ». Ce dernier comité devrait produire une note d'orientation stratégique qui tient compte des évolutions enregistrées dans la filière. Cette note devrait être disponible au mois de mars 2003.

Le tableau ci-dessous donne les résultats obtenus pour les années 2000 à 2002 et les objectifs fixés pour 2003 et 2004 dans le cadre du Programme d'Ajustement au Secteur Agricole (PASA) et des Cadres d'Obligations mutuelles (COM).

Tableau : Indicateurs de performance dans la filière arachide

Indicateur	2000 résultat	2001 résultat	2002 résultat	2003 objectif	2004 objectif
Désengagement de l'Etat de la filière	Non effectif	Non effectif	Non effectif	Effectif	Effectif
Mécanisme de fixation du prix appliqué	Non appliqué	appliqué	appliqué	révisé	révisé
Privatisation effective de la SONACOS	Non effectif	Non effectif	Non effectif	effectif	effectif
Observatoire de la filière fonctionnelle	-	-	-	-	réalisé
Production de 40 000 T de semences sélectionnées		28 000	3 000	10 000	15 000
Exportation de 20 000 t d'arachide de bouche	1584	-	-	7 000	10 000

Indicateur	2000 résultat	2001 résultat	2002 résultat	2003 objectif	2004 objectif
Accréditation d'un laboratoire de contrôle de qualité de l'aflatoxine	-	-	-	-	réalisé
Taux de remboursement du crédit semence	96 %	82%	27%	90%	90%

b) **Activités**

Le programme de relance de la filière arachidière est suspendu depuis le 14 juin 2001, raison pour laquelle des objectifs financiers n'ont pas été fixés pour l'année 2002. Toutefois les activités de sauvegarde suivantes ont été menées : (i) le volet arachide de bouche avec un appui à la finalisation des activités de recherche de CIRAD ; (ii) l'appui au CNIA dans l'utilisation des outils de gestion de la filière ; (iii) un volet « crédit » pour le financement de la collecte et commercialisation des semences avec la mise en place d'un fonds de garantie pour l'année 2002 qui a permis d'octroyer des crédits d'un montant de 1,6 milliard de FCFA (le taux de remboursements, au 31 décembre 2002, est très faible (28%) compromettant la mise en œuvre de la prochaine campagne de collecte et commercialisation des semences) ; et (iv) une évaluation externe du programme réalisée en 2002.

Les *causes des problèmes* sont les suivantes : (i) les interventions de l'Etat dans le fonctionnement de la filière ayant conduit à la suspension du programme et l'absence de vision stratégique ; (ii) l'absence d'articulation entre les différentes composantes du programme de relance ; (iii) la désuétude de certaines actions qui étaient programmées dans les cadres d'obligations mutuelles 94, 95 et 96 ; (iv) la non prise en compte dans ces COM de besoins nouveaux apparus suite à la libéralisation progressive de la filière.

Les *mesures visant à renforcer la mise en œuvre* sont : (i) la signature d'un avenant aux COM 94, 95 et 96 afin d'utiliser les ressources de façon optimale et en conformité avec le nouveau cadre libéralisé de la filière ; (ii) la reprise du programme dès qu'une note de réforme et de politique de la filière par l'Etat sera élaborée et validée.

c) **Degré d'intégration des questions transversales**

La maîtrise d'œuvre du programme relève du Comité National Interprofessionnel de l'Arachide, structure regroupant des organisations évoluant dans la filière. De 1997 à la suspension du programme en juin 2001, l'appui au CNIA était apporté via un projet spécifique. Malgré la suspension du programme, un appui dit de sauvegarde a été maintenu afin que l'organisation se maintienne et exerce les fonctions qui lui sont transférées à travers l'Accord Cadre.

4.5.2. LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

La Banque Européenne d'Investissement (BEI) a un portefeuille de EUR 158,6 millions de concours approuvés et signés au titre de la Convention de Lomé - premier et second protocole financier - au Sénégal et un encours de prêts de EUR 71,5 millions. La BEI est appelée à jouer un rôle majeur dans l'Accord de Cotonou avec une enveloppe de EUR 1,7 milliards pour financer des prêts sur ses propres ressources et EUR 2,2 milliards dans le cadre du nouveau mécanisme qu'est la Facilité d'Investissement. Dans ce cadre, la Banque a décidé d'ouvrir un bureau de représentation régionale à Dakar. Ce bureau dont l'inauguration est prévue au cours du quatrième trimestre 2003 sera situé dans l'immeuble de la Délégation de l'UE.

Dans le cadre de sa coopération avec les institutions financières, la BEI a mis en place en 2002 la seconde Facilité d'Appui à l'Entreprise Privée (FAEP), d'un montant global de EUR 15 millions auprès de cinq banques sénégalaises aux fins de rétrocession pour le financement de projets et

d'opérations de crédit-bail réalisés par des Petites et Moyennes Entreprises. Le succès de la première FAEP signée en 2000 explique le besoin du renouvellement de la ligne en fin 2002. Les autres projets en cours de décaissement de la Banque sont présentés ci-dessous. Le premier versement pour le projet SONES qui s'inscrit dans le cadre du projet Sectoriel Eau devrait intervenir au cours de l'année 2003.

Tableau : Prêts au stade de décaissement (source BEI)

Prêts	Objectifs	Date de signature	Montants alloués (EUR)	Montants décaissés (EUR)	Montants annulés
ICS III	Dédoublage des capacités de production d'acide phosphorique et mise en exploitation d'un nouveau panneau minier	1999	54 000 000	36 096 265.07	0
Facilité d'Appui à l'Entreprise Privée	Rétrocession en faveur de projets et d'opérations de crédit-bail réalisés par des Petites et Moyennes Entreprises	2000	14 000 000	7 792 000.00	0
Alimentation en Eau de Dakar II	Renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville de Dakar à partir du lac de Guiers	2001	16 000 000	0	0
Facilité d'Appui à l'Entreprise Privée	Rétrocession en faveur de projets et d'opérations de crédit-bail réalisés par des Petites et Moyennes Entreprises	2002	15 000 000	0	0
SONATEL III	Extension et modernisation du réseau national de télécommunications et amélioration des connexions internationales	1999	18 000 000	0	18 000 000

4.5.3. ACCORD DE PECHE SENEGAL-UE

Le nouveau Protocole concerne la période allant du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2006. Il accorde des possibilités de pêche à 78 thoniers et 8000 tonneaux de jauge brute pour les chalutiers (pêche démersale côtière et profonde). La réduction des possibilités de pêche sur les espèces sensibles est notoire par rapport au dernier protocole. La contrepartie financière s'élève à 16 millions d'EUR par an, dont 3 qui serviront à l'établissement d'un partenariat portant sur l'évaluation des stocks, le contrôle et la surveillance des activités de pêche, l'amélioration de la sécurité des navires de pêche artisanale et l'appui institutionnel en vue de l'instauration d'une pêche durable et responsable (« actions ciblées »). Il est à noter aussi que ce nouveau protocole prévoit un repos biologique pour certaines espèces, la réduction des zones de pêches, la diminution des captures accessoires, l'augmentation des maillages, l'augmentation des débarquements obligatoires, et l'augmentation des observateurs et marins sénégalais à bord.

La nouvelle politique des accords de pêche tiendra compte de la Communication de la Commission relative aux accords de partenariat dans le domaine de la pêche, ce qui influencera certainement les relations entre l'UE et le Sénégal en matière de pêche. Cet aspect sera aussi débattu dans le contexte de l'APE Afrique de l'Ouest - UE.

4.5.4. COOPERATION REGIONALE

Programme Régional Solaire (PRS)

Le programme s'inscrit dans les activités du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) dans son rôle de promotion des actions d'intérêt régional tendant à renforcer les efforts de lutte contre la sécheresse et la désertification des pays sahéliens.

Le *Programme Régional Solaire* (n° 8 ACP ROC 042 et 8 ACP SE 036) signé en avril 2001 pour un montant de EUR 59,7 millions pour 16 pays, s'intègre dans ce cadre et a pour objectif l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations des zones rurales par un approvisionnement durable en eau potable. Une première phase du programme (1991-1998) avait démontré la fiabilité des équipements solaires et l'intérêt de la gestion décentralisée. La deuxième phase ambitionne : (i) l'existence de cadres d'organisation et de gestion locale permettant le fonctionnement durable des systèmes d'AEP (Adduction Eau Potable) ; (ii) la consolidation des systèmes réalisés par la première phase du PRS, (iii) l'extension de la couverture, avec la réalisation de nouveaux systèmes d'AEP à moindre coût d'exploitation et (iv) le renforcement du secteur privé photovoltaïque sahélien.

a) Résultats

Au stade actuel, aucun résultat concret ne peut être enregistré dans la mesure où les activités n'ont pas encore été exécutées.

b) Activités

Pour l'année 2002, le projet n'avait pas fait de prévisions. En fin 2002, le montant engagé dans le PIR volet Sénégal a été de EUR 0,2 million. A ce jour, aucun paiement n'a encore été effectué. Le projet, d'un montant de EUR 6,58 millions pour la partie nationale, prendra fin en septembre 2007.

En 2002, les activités prévues étaient inscrites dans le DP n° 1 et concernent : (i) la mise en place d'une cellule de coordination auprès de la DHA ; (ii) le recrutement d'un AT et la réalisation de certaines mesures d'accompagnement prévues à cheval sur les phases I et II du programme. L'approbation en mai 2002 du DP n° 1 a entraîné des retards sur le calendrier prévu ce qui fait qu'à la fin de 2002, aucune des activités prévues dans ce devis programme n'a été totalement exécutée.

Les causes des problèmes sont : (i) : différentes interprétations des rôles de la coordination nationale et régionale (ON/OR) ; (ii) un manque de ressources humaines au sein de la cellule de coordination nationale ; (iii) le non-respect des procédures de gestion en régie, la lenteur des procédures et la tendance à compliquer les procédures existantes par toutes les parties et ; (iv) la priorité donnée aux actions visant à acquérir du matériel par rapport aux mesures d'accompagnement.

Les mesures visant l'amélioration de mise en œuvre sont : (i) la signature d'un protocole d'exécution entre l'ON et l'OR et l'introduction de notes explicatives par le comité de gestion régional de suivi ; (ii) le renforcement des capacités du personnel de la cellule de coordination nationale ; et (iii) la responsabilisation du régisseur du projet et l'utilisation des procédures adaptées à la dimension des actions.

c) Degré d'intégration avec les thèmes transversaux

Environnement : le solaire étant une énergie renouvelable, le projet a des effets directement perceptibles par la substitution de l'énergie électrique photovoltaïque aux moyens traditionnels d'exhaure (générateurs diesel libérant CO dans l'atmosphère).

Genre : la nécessité d'impliquer et de responsabiliser les communautés bénéficiaires passe par une meilleure prise en compte de l'approche genre, ce qui signifie une revalorisation du rôle et de la place des femmes dans l'exécution du programme. Les femmes constituent certainement le groupe social le plus motivé au fonctionnement des systèmes communautaires AEP.

Développement institutionnel : les Etats membres du CILSS ont en commun une politique de décentralisation administrative dans le cadre de la gestion des infrastructures d'eau potable. Néanmoins, lors de la 1^{ère} phase du programme, il avait été constaté une nécessité de clarification institutionnelle relativement aux acteurs, à leurs fonctions et à leurs responsabilités. La nouvelle phase propose une répartition des responsabilités dont les usagers, véritables bénéficiaires des projets, sont sollicités pour s'organiser en Associations de consommateurs pour défendre leurs intérêts.

Programme d'Appui Régional à l'Intégration (PARI)

Depuis l'avènement de l'UEMOA en janvier 1994, d'importantes réformes ont été entreprises pour asseoir une croissance et assurer un développement durable de la zone. Ainsi, les acquis au plan commercial et macroéconomique sont importants : zone de libre échange et tarif extérieur commun effectifs depuis janvier 2000, législation sur la concurrence, mécanisme multilatéral de surveillance et critères de convergence macroéconomique.

a) Résultats

Le Programme d'Appui Régional à l'Intégration (PARI - projet 8 ACP ROC 021, 8 ACP SE 025), d'un montant de EUR 65 millions dont la gestion relève de l'UEMOA a pour objectif de contribuer au renforcement du processus d'intégration régionale et à l'insertion des pays membres dans l'économie mondiale. Ce programme prendra fin en décembre 2003. Il comprend quatre axes d'intervention : (i) renforcement des capacités de gestion des administrations nationales dans l'application effective des réformes ; (ii) appui à la Commission de l'UEMOA et aux autres institutions communautaires dans la poursuite des réformes ; (iii) appui à la dimension régionale des programmes d'ajustement structurel en vue d'aider les Etats à absorber les coûts transitoires de l'union douanière ; (iv) appui au repositionnement du secteur privé face à l'agrandissement du marché qui résulte de l'intégration régionale. Le quatrième axe a sa propre convention de financement.

L'axe 1 du programme d'un montant de EUR 2 millions a fait l'objet d'un devis-programme Sénégal signé le 21 août 2002 après un retard de plus d'une année accusé dans le démarrage. La mise en œuvre a commencé réellement en décembre 2002, raison pour laquelle il ne peut être fait état des résultats obtenus. Pour rappel, les directions concernées par le programme sont : la Direction de la Prévision des Statistiques (DPS), la Direction Générale des Impôts et domaines (DGID), la Direction Générale des Douanes (DGD), la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT), la Direction Générale des Finances (DGF), la Direction du Traitement automatique de l'Information (DTAI) et le Cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances.

Le volet secteur privé du PARI (axe 4), projet 8 ACP ROC 031, 8 ACP SE 034, d'un montant de EUR 15 millions fait l'objet d'un devis-programme régional intégrant toutes les activités à mener au plan national. Sur les 60 actions prévues, 25 ont été partiellement ou totalement exécutées. La mise en œuvre du programme est confiée à l'ONUDI par contrat de subvention.

b) Activités

Pour l'année 2002, sur une allocation globale de EUR 1,5 million (PARI II 8 ACP SE 025) les objectifs financiers (en montant cumulé) ont été fixés à EUR 1,5 million en engagement et de EUR 0,3 million en paiement. A la fin de l'année, un montant de EUR 0,34 million a été engagé et EUR

0,098 million, payé. Pour ce projet programmé sur 41 mois et devant prendre fin en décembre 2003, il faudra dépenser 1,4 million soit 93% des ressources en 12 mois (29% de la durée du projet).

Pour ce qui concerne l'axe 4 (PARI Privé) (EUR 1,5 au total), un montant de EUR 0,82 (54,9%) a été engagé mais aucun paiement n'a encore été effectué en raison du fait que les paiements sont actuellement exécutés sur le 8 ACP ROC 031 depuis Ouagadougou plutôt que sur le projet 8 ACP SE 034.

Au titre du PARI Privé, le Comité National de Pilotage du Sénégal a été installé le 30 juillet 2002, date à laquelle les activités du programme ont démarré au Sénégal. Il est composé des représentants du secteur public et privé, des laboratoires d'analyses et d'essais et des associations de consommateurs. Les activités qui ont été menées d'août à décembre 2002 ont permis de réaliser des études sur l'état des lieux en matière d'accréditation/normalisation/certification et promotion de la qualité mais aussi d'organiser des sessions de formation sur les axes d'intervention identifiés.

Pour ce qui est de l'axe 1, aucune activité n'a été menée dans la mesure où la mise en œuvre effective du devis-programme est intervenue en décembre 2002. Des actions de formation sur les 3 volets accréditation, normalisation et promotion de la qualité ont été organisées. De plus, des études d'états des lieux de la situation nationale ont été menées dans les domaines suivants : recensement des textes juridiques et réglementaires nationaux en matière d'accréditation, normalisation et promotion de la qualité ; recensement des besoins des entreprises en matière de qualité ; recensement des infrastructures nationales de la qualité ; recensement et assistance aux associations de consommateurs.

Les causes des problèmes sont les suivantes : (i) nécessité de coordonner plusieurs Directions de Ministères différents, (ii) au titre du fonctionnement du PARI Privé, absence des programmes pour chaque pays qui pose le problème de l'implication effective de la Délégation et de l'ON sur le suivi de la gestion du programme au niveau national et de visibilité des activités du volet national par rapport au Devis Programme régional (malgré le fait qu'il existe un budget pour le volet national, la gestion demeure centralisée au niveau de Ouagadougou).

Les mesures visant l'amélioration de la mise en œuvre sont : (i) meilleure coordination des Directions du MEF à travers un rôle plus actif de l'ON ; (ii) suivi plus rapproché des activités mises en œuvre par l'ONUDI responsable de la mise en œuvre de l'axe 1 du PARI privé.

Programme d'Appui à la Recherche Agronomique en Afrique de l'Ouest (PARAO)

Le Programme d'Appui à la Recherche Agricole en Afrique de l'Ouest (PARAO) vise à améliorer et à adapter des politiques et des pratiques agricoles ainsi que la sécurité alimentaire dans la sous-région. Il apporte un appui au Conseil Ouest Africain de Recherche et Développement Agricoles (CORAF), et à deux composantes de recherche déjà financées sur 7^{ème} FED et mises en œuvre sous l'égide du CORAF : (i) Centre d'Etudes et de Recherche d'Adaptation à la Sécheresse (CERAAS), et (ii) Programme « Jachères ».

a) Résultats

En 2002, les résultats suivants ont été obtenus : (i) La composante CERAAS a permis de soutenir l'activité du centre, les équipes de chercheurs, le financement de recherches et de formations. Deux contrats de subvention ont été signés en juillet 2001 et novembre 2002, pour un total de EUR 0,58 million dont EUR 0,32 million sur 2002 (disponible de EUR 3 millions) ; (ii) la composante Jachère prévoit un appui à la coordination régionale, basée à Dakar, ainsi qu'aux sections nationales au Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Niger et Burkina Faso. Un engagement de EUR 0,35 million a permis

de rendre opérationnels dans chacune de ces représentations les moyens administratifs, véhicules, locaux, moyens de laboratoires, et de réactiver le réseau de partenaires.

b) Activités

Pour l'année 2002, des prévisions n'avaient pas été faites sur ce programme. A la fin 2002, sur une allocation de EUR 12 millions, EUR 3,6 millions ont été engagés et EUR 1,7 million dépensé représentant un taux de décaissement de 14%. Pour ce programme sur 54 mois et devant prendre fin en décembre 2005, il faudra dépenser EUR 10,3 millions soit 86% des ressources en 36 mois (67%).

En 2002, les activités suivantes ont été réalisées : (i) l'appui au fonctionnement et au personnel du secrétariat exécutif, au suivi et la coordination de programmes de recherche, au renforcement des capacités du CORAF et à l'organisation des réunions statutaires ; (ii) la conception, publication et diffusion d'un périodique trimestriel d'information scientifique ; (iii) l'appui à la coopération régionale et internationale par l'implication du CORAF dans la participation aux activités des partenaires internationaux ; (iv) le lancement des consultations nécessaires aux activités ultérieures du PARAO.

Pour le CERAAS, on pourra notamment considérer le suivi et l'appui au Centre en fonctionnement et personnel, qui aura permis l'avancement des quatre points suivants : (i) l'appui aux activités ciblées de recherche, portant notamment sur l'adaptation variétale ; (ii) la conception, exploitation et utilisation d'un modèle de bilan hydrique pour le pilotage de l'irrigation et l'amélioration de la qualité technologique de l'arachide de bouche irriguée en fonction de la variété ; (iii) la formation de stagiaires de niveau Doctorat 3^e cycle, DEA et Ingéniorat d'agronomie et des travaux agricoles ; et (iv) le lancement d'une consultation et début des travaux d'analyse financière pour la détermination du « métabolisme de base ».

La composante « Jachère » a pu débiter la finalisation des recherches et des formations en cours dans les cinq pays qui avaient été engagées lors des précédentes phases de « Jachère » (cf. programme de finalisation des recherches et des formations, soumis par la Coordination). De plus, le dernier contrat de subvention a permis d'effectuer le lancement de l'expertise collégiale du programme 7^{ème} FED. Ceci devrait permettre d'établir l'état des lieux des acquis scientifiques de ce programme d'envergure, ainsi que les modes de restitution des connaissances transférables aux utilisateurs. L'achèvement de l'expertise collégiale est prévu pour Août 2003.

En février 2002, les évaluations ex-post des précédents projets CERAAS et « Jachère » et ex-ante du PARAO ont été restituées, permettant au PARAO de se mettre en place sur des bases solides.

Les causes des problèmes sont les suivantes : (i) l'équipe restreinte du CORAF limite sa capacité d'animation et de gestion administrative et l'articulation de l'ensemble du programme autour du CORAF augmente le risque de ralentissement dans l'exécution ; (ii) afin d'assurer une meilleure pérennisation des composantes, il sera nécessaire de définir le coût de fonctionnement de la structure du CERAAS et de prévoir le besoin de diversification de ses sources financières ; (iii) faible activité et dynamique des équipes pays sur le programme « Jachère ».

Les mesures visant l'amélioration de la mise en œuvre sont : (i) une préparation anticipée des contrats de subvention et appels à consultation pour des travaux ponctuels et notamment, définition d'un système de suivi-évaluation, amélioration de la communication, appui au lancement des fonds compétitifs ; formation des comptables CORAF et CERAAS sur la gestion des contrats de subvention ; (ii) étude de clarification financière du CERAAS (détermination du « métabolisme de base ») et programmation d'un « business plan » ; (iii) définition de la méthodologie pour le

lancement d'une expertise collégiale sur les 5 pays permettant de redéfinir les thématiques d'activité pour le programme « Jachère ».

Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles des bassins du Niger et de la Gambie (AGIR)

L'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles des bassins du Niger et de la Gambie (AGIR projet n° 8 ACP ROC 020) signé en mars 2000 d'un montant de EUR 23 millions prend le relais des interventions financées sur les ressources du 6^{ème} FED du Programme Régional d'Aménagement des Bassins Versants, et notamment la composante Niokolo-Badiar. L'objectif principal de l'intervention est d'appuyer la gestion intégrée des ressources naturelles en vue de la conservation et de la restauration des écosystèmes naturels, notamment dans le Parc transfrontalier du Niokolo-Badia.

a) Résultats

Ce programme ayant été instruit sans qu'aucune évaluation ni audit de la phase précédente n'ait été conduit de manière extérieure, la décision a été prise, en relation avec le Ministère en charge de l'environnement et la Coordination Régionale du programme basée à Conakry, de réaliser au plus vite ces travaux de capitalisation.

Le nouveau cadre logique fruit de cette évaluation a été validé, suite à un atelier tenu à Simenti le 03 avril 2002. La logique d'intervention repose sur une implication des populations dans un modèle de gestion contractuelle et concertée des ressources. Par ailleurs, un cabinet d'audit, commis par l'Ordonnateur National, a réalisé toutes les vérifications nécessaires sur la gestion précédente du programme.

A la suite de cette évaluation, l'Ordonnateur régional a commandité les services d'une mission de recadrage du programme. Les conclusions provisoires de cette mission ont été examinées par le Comité Régional de gestion du programme qui a recommandé la prolongation de deux années pour rattraper le retard accusé dans la mise en œuvre des activités et une réduction de l'assistance technique.

b) Activités

Pour 2002, sur une allocation globale EUR 1,5 million, les objectifs financiers (en montant cumulé) ont été fixés à EUR 0,56 million en engagement et à EUR 0,29 en paiement. A la fin de l'année, un montant de EUR 0,48 million a été engagé et EUR 0,17 million payé. Pour ce projet programmé sur 48 mois et devant prendre fin en juin 2004, il faudra dépenser EUR 1,33 million soit 89% des ressources en 18 mois (36%).

Le programme n'a été opérationnel au Sénégal qu'entre janvier et avril ce qui a permis de réaliser des aménagements permettant d'améliorer la mobilité du dispositif de surveillance du parc ainsi que l'accessibilité de la faune aux mares. En ce qui concerne l'intervention en zone périphérique, elle n'a pas encore démarré.

S'agissant des fonds régionaux, sur les EUR 8,5 millions disponibles, EUR 4,4 millions ont été engagés et EUR 2,88 millions dépensés, représentant un taux de dépense de 33,8%. Le projet prendra fin en juin 2004, c'est-à-dire qu'il faut dépenser environ 78% des ressources en 30 mois, sur un projet programmé pour une durée de 48 mois (63%).

Les conditions d'un redémarrage effectif du programme sont donc, aujourd'hui réunies et la mise en œuvre effective des activités prévues en zone périphérique pourrait significativement améliorer les indicateurs donnés ci-dessus.

En 2002, les activités réalisées sont : (i) l'appui à la Direction des parcs nationaux dans ses missions de sauvegarde de la biodiversité par la lutte contre le braconnage ; (ii) la formation du personnel des parcs nationaux ; (iii) la poursuite de la délimitation du parc Niokolo Koba par la pose de bornes au niveau des communautés rurales de la zone périphérique en relation avec les associations villageoises ; (iv) la validation du nouveau cadre logique de la composante sénégalaise du programme, lors d'un atelier tenu à Simenti le 02 avril 2002 ; (v) le recrutement d'une nouvelle équipe chargée de la gestion du programme ; et (vi) la préparation et l'approbation d'un nouveau devis programme d'un montant de EUR 0,27 million.

Les *causes des problèmes* sont les suivantes : (i) la suspension du programme suite aux résultats de l'audit du programme bassins versants et donc la non effectivité des activités dans la périphérie du parc Niokolo Koba ; (ii) la faible capacité technique des gestionnaires du programme et l'apport limité de l'assistant technique ; (iii) la faible articulation avec la composante guinéenne du programme ; (iv) l'absence de définition de mode opératoire dans la zone périphérique du parc Niokolo Koba.

Les *mesures visant à améliorer la mise en œuvre* sont : (i) le recrutement d'une nouvelle équipe de gestionnaire du programme ; (ii) le recadrage du programme régional avec comme résultat une meilleure articulation avec la composante guinéenne et un redéploiement de l'assistance technique ; (iii) la programmation d'une étude à réaliser en 2003 sur le mode opératoire en zone périphérique du parc tenant compte des missions de la Direction des Parcs Nationaux et des compétences transférées aux élus locaux dans le cadre de la décentralisation.

c) Degré d'intégration avec les thèmes transversaux

A travers ses objectifs globaux de régularisation du régime des grands fleuves soudano-sahéliens, de préservation des écosystèmes naturels et de conservation des diversités biologiques et culturelles, la préservation de l'environnement et de la biodiversité est au centre de la logique d'intervention du programme. La mise en œuvre se fait en renforçant les capacités d'intervention de la Direction des parcs nationaux, en appuyant les élus locaux dans l'exercice des compétences transférées en environnement. Elle comprend aussi les actions des associations villageoises sur les questions environnementales.

Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties (PACE)

En s'appuyant sur les acquis du PARC, la stratégie d'intervention du PACE consiste à établir des réseaux nationaux et continentaux de surveillance épidémiologique des maladies animales, à doter les pays des capacités nécessaires pour organiser des programmes de contrôle techniquement et économiquement justifiés, et à développer une distribution efficace et durable des produits et services vétérinaires.

a) Résultats

Le programme Panafricain de Contrôle des Epizooties (PACE projet n° 8 ACP ROC 009) signé en octobre 1999 d'un montant de EUR 72 millions, couvre 32 pays d'Afrique Subsaharienne. Il est coordonné par le Bureau Interafricain des Ressources Animales (BIRA) de l'Organisation de l'Unité Africaine. Sa durée est de 5 ans à partir du 31 octobre 1999.

L'objectif global du PACE est de contribuer à la lutte contre la pauvreté et au développement rural par une amélioration de la production animale et de l'approvisionnement en protéines animales en Afrique subsaharienne à travers les objectifs spécifiques suivants : (i) le renforcement de la capacité de contrôle et/ou éradication des maladies principales avec la peste bovine comme priorité ; (ii) la mise en place aux niveaux national et régional de systèmes de surveillance des principales épizooties ; (iii) la promotion du secteur privé dans le contrôle de ces maladies et des soins vétérinaires en général.

Les résultats enregistrés par le programme peuvent être résumés comme suit : (i) accroissement des capacités de surveillance des maladies de la faune sauvage ; (ii) recyclage des agents de la Direction de l'Elevage sur l'épidémiosurveillance ; (iii) mise en place d'un système d'alerte précoce des maladies ; (iv) implication des éleveurs dans le réseau d'épidémiosurveillance ; (v) appui à la structuration des maisons des éleveurs.

b) Activités

Pour 2002, il n'y a pas eu de prévisions sur ce projet. A la fin de l'année 2002, EUR 1,43 million a été engagé et EUR 0,7 million payé soit un taux de dépense de 49%. Le devis programme 3 d'un montant de EUR 0,41 million va s'attacher à ce que les prélèvements soient effectivement analysés d'où une révision de la convention liant le programme et le laboratoire national de recherches.

En 2002, les activités suivantes ont été réalisées : (i) l'organisation d'un atelier national sur la faune sauvage en mai 2002 à Tambacounda ; (ii) la publication régulière d'une revue et de documents de base en épidémiologie à l'intention des agents des services vétérinaires ; (iii) le recyclage de 155 agents vétérinaires en épidémiologie et en techniques d'enquêtes ; (iv) l'appui à la mise en place d'un système d'alerte précoce concernant les épizooties ; (v) l'appui à la sensibilisation de 300 auxiliaires vétérinaires afin d'assurer leur meilleure implication dans le réseau d'épidémiosurveillance ; (vi) l'appui à la structuration des maisons des éleveurs et des directoires régionaux des femmes en élevage ; et (vii) l'appui au laboratoire national de recherches vétérinaires en fournitures et réactifs ; (viii) la signature d'un nouvel engagement de EUR 0,375 million.

Les causes des problèmes sont les suivantes : (i) la non conclusion du protocole d'accord PACE - CNCAS pour le financement des activités en direction des vétérinaires privés et des professionnels du secteur ; (ii) la demande d'une sous régie par le Laboratoire National d'Elevage et de Recherches Vétérinaires (LNERV) de l'ISRA ; (iii) la faiblesse du budget initialement affecté au laboratoire d'élevage (en conformité à l'estimation de départ) ce qui a entraîné des retards dans l'analyse d'environ 3000 prélèvements portant sur des suspicions de peste bovine.

Les mesures visant à améliorer la mise en œuvre sont : (i) la révision du protocole d'accord Direction de l'Elevage - LNERV afin de mieux prendre en compte les besoins exprimés par l'institution de recherche ; (ii) l'accélération des négociations sur la conclusion du protocole de crédit avec la CNCAS ; (iii) la réalisation systématique des prélèvements opérés sur les cas de suspicion de peste bovine en vue de préserver la fiabilité du dispositif d'épidémiosurveillance.

c) Degré d'intégration avec les thèmes transversaux

L'articulation avec les thèmes transversaux se fait essentiellement avec l'incrustation du programme dans le dispositif d'épidémiosurveillance de la Direction de l'Elevage. C'est donc cette direction qui met en œuvre le programme, la coordination du programme PACE n'ayant pas de dispositif opérationnel.

ASECNA

La politique sectorielle du transport aérien en Afrique se base principalement sur deux déclarations : la déclaration de Yamoussoukro I (1988) et celle de Yamoussoukro II (1999). La déclaration de Yamoussoukro I avait comme but principal la création d'un climat propice à l'expansion des services aériens intra-africains et internationaux, en favorisant l'émergence de quelques grandes compagnies aériennes opérant en étroite coopération et évoluant dans un environnement réglementaire plus libéral. La Déclaration de Yamoussoukro II établit par contre une libéralisation graduelle et progressive des services de transport aérien régulier et non régulier intra-africain.

En pratique, l'augmentation significative du trafic en Afrique (6% par an) et le nombre élevé d'accidents dans le continent et en particulier dans la sous-région nécessitent, pour sauvegarder la sécurité et l'économie du transport aérien, des investissements importants concernant les moyens et les ressources humaines.

C'est dans le cadre du financement de son plan de services et d'investissement 2000/2006 que l'ASECNA (Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar) envisage de mettre en œuvre un vaste programme de renforcement de sa capacité de contrôle de la circulation aérienne. Le coût de ce programme qui est évalué à EUR 264 millions comporte un volet d'investissements importants en technologies nouvelles de surveillance et un deuxième volet de formation pour adapter son staff à l'évolution des systèmes de transports aériens. La priorité accordée à ce deuxième volet se concrétise par un programme permettant de former, à l'horizon 2004, 850 personnes en formation initiale, environ 7400 places dans les stages de formation professionnelle continue, permettant aux agents de se perfectionner dans les écoles ERNAM (Ecole Régionale de la Navigation Aérienne et du Management, à Dakar) et EAMAC (Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile, à Niamey), et 1034 stages de formation à l'extérieur. Ce deuxième volet se chiffre pour la période 2000/2004 à environ EUR 48,2 millions.

La Commission européenne a programmé de contribuer à la réalisation de ce programme de formation avec un *Projet Régional de Formation de l'ASECNA* d'un montant de EUR 14,2 millions à prélever sur les ressources prévues dans le Programme Indicatif Régional (PIR) du 8^{ème} FED. L'objectif du projet est de contribuer, à travers la formation de personnel hautement qualifié, à l'amélioration de la sécurité et de la sûreté du transport aérien, deux conditions nécessaires pour son développement, et permettre de cette manière, de rendre plus efficace et efficiente la navigation aérienne entre les pays membres de l'ASECNA d'une part, et entre ces derniers et les autres pays africains et européens d'autre part.

Le projet prévoit trois volets distincts : (i) un volet financement de stages de formation continue professionnelle, hors écoles ASECNA (perfectionnement des contrôleurs aériens en langue anglaise, spécialisation des ingénieurs et techniciens supérieurs de maintenance) pour un total de 1034 stagiaires et un montant de EUR 4 millions ; (ii) un volet écoles afin d'améliorer la capacité d'accueil et de formation de deux écoles de l'Agence, l'ERNAM et l'EAMAC. Le montant de travaux d'agrandissement et de restructuration s'élève à EUR 8,46 millions ; (iii) un volet équipements didactiques pour adapter les enseignements aux nouvelles procédures opérationnelles et technologiques. Le coût d'acquisition de ces équipements est évalué à EUR 1,74 million.

a) Résultats

Compte tenu du fait qu'il s'agit d'un projet en phase de proposition, aucun résultat concret ne peut être enregistré.

b) Activités

La proposition de financement transmise au Siège en mars 2001 n'a pas pu avoir de suite à cause de l'insuffisance de fonds sur le PIR 8^{ème} FED. Cependant en 2002, cette proposition de financement a été réactualisée en vue d'être proposée pour financement dans le cadre du PIR 9^{ème} FED.

c) Degré d'intégration avec les thèmes transversaux

Bien que le projet n'ait pas une implication directe aux aspects environnementaux, l'amélioration de la qualité des services rendus aura néanmoins un léger impact positif sur l'environnement puisque les avions voleront à des niveaux et sur des routes optimisant la consommation de carburant et réduisant ainsi l'émission de Nox, principale source de pollution des avions. Par ailleurs, la Direction des Ressources Humaines de l'ASECNA souhaite augmenter la proportion de femmes travaillant dans cette structure en qualité de contrôleurs et d'ingénieurs (en fin 1999, les femmes représentaient 11,3% de l'effectif total). L'extension et la modernisation des bâtiments des écoles prennent spécifiquement cet aspect en considération puisque l'hébergement est prévu en fonction de l'accueil d'une population féminine plus importante.

Secteur minier (SYSMIN)

Le secteur minier ne dispose pas au stade actuel d'une politique sectorielle nationale clairement structurée. Le débat sur l'amélioration du cadre juridique de référence avait été relancé pendant l'année 2001 et a abouti à : (i) la ratification de la Politique Minière Commune des Etats de l'UEMOA, nouveau cadre de référence des interventions de la politique sénégalaise dans le secteur ; et (ii) l'élaboration d'un nouveau code minier et une déclaration de politique minière en octobre 2002, en attente d'une adoption par le gouvernement.

a) Résultats

Sur le plan des actions menées par la Communauté européenne dans le secteur, le Sénégal a bénéficié d'un soutien SYSMIN d'un montant total de EUR 25,5 millions dans le cadre du 6^{ème} FED. Cette aide, qui concerne exclusivement le secteur des phosphates a pris la forme de deux projets : (i) un *Programme d'appui au secteur phosphates sénégalais* (projet n° 6 ACP SE 031) signé en août 1991 d'un montant de EUR 15 millions pour la recherche de procédés pour extraire le cadmium de la roche ou de l'acide, la réalisation d'une campagne de sondages de reconnaissance dans la prolongation de l'exploitation de la mine de Taïba par les Industries Chimiques du Sénégal (ICS) et l'achat de matériel minier ; et (ii) un *Programme d'appui au secteur phosphates sénégalais 2^{ème} partie* (projet n° 6 ACP SE 035) signé en octobre 1992 d'un montant de EUR 10,5 millions, pour des activités liées au traitement des particules de phosphate trop fines pour être commercialisées (schlamms) provenant de la mine de Taïba, afin d'améliorer la compétitivité du secteur des phosphates.

A la suite de la requête qui avait été introduite par le gouvernement du Sénégal en 1997, sur la base des difficultés rencontrées dans le secteur des phosphates au Sénégal et directement liées à l'épuisement de l'actuel gisement d'exploitation de Keur Mor Fall dans la mine de Taïba, un contrat d'étude d'éligibilité et d'analyse technique, économique et financière du secteur minier a été conclu avec la société française SOFRECO. L'étude, lancée en février 2000, a été quasiment finalisée en 2002 et a débouché sur des discussions autour des actions éventuelles à entreprendre pour appuyer le secteur, discussions en cours à la fin de l'année 2002 et qui devront continuer en début 2003.

Les réalisations des projets financés sur le 6^{ème} FED ayant été finalisées, l'année 2002 n'a pas connu de résultats autres que la réception provisoire du bâtiment servant au traitement des schlamms de phosphates, prononcée le 31 janvier 2002. A la fin de 2002, les conclusions et propositions des activités suite à l'étude d'éligibilité sont disponibles.

b) Activités

Des objectifs financiers n'avaient pas été fixés pour les projets du 6^{ème} FED. En fin 2002, sur les EUR 25,5 millions disponibles, EUR 21,6 millions ont été engagés et 21 millions dépensés, ce qui représente un taux de dépense de 82%. Le projet a pris fin, et aucune activité supplémentaire n'a été financée dans le cadre des projets du 6^{ème} FED. L'année 2002 a été une période d'attente pour la clôture du projet suite aux réceptions définitives qui restent à faire.

Pour ce qui concerne l'étude « inventaire et diagnostic d'éligibilité », un travail de recherche, d'analyse et de rédaction a été mené par le consultant (SOFRECO) qui a présenté le Rapport Final Provisoire (RFP) en septembre 2001. Suite aux nombreux commentaires soulevés par les parties, le rapport a fait l'objet de plusieurs versions provisoires. En décembre 2002, il a été convenu avec le maître d'œuvre d'accepter le rapport final servant de base à la préparation d'un diagnostic approfondi et à la définition d'un plan d'actions pour appuyer la modernisation du secteur bien qu'aucun accord sur l'approche à suivre n'ait été obtenu fin 2002.

4.5.5. ONG/LIGNES BUDGETAIRES

Les projets financés sur lignes budgétaires, mis en œuvre par des ONGs au Sénégal, se caractérisent par une grande variété. D'une durée couvrant de un à six ans avec une moyenne de quatre ans, et avec des financements variant entre EUR 100 000 et EUR 1 600 000 (moyenne de EUR 515 000), les activités couvrent un large champ de thématiques. On remarque à cet effet une forte tendance aux projets à vocation de développement régional avec des activités de développement local telles que l'appui aux collectivités, l'appui au crédit et l'appui aux coopératives. Les projets de développement social rassemblent l'appui aux groupes défavorisés, les actions en matière d'amélioration de l'hygiène et d'accès à l'eau. Dans une moindre mesure, interviennent les projets agricoles ou de gestion des ressources naturelles.

**Tableau : Projets mis en œuvre par des ONGs et dont l'exécution couvre l'année 2002
(catégories thématiques suivant celles du PNUD)**

Ligne budgétaire	Thème principal	Nbre de Projets	Engagements correspondants	Etat des décaissements cumulés (au 31/12/2002)	Part des décaissements courant 2002
B7-6000	Développement régional	5	3 000 717	2 412 715	759 131
	Développement social	4	2 358 332	1 253 451	436 509
	Agriculture	3	1 684 441	1 277 953	270 760
	Industrie	1	345 867	79 904	79 904
	Santé	1	91 248	72 162	19 030
B7-6201	Ressources naturelles	1	935 292	795 712	314 419
B7-7020	Communication*	2	978 000	364 000	0
	Aide humanitaire et secours d'urgence	2	400 000	284 910	134 960
TOTAL		19	9 793 897	6 540 807	2 014 663

* projets régionaux

Pour rendre compte de l'activité concernant les projets ONGs, on prendra également en compte une catégorie de projets rassemblant ceux pour lesquels une action d'audit et/ou d'évaluation a été entreprise en 2002.

**Tableau : Projets mis en œuvre par des ONGs
dont l'audit ou l'évaluation a été effectué en 2002**

Ligne budgétaire	Thème principal	Nbre de projets	Engagements correspondants
B7-6000	Développement régional	2	1 242 435
	Développement social	1	446 028
	Agriculture	1	150 000
B7-2010	Industrie	1	1 623 000
TOTAL		5	3 361 463

Concernant la ligne B7-6000, les difficultés à l'origine de retards telles qu'exprimées par les ONGs, relevées dans les rapports d'évaluation ou observées par la Délégation sont notamment :

- faiblesse dans la programmation : (i) manque de visibilité sur les éventuelles complémentarités et la cohérence avec les activités connexes mises en œuvre dans la zone d'action du projet par le gouvernement, avec l'appui d'autres bailleurs de fonds, entraînant des risques de duplication et de conflits ; (ii) prévision linéaire des activités sans anticipation d'imprévus ce qui place souvent dès le démarrage, les projets dans une situation de retard à l'exécution ; (iii) sous-estimation fréquente des ressources humaines nécessaires à l'exécution des projets ; ceci entraîne de nombreuses difficultés en fin d'exécution d'où des demandes d'extension des projets ;
- faiblesse dans l'exécution : (i) retards au niveau des paiements au démarrage ; (ii) changements intervenant dans les équipes des partenaires, dans leurs conditions sociales ou financières, réalisations effectuées entre-temps par d'autres projets ; (iii) un environnement institutionnel qui est souvent désigné comme étant un frein aux activités (processus de décentralisation/déconcentration non réellement effectif et interrogations des collectivités rurales sur leurs propres prérogatives, conflits de compétences entre administrations, aspects fonciers, manque de structuration des secteurs d'activité/ importance du secteur informel) ; (iv) la durabilité des actions constitue un problème important liée notamment au manque d'autonomie des partenaires (manque d'aisance technique ainsi que d'autonomie financière) ; (v) non définition par les ONGs de leurs activités pourtant concrètes par rapport à une obligation de résultats ; (vi) d'autres obstacles à la pérennisation des actions sont liés aux difficultés de rendre effective la participation des services techniques de l'Etat.

Ces observations entraînent de nombreuses suggestions. D'abord, une des possibilités d'appui qui est centrale à ces remarques est le renforcement des capacités visant les structures partenaires des projets en proposant des formations adaptées aux besoins. Ce renforcement peut concerner les domaines techniques dans lesquels les projets sont impliqués, les domaines plus généraux (informatique, gestion, comptabilité), mais aussi le montage budgétaire et institutionnel, les modalités pratiques d'exécution des projets, le suivi/évaluation, les volets d'information et de communication au sein de projets d'appui aux réseaux.

Il est également nécessaire de favoriser les actions dans le sens de la pérennisation des actions, par la mise en place de structures financières durables avant le retrait du projet, par l'amélioration des cadres de concertation entre l'Etat et les organisations de la société civile, par l'appui à des propositions de réforme ou d'éléments concourant à des réformes, jouant directement sur l'activité économique des bénéficiaires : statuts des artisans, protection de l'enfant, droits fonciers, gestion des ressources naturelles.

Le système de financement doit faciliter la mise en oeuvre des activités et les opérateurs doivent pouvoir avoir l'assurance d'un suivi pointu et régulier. A ce titre, il est important de rappeler que les interventions de la Délégation sont actuellement restreintes, les relations avec les ONGs s'effectuant directement avec le Siège.

Pour améliorer le suivi et la connaissance des actions des ONGs, il est possible d'utiliser la mémoire disponible localement. Ainsi, une des initiatives de la plate-forme des ONGs européennes présentes au Sénégal consiste en la création et la mise à disposition d'une base de données permettant la capitalisation des actions faites par les ONGs membres. La plate-forme des ONGs européennes est suivie par la Délégation depuis sa constitution en mars 2002. Néanmoins, il est essentiel de renforcer le suivi au niveau de la Délégation, ainsi que sa capacité de concertation avec les organisations de la société civile sénégalaise. Les modalités de suivi par la Délégation restent ainsi à définir en accord avec les autres ressources disponibles pour les Acteurs Non Etatiques (accès aux ressources du 9^{ème} FED).

5. PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION POUR LES ANNEES A VENIR

Le chronogramme indicatif des activités et le calendrier indicatif des engagements et décaissements se trouvent à l'Annexe 10. Ce calendrier met à jour les perspectives de programmation pour l'ensemble des activités financées par le FED. A ce titre, il met en évidence les points suivants :

- Les engagements primaires pour fin 2003 sont programmés à EUR 38 millions au lieu de EUR 68 millions programmés dans la SC&PI ;
- Les engagements primaires pour fin 2004 sont programmés à EUR 173 millions au lieu de EUR 168 millions programmés dans la SC&PI ;
- La différence entre le planning prévu dans la SC&PI et la programmation actuelle notamment en ce qui concerne la bonne gouvernance [délai six mois, et préparation de deux au lieu d'une Proposition de financement pour tenir compte de la règle « date+3 » inscrite dans le Règlement Financier applicable au 9^{ème} FED], le commerce (délai neuf mois), et la culture (délai six mois).
- Les modifications au planning pour tenir compte du fait que la démarche initiale était d'intégrer la préparation de la Proposition de financement pour l'appui aux acteurs non-étatiques dans celle de la bonne gouvernance.
- La reprise des engagements à partir de 2004 est due à l'incorporation d'un planning indicatif sur l'utilisation des fonds SYSMIN, non-seulement dans le secteur minier (EUR 25 millions), mais également dans le secteur du transport routier (EUR 20 millions) et le secteur de l'assainissement (EUR 10 millions).
- La poursuite de la réaffectation des fonds dégagés des FED antérieurs. En effet, la SC&PI a déjà prévu l'utilisation de EUR 25 millions des fonds dégagés du 7^{ème} (EUR 10 millions) et le 8^{ème} FED (EUR 15 millions). Ce dernier chiffre inclut les activités dans le domaine de l'assainissement initialement prévu pour financement sous le 8^{ème} FED pour EUR 10 millions (projet assainissement Saint-Louis).

- La Programmation des fonds STABEX de EUR 27 millions reste à finaliser avec un débat autour du financement des activités dans le domaine « agriculture » ou de « l'appui budgétaire » ou une combinaison des deux.
- Pour ce qui concerne la programmation des actions « urgence, dette et instabilité des revenus » aucune action n'est définie au stade actuel. Toutefois, suite à la relance du programme de paix en Casamance et la requête du gouvernement aux bailleurs de fonds, il serait envisageable un financement du PRAESC sur l'enveloppe B.

Les activités de programmation maintiennent la cohérence avec les autres activités de la Communauté européenne, notamment par rapport au commerce pour lequel un projet de EUR 3 millions est en cours de préparation pour aider le Sénégal dans le processus de mise en œuvre des Accords de Partenariat Economique (APE) ; le transport, à travers le transport transfrontalier qui devrait apporter un appui à l'intégration économique sous-régionale également en ligne avec la mise en place des APE. De plus, des actions en direction de la pêche sont envisagées dans le cadre de l'accord de pêche qui prévoit EUR 3 millions pour les actions ciblées (12 millions sur l'ensemble des 4 années de l'accord), notamment dans les domaines du suivi des ressources/évaluation des stocks, le contrôle et la surveillance des activités de pêche, le renforcement de la sécurité de la pêche artisanale et le renforcement des capacités humaines.

6. REVUES OPERATIONNELLES ANNUELLES 2003- THEMES SPECIFIQUES

6.1. ACCELERATION DE L'UTILISATION DES RELIQUATS DES ANCIENS FED

Lors de la préparation de la SC&PI pour le 9^{ème} FED, dans le souci d'assurer une planification globale des ressources du FED disponibles, un montant indicatif de EUR 25 millions a été identifié comme étant susceptible d'être dégagé avant la finalisation des Propositions de financement du 9^{ème} FED, montant dont il faudrait planifier l'utilisation dans les objectifs affichés. En termes pratiques, il est envisagé d'affecter ces fonds au dossier sur le transport et l'assainissement. Conformément à la programmation en cours, ces fonds seront engagés en fin 2004.

Par ailleurs, pour l'année 2003, un objectif de réduire le RAL « anormal » (Reste à Liquider – c'est-à-dire la différence entre les engagements primaires et les paiements à exécuter – non clôturés dans le délai imparti) a été affiché à EUR 14,7 millions (cf. annexe 12).

6.2. DEFINITION D'INDICATEURS ET D'OBJECTIFS EN VUE DE MESURER LES RESULTATS OBTENUS DANS LES SECTEURS DE CONCENTRATION.

Cf annexe 13

6.3. DIALOGUE DANS LE PAYS ENTRE L'ON ET LES ACTEURS NON ETATIQUES

Une des conclusions du séminaire de la revue-pays de 2001 était d'institutionnaliser la coordination stratégique entre le Chef de Délégation et l'Ordonnateur National. Cette proposition d'organiser des réunions au niveau stratégique tous les mois n'a pas encore pu être respectée compte tenu de la charge de travail du Ministre de l'Economie et des Finances. Néanmoins, le Ministre a montré une grande disponibilité pour des rencontres ponctuelles sur des sujets spécifiques.

En ce qui concerne la concertation avec les Acteurs Non Etatiques, l'exercice entamé lors de la programmation du 9^{ème} FED se poursuit. En effet, la société civile a participé de manière active à cette phase de programmation des projets et programmes du 9^{ème} FED.

Le même processus participatif a été reconduit pour les besoins de la phase d'identification et d'instruction des projets et programmes avec la mise en place de sept groupes techniques dont un relatif aux acteurs non étatiques, en rapport avec les domaines de coopération retenus dans le document de stratégie. Les acteurs non étatiques sont impliqués dans tous les groupes techniques et ont été d'un apport très positif lors des travaux d'identification. Le Groupe technique Bonne Gouvernance est présidé par le Forum civil, une ONG spécialisée dans la promotion de la transparence. Les acteurs non étatiques se sont déclarés satisfaits de la démarche participative adoptée conjointement par la DCE et le gouvernement sénégalais, tout en réaffirmant leur souhait d'être impliqués dans toutes les autres étapes du processus.

7. CONCLUSION

En guise de conclusion, les principaux points à retenir peuvent être résumés comme suit :

Les progrès effectués en termes de lutte contre la pauvreté

Au cours de l'année 2002, le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui constitue un cadre de politique économique, a fait l'objet d'échanges entre le gouvernement, les partenaires au développement et la société civile en particulier. La prise en compte de leurs commentaires a abouti à une version finalisée en avril 2002. En octobre 2002, un séminaire national sur les « mécanismes de la mise en œuvre et du suivi du DSRP » a été organisé par le gouvernement. En décembre 2002, le DSRP a été « approuvé » par les institutions de Bretton Woods. Pour ce qui concerne les secteurs sociaux, les dépenses publiques de santé primaire représentent 9,2% des dépenses totales de santé tandis que celles de l'éducation primaire occupent 32% des dépenses totales d'éducation.

Incidence de la pauvreté

La non disponibilité de données actualisées sur la pauvreté en 2002 rend l'analyse de la situation difficilement comparable à celle de 2001 où il avait été enregistré un taux de prévalence de 53,9%. Cependant, la pluie et vague de froid survenue au nord du pays en janvier 2002 ainsi que le déficit pluviométrique enregistré au cours de l'hivernage ont entraîné des résultats médiocres pour la campagne agricole 2002, ce qui ne va pas manquer d'entraîner une baisse des revenus des ménages ruraux et favoriser ainsi une extension de la pauvreté dans les campagnes et les périphéries des grandes villes. Le gouvernement a ainsi mobilisé plus de FCFA 12 milliards pour apporter aux populations sinistrées, une assistance en vivres et aliments de bétail.

Les principales réalisations et programmes importants

En terme de réalisations, l'année 2002 a été marquée par les actions clés suivantes :

- Signature du Protocole d'Accord sur la mise en œuvre des trois projets d'appui aux Collectivités Locales (PSIDEL, PADELU et PAR) permettant ainsi d'adopter une approche d'appui budgétaire pour le financement des infrastructures et actions visées ;
- Finalisation de la réhabilitation de deux grandes routes : Sokone-Karang et Diouloulou-Bignona (environ 100 km) ;

- Redémarrage des discussions sur l'appui macroéconomique avec la signature d'un Protocole d'Accord ainsi que d'une Matrice de Mesures établissant la base de la relance des projets PABDAS I et PABDAS II ;
- Accord sur les activités SIDA pour EUR 1,5 million après une période d'activités limitées et l'établissement des mesures correctives suite à un audit du projet ;
- Mise en place du projet de soutien à l'Ordonnateur National avec le recrutement de personnels supplémentaires et l'achat d'équipement ;
- Finalisation de la Stratégie de Coopération et du Programme Indicatif pour le 9^{ème} FED, document qui a été approuvé par le Comité du FED en novembre 2002.

Un aperçu des projets et programmes en cours d'exécution ou en cours d'instruction est présenté aux annexes 1, 2 et 3. Ces annexes présentent les projets et programmes selon leurs rubriques d'utilisation du PIN 8^{ème} FED et selon leurs sources de financement (par exemple, PIN, PIR, AAS, STABEX). L'état d'avancement financier des projets et programmes financés sur ressources du FED en 2002 est présenté aux annexes 4, 5 et 6. Les éléments les plus importants sont ainsi résumés en fin 2002 :

- un montant additionnel de EUR 18,7 millions d'engagements primaires a été réalisé ;
- un montant additionnel de EUR 46,02 millions d'engagements secondaires a été réalisé ; et
- un montant additionnel de EUR 44,5 millions des dépenses a été réalisé.

Le tableau ci-dessous présente les ratios de paiement pour les 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} FED, cinq et six ans après l'année de signature du PIN.

Tableau 1 : Ratios de paiement PIN cinq et six ans après l'année de signature du PIN Sénégal
6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} FED

	6 ^{ème} FED		7 ^{ème} FED		8 ^{ème} FED	
Année de signature du PIN	1985		1991		1996	
Années	1989	1990	1995	1996	2001	2002
Ratio Paiement/Allocation Totale	61,1%	61,8%	47,8%	58,1%	30,5%	42,3%
Ratio Paiement/Allocation PIN	22,7%	33,5%	30,2%	44,4%	6,9%	32,6%

Il ressort de ce tableau que le taux de décaissement sur le PIN 8^{ème} FED qui était de 7% en 2001 est passé à 32,6% en 2002, soit une nette amélioration de plus de quatre fois le niveau atteint cinq ans après la signature du PIN.

Malgré tout, ce taux est resté en deçà de son niveau des années comparables des 6^{ème} et 7^{ème} FED où il était respectivement de 33,5% en 1990 et 44,6% en 1996. C'est dire que la problématique de la capacité d'utilisation des ressources se pose encore et qu'il est urgent d'identifier, au mieux, les contraintes qui pèsent sur le cycle de vie des projets pour s'attacher à les lever progressivement.

L'analyse des données de ce tableau nous révèle que le volume des paiements effectués au cours de l'année 2002 est nettement au-dessus de la moyenne annuelle (d'environ EUR 38 millions) enregistrée au cours de ces cinq dernières années. Mieux, c'est le volume de paiement le plus important effectué sur le PIN, en une année, au cours des 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} FED.

Le tableau ci-dessous présente la situation des « reste à dépenser » dans les années qui viennent.

Tableau 3 : Allocations, Paiements, et Reste à dépenser 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} FED (EUR)

FED	Allocations	Paiements	Reste à Dépenser
6 ^{ème} , 7 ^{ème} et 8 ^{ème} FED	789 092 482	591 345 953	197 749 529
9 ^{ème} FED	203 000 000	0	203 000 000
Total	992 092 482	591 345 953	400 746 539

Note : les chiffres se réfèrent à la situation du FED et ne comprennent pas les fonds qui ont été sortis du FED et qui sont comptabilisés à part (STABEX et Ajustement structurel) soit pour être dépensés soit pour être apurés. Ces fonds sont de l'ordre de EUR 60 millions.

Il ressort de ce tableau qu'environ EUR 400 millions restent à dépenser, équivalant à FCFA 262 milliards. Rapporté à la moyenne annuelle enregistrée au cours de ces cinq dernières années, il faudra un peu plus de 11 années, pour dépenser ce montant ou environ 10 ans si le niveau atteint en 2002 était maintenu.

Perspectives pour le futur

Dans le cadre de la Stratégie de Coopération et le Programme Indicatif du 9^{ème} FED, l'objectif global est d'appuyer les efforts entrepris par le Gouvernement du Sénégal en vue de la réduction de la pauvreté d'une manière durable à travers une croissance soutenue et équitablement répartie (y compris l'égalité des chances), une bonne gouvernance (avec l'implication des acteurs non-étatiques), une intégration régionale et une intégration progressive dans l'économie mondiale. La stratégie de coopération résulte de ces éléments et d'un long processus de consultation avec les acteurs non-étatiques. Sur cette base, et en tenant compte des autres facteurs tels que l'évaluation de la coopération passée et les interventions des pays membres, les ressources disponibles (dotation 9^{ème} FED et reliquats) EUR 203 millions seront concentrées dans les domaines suivants : (i) la bonne gouvernance politique, économique et sociale (EUR 35 millions) ; (ii) les réseaux transfrontaliers de transports routiers (EUR 70 millions) et ; (iii) l'assainissement (EUR 30 millions). En outre, sont retenus des appuis macroéconomiques liés à la stratégie de réduction de la pauvreté en particulier dans les domaines sociaux de la santé et de l'éducation avec un accent particulier sur l'égalité des chances (EUR 53 millions). Les domaines hors concentration concernent le commerce, la culture, et les programmes régionaux (EUR 15 millions).

Dans ce contexte, les perspectives pour le futur peuvent se résumer comme suit (y compris les modifications par rapport à la SC&PI 9^{ème} FED) :

- Les engagements primaires pour fin 2003 sont programmés à EUR 38 millions au lieu de EUR 68 millions programmés dans la SC&PI ;
- Les engagements primaires pour fin 2004 sont programmés à EUR 173 millions au lieu de EUR 168 millions programmés dans la SC&PI ;
- La différence entre le planning prévu dans la SC&PI et la programmation actuelle notamment en ce qui concerne la bonne gouvernance [délai six mois, et préparation de deux au lieu d'une Proposition de financement pour tenir compte de la règle « date+3 » inscrite dans le Règlement Financier applicable au 9^{ème} FED)], le commerce (délai neuf mois), et la culture (délai six mois).
- Les modifications au planning pour tenir compte du fait que la démarche initiale était d'intégrer la préparation de la Proposition de financement pour l'appui aux acteurs non-étatiques dans celle de la bonne gouvernance.
- La reprise des engagements à partir de 2004 est due à l'incorporation d'un planning indicatif sur l'utilisation des fonds SYSMIN, non-seulement dans le secteur minier (EUR 25 millions),

mais également dans le secteur du transport routier (EUR 20 millions) et le secteur de l'assainissement (EUR 10 millions).

- La poursuite de la réaffectation des fonds dégagés des FED antérieurs. En effet, la SC&PI a déjà prévu l'utilisation de EUR 25 millions des fonds dégagés du 7^{ème} (EUR 10 millions) et le 8^{ème} FED (EUR 15 millions). Ce dernier chiffre inclut les activités dans le domaine de l'assainissement initialement prévu pour financement sous le 8^{ème} FED pour EUR 10 millions (projet assainissement Saint-Louis).
- La Programmation des fonds STABEX de EUR 27 millions reste à finaliser avec un débat autour du financement des activités dans le domaine « agriculture » ou de « l'appui budgétaire » ou une combinaison des deux.
- Pour ce qui concerne la programmation des actions « urgence, dette et instabilité des revenus » aucune action n'est définie au stade actuel. Toutefois, suite à la relance du programme de paix en Casamance et la requête du gouvernement aux bailleurs de fonds, il serait envisageable un financement du PRAESC sur l'enveloppe B.

Les efforts entrepris ou à entreprendre pour l'accélération de l'utilisation des reliquats des ressources du FED

Dans le cadre de l'accélération de l'utilisation des reliquats des anciens FED, il est envisagé les actions suivantes :

- Poursuite de la réaffectation des fonds dégagés des FED antérieurs : à cet effet, la SC&PI a déjà prévu l'utilisation de EUR 25 millions des fonds dégagés du 7^{ème} (EUR 10 millions) et du 8^{ème} FED (EUR 15 millions) ;
- Processus participatif et coordonné sur l'identification et l'instruction des programmes avec la mise en place de groupes techniques (appuyés par les experts juniors) et les ateliers d'élaboration des cadres logiques pour chaque domaine d'intervention ;
- Sur-programmation des activités notamment dans les secteurs routier et assainissement, avec préparation de « pré-projets » financés en principe par des DAG Assistance Technique ;
- Mise en place du projet de soutien à l'ON, avec en particulier le recrutement d'un personnel supplémentaire, l'achat d'équipement, la mise en place d'un système de gestion informatisée financière et technique, et l'établissement d'un système de formation continue ;
- Programmation des fonds STABEX de EUR 27 millions restant à finaliser avec un débat autour du financement des activités dans le domaine « agriculture » et de « l'appui budgétaire » ou une combinaison des deux.

Les efforts entrepris pour l'amélioration des indicateurs afin de mesurer la performance

Une réflexion est en cours au niveau du MEF afin d'aborder : (i) le système de suivi et les indicateurs de performance dans le cadre du DSRP ; et (ii) l'opportunité d'un système de collecte et de suivi des indicateurs retenus dans le cadre d'intervention de la SC&PI. Ces deux réflexions restent à finaliser.

LISTES DES ANNEXES

- Annexe 1 : Situation financière du 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} FED, 1985-2002 (Totaux)
- Annexe 2 : Situation financière du 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} FED, 1985-2002 (chiffres annuels)
- Annexe 3 : Ratios de performance du 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} FED, 1985-2002
- Annexe 4 : Situation financière relative au 8^e FED par projet
- Annexe 5 : Situation financière relative au 7^e FED par projet
- Annexe 6 : Situation financière relative au 6^e FED par projet
- Annexe 7 : Projets Régionaux
- Annexe 8 : Projets de la BEI
- Annexe 9 : Cadre d'intervention
- Annexe 10 : (1) Chronogramme indicatif des activités, 2002-2008
(2) Calendrier indicatif des engagements et décaissements, 2002-2008
- Annexe 11 : Principaux événements au Sénégal en 2002
- Annexe 12 : Situation RAL/RAC⁴ (engagements primaires non clôturés dans les délais impartis)
- Annexe 13 : Liste des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du DRSP

⁴ RAL : reste à liquider
RAC : reste à contracter

8^{ème} FED Situation Financière 2001-2002

Projets	No	2001			2002			2002-2001		
		Engagement I fin '01	Engagement II fin '01	Depenses fin '01	Engagement I fin '02	Engagement II fin '02	Depenses fin '02	Change Eng I	Change Eng II	Change Dep
8 ^{ème} FED (NIP = EUR 140)										
Restructuration des services publics										
Appui au PNLS-MST	8 ACP SE 003	3.000.000	1.598.347	803.644	3.000.000	2.537.447	1.108.437	0	939.100	304.793
Programme d'appui au secteur de la sante	8 ACP SE 009	9.000.000	2.637.563	767.442	9.000.000	3.512.693	1.288.276	0	875.129	520.833
Coordinateur Sante	8 ACP SE 014	750.000	736.700	314.101	750.000	516.700	402.097	0	-220.000	87.996
Projet d'appui au PST II	8 ACP SE 013	35.000.000	11.830.055	1.405.853	43.000.000	18.091.489	11.875.974	8.000.000	6.261.434	10.470.120
Augmentation du plafond/assainissement	8 ACP SE 031	4.100.000	4.085.000	3.839.456	4.100.000	4.085.000	4.078.540	0	0	239.084
PABDAS I	8 ACP SE 004/5	27.900.000	27.148.280	27.087.882	27.900.000	27.148.053	27.101.615	0	-227	13.732
PABDAS II	8 ACP SE 016/17/18	39.100.000	0	0	39.100.000	10.595	10.566	0	10.595	10.566
Assistance technique à la CAS/PNDS	8 ACP SE 045				250.000	0	0	250.000	0	0
								0	0	0
Production/exportation agricole										
								0	0	0
								0	0	0
Actions de promotion économique au niveau local										
PSIDEL	8 ACP SE 012	12.000.000	1.747.249	304.138	12.000.000	10.959.919	9.541.654	0	9.212.670	9.237.516
PADELU	8 ACP SE 020	9.500.000	919.000	228.647	9.500.000	6.393.521	5.578.052	0	5.474.521	5.349.405
Programme d'appui aux Régions	8 ACP SE 028	10.000.000	193.540	74.534	10.000.000	7.703.451	7.547.697	0	7.509.911	7.473.162
								0	0	0
Actions outside the areas of concentration										
Projet de renforcement des CRFP CDEP	8 ACP SE 011	1.500.000	642.000	246.953	1.500.000	937.400	572.299	0	295.400	325.346
Evaluation PROPAC	8 ACP SE 010	64.000	63.900	63.837	64.000	63.900	63.837	0	0	0
Programme d'appui à la pêche artisanale	8 ACP SE 023	5.000.000	693.179	166.487	5.000.000	2.247.179	723.118	0	1.554.000	556.630
Programme de soutien à l'action culturelle	8 ACP SE 021	1.920.000	1.202.818	897.909	1.920.000	1.842.456	1.575.443	0	639.638	677.534
Manuel des procédures/Devis Programmes	8 ACP SE 026	80.000	16.800	4.528	80.000	16.800	7.546	0	0	3.018
Etude Casamance	8 ACP SE 032	80.000	62.300	38.569	80.000	62.300	50.907	0	0	12.338
Film "Karmen Gei"	8 ACP SE 033	305.000	305.000	244.000	305.000	305.000	244.000	0	0	0
Etude du secteur minier	8 ACP SE 015	464.000	422.000	240.422	464.000	422.000	246.923	0	0	6.501
Cofinancement conférence sur la migrants	8 ACP SE 035	30.000	0	0	30.000	0	0	0	0	0
Prog régional solaire	8 ACP SE 036	6.580.000	0	0	6.580.000	0	0	0	0	0
Facilité d'appui à l'entrepris privé	8 ACP SE 039	14.000.000	14.000.000	3.982.500	14.000.000	14.000.000	7.792.000	0	0	3.809.500
Soutien au service de l'ordinateur national	8 ACP SE 040	1.350.000	77.600	47.060	1.350.000	765.350	276.867	0	687.750	229.807
Evaluation PROPAC	8 ACP SE 041	23.000	22.900	0	23.000	22.610	22.610	0	-291	22.610
Production film " madame BRO"	8 ACP SE 042	340.000	0	0	340.000	340.000	272.000	0	340.000	272.000
Contribution au PIR: AGIR	8 ACP SE 024	1.500.000	260.500	98.547	1.500.000	487.053	170.070	0	226.553	71.523
Contribution au PIR: PARI II	8 ACP SE 025	1.500.000	0	0	1.500.000	337.000	97.567	0	337.000	97.567
Contribution au PIR: PARI II Privé	8 ACP SE 034	1.500.000	823.472	0	1.500.000	823.472	0	0	0	0
TOTAL 8ème FED projets ouverts		186.586.000	69.488.204	40.856.512	194.836.000	103.631.388	80.648.093	8.250.000	34.143.184	39.791.582
Projets clôturés		68.653.118	68.646.447	47.562.259	82.387.118	82.386.864	47.786.175	13.734.000	13.740.417	223.917
TOTAL 8ème FED		255.239.118	138.134.651	88.418.771	277.223.118	186.018.252	128.434.269	21.984.000	47.883.601	40.015.498

Source : Livres des comptes, décembre 2002

7^{ème} FED Situation Financière 2001-2002

Annexe 5

Projets	No	2001			2002			2002-2001		
		Engagement I fin '01	Engagement II fin '01	Depenses fin '01	Engagement I fin '02	Engagement II fin '02	Depenses fin '02	Change Eng I	Change Eng II	Change Dep
7^{ème} FED (PIN = EUR 125,9 millions)										
Restructuration des services publics										
Appui au PAST	7 ACP SE 001	60.000.000	56.882.790	47.615.400	60.000.000	56.389.098	49.065.568	0	-493.692	1.450.168
Appui au PNLS Phase I	7 ACP SE 017	1.800.000	1.790.922	1.790.922	1.800.000	1.790.922	1.790.922	0	0	0
Renovation hopital à St Louis 2ème phase	7 ACP SE 028	141.148	30.332	0	141.148	30.332	0	0	0	0
Production/exportation agricole										
Appui à la filière d'exportation horticole	7 ACP SE 063	1.000.000	969.644	954.666	1.000.000	966.364	954.666	0	-3.280	0
Pan African Rinderpest Campaign	7 ACP SE 064	1.200.000	1.099.183	915.330	1.200.000	1.099.183	918.404	0	0	3.074
Oper autonome mise en valeur perimetre à Podor	7 ACP SE 104	700.000	693.574	672.902	700.000	672.902	672.902	0	-20.671	0
Actions de promotion économique au niveau local										
Premier Programme de microrealisations	7 ACP SE 008	3.000.000	2.991.963	2.951.450	3.000.000	2.991.962	2.896.137	0	-1	-55.313
Programme de microrealisations	7 ACP SE 058	4.000.000	3.987.285	3.981.869	4.000.000	3.987.285	3.903.779	0	0	-78.090
Programme de microrealisations	7 ACP SE 090	1.700.000	1.681.772	1.668.244	1.700.000	1.681.772	1.652.515	0	0	-15.729
Programme de microrealisations	7 ACP SE 105	700.000	700.000	664.411	700.000	700.000	611.041	0	0	-53.370
Programme de microrealisations	7 ACP SE 106	300.000	293.995	280.051	300.000	291.154	279.826	0	-2.841	-225
Programme d'appui de la Région de Saint Louis	7 ACP SE 011	20.500.000	19.925.646	17.413.493	20.500.000	19.395.528	17.652.952	0	-530.117	239.459
Appui au dévelop économique Région Ziguinchor	7 ACP SE 050	2.290.000	2.107.712	2.069.488	2.290.000	2.170.712	2.069.488	0	63.000	0
PPGE - phase transitoire	7 ACP SE 095	630.000	630.000	629.419	631.200	631.200	631.028	1.200	1.200	1.610
PPGE	7 ACP SE 109	16.283	16.283	16.117	16.283	16.283	16.117	0	0	0
PPGE	7 ACP SE 110	73.717	73.717	73.600	73.717	73.717	72.778	0	0	-822
Appui au fonct. Des groupes de travail	7 ACP SE 113	80.000	34.980	17.703	80.000	79.818	55.076	0	44.838	37.372
Préparation du DRSP - Appui aux gp thématiques	7 ACP SE 114	80.000	69.510	41.683	69.364	69.364	69.364	-10.636	-146	27.682
Audit Project PFIEII	7 ACP SE 115	6.098	0	0	6.098	5.300	5.214	0	5.300	5.214
Actions outside the areas of concentration										
Promotions des mouvements touristiques	7 ACP SE 003	1.960.000	1.514.258	1.351.618	1.960.000	1.514.258	1.369.930	0	0	18.313
Secteur phosphates	7 ACP SE037	18.827	18.827	0	18.827	18.827	0	0	0	0
Programme de soutien aux initiatives culturelles	7 ACP SE 067	450.000	450.000	441.917	450.000	450.000	441.917	0	0	0
Programme de soutien aux initiatives culturelles	7 ACP SE 107	100.000	99.028	99.028	100.000	99.028	99.028	0	0	0
Programme de formation-information environnement	7 ACP SE 072	1.000.000	995.910	995.125	1.000.000	994.712	994.712	0	-1.198	-413
Rintegration de la population déplacé en Casamance	7 ACP SE 091	750.000	750.000	723.395	750.000	750.000	682.710	0	0	-40.686
Manantali	7 ACP SE 096	3.508.544	3.508.543	0	3.508.544	3.508.544	3.005.708	0	1	3.005.708
Total 7^{ème} FED projets ouverts		106.004.616	101.315.872	85.367.831	105.995.181	100.378.265	89.911.784	-9.436	-937.607	4.543.952
Total 7 ^{ème} FED projets fermés		109.775.686	109.349.216	108.513.002	108.518.734	108.455.734	108.518.734	-1.256.952	-893.482	5.732
Total 7^{ème} FED projets		215.780.302	210.665.088	193.880.833	214.513.914	208.833.999	198.430.518	-1.266.388	-1.831.089	4.549.685

Source : Livres des comptes, décembre 2002

6^{ème} FED Situation Financière 2001-2002

Projets	No	2001			2002			2002-2001		
		Engagement I fin '01	Engagement II fin '01	Depenses fin '01	Engagement I fin '02	Engagement II fin '02	Depenses fin '02	Change Eng I	Change Eng II	Change Dep
6^{ème} FED (NIP = EUR 108,5 millions)										
Programme d'appui dev à Podor	6 ACP SE 013	87.000.000	86.606.835	84.596.219	87.000.000	86.579.645	84.588.825	0	-27.191	-7.394
Programme d'appui dev à Podor	6 ACP SE 014	10.000.000	9.689.178	9.689.178	10.000.000	9.689.178	9.689.178	0	0	0
Reinsertion rapatr Ligne de Crédit	6 ACP SE 029	2.100.000	2.048.449	2.048.449	2.100.000	2.048.449	2.048.449	0	0	0
Programme appui au secteur phosphates	6 ACP SE 035	10.500.000	8.795.795	8.165.327	10.500.000	8.795.795	8.165.327	0	0	0
Total 6^{ème} FED projets ouverts		109.600.000	107.140.257	104.499.172	109.600.000	107.113.066	104.491.778	0	-27.191	-7.394

6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} FED Bilan de réalisations financières 2001-2002

Projets	No	2001			2002			2002-2001		
		Engagement I fin '01	Engagement II fin '01	Depenses fin '01	Engagement I fin '02	Engagement II fin '02	Depenses fin '02	Change Eng I	Change Eng II	Change Dep
Sommaire 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} FED										
8 ^{ème} FED		255.239.118	138.134.651	88.418.771	277.223.118	186.018.252	128.434.269	8.250.000	34.143.184	40.015.498
7 ^{ème} FED		215.780.302	210.665.088	193.880.833	214.513.914	208.833.999	198.430.518	-9.436	-937.607	4.549.685
6 ^{ème} FED		109.600.000	107.140.257	104.499.172	109.600.000	107.113.066	104.491.778	0	-27.191	-7.394
TOTAL 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} FED		580.619.420	455.939.996	386.798.776	601.337.032	501.965.317	431.356.565	8.240.564	33.178.386	44.557.789

Source : Livres des comptes, décembre 2002

Projets Regionaux

8^{ème} FED Situation financière des projets ouverts au 31 12 2002

Project	No	2001			2002			2002-2001		
		Engagement I fin '01	Engagement II fin '01	Depenses fin '01	Engagement I fin '02	Engagement II fin '02	Depenses fin '02	Change Eng I	Change Eng II	Change Dep
8 ^{ème} FED (ROC)										
Appui au programme sect. des transports 2	8 ACP ROC 012	5.000.000	0	0	5.000.000	5.000.000	0	0	0	0
Forum agroindustriel UE-Afrique de l'ouest	8 ACP ROC 018	1.900.000	1.635.428	162.060	1.900.000	1.859.428	1.207.071	0	1.635.428	1.045.011
Programme d'appui à la recherche agricole	8 ACP ROC 032	12.000.000	2.356.400	616.143	12.000.000	3.582.010	1.624.446	0	2.356.400	1.008.303
Préparation du 9 ^{ème} PIR Afr. De l'ouest	8 ACP ROC 053				280.445	216.506	135.406	280.445	0	135.406
Total 8^{ème} FED		18.900.000	3.991.828	778.203	19.180.445	10.657.944	2.966.924	280.445	3.991.828	2.188.721

7^{ème} FED Situation financière des projets ouverts au 31 12 2002

Projets	No	2001			2002			2002-2001		
		Engagement I fin '01	Engagement II fin '01	Depenses fin '01	Engagement I fin '02	Engagement II fin '02	Depenses fin '02	Change Eng I	Change Eng II	Change Dep
7 ^{ème} FED (RPR)										
Rech. améli. & gest.jachère en Afr.de l'ouest	7 ACP RPR 269	3.220.000	3.195.772	2.847.796	3.220.000	3.195.696	2.889.507	0	-75	41.711
Projet PARC	7 ACP RPR 493	2.400.000	1.985.206	1.723.503	2.400.000	1.985.206	1.729.524	0	0	6.021
Appui au projet énergie Manatali	7 ACP RPR 645	10.000.000	9.992.300	8.563.816	10.000.000	10.000.000	9.667.335	0	7.700	1.103.519
Appui promotion dilm "tableau ferraille"	7 ACP RPR 749	50.000	50.000	40.000	50.000	50.000	40.000	0	0	0
Appui à l'école des sables	7 ACP RPR 749				714.225	714.225	489.364	714.225	714.225	
TOTAL 7^{ème} FED		15.670.000	15.223.278	13.175.115	16.384.225	15.945.127	14.815.730	714.225	721.850	1.151.251

6^{ème} FED Situation financière des projets ouverts au 31 12 2002

Projets	No	2001			2002			2002-2001		
		Engagement I fin '01	Engagement II fin '01	Depenses fin '01	Engagement I fin '02	Engagement II fin '02	Depenses fin '02	Change Eng I	Change Eng II	Change Dep
6 ^{ème} FED (RPR)										
Restaurer musée de la mer à Gorée	6 ACP RPR 424	115.410	114.385	110.833	115.410	114.385	110.833	0	0	0
Appui au projet Manantali	6 ACP RPR 560	10.000.000	9.426.700	7.033.583	10.000.000	9.419.000	9.105.612	0	-7.700	2.072.028
TOTAL 6^{ème} FED		10.115.410	9.541.085	7.144.416	10.115.410	9.533.385	9.216.445	0	-7.700	2.072.028

6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} FED Situation financière (projets ouverts)

Projets	No	2001			2001			2002-2001		
		Engagement I fin '01	Engagement II fin '01	Depenses fin '01	Engagement I fin '02	Engagement II fin '02	Depenses fin '02	Change Eng I	Change Eng II	Change Dep
Sommaire 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} FED										
8 ^{ème} FED		18.900.000	3.991.828	778.203	19.180.445	10.657.944	2.966.924	280.445	6.666.116	2.188.721
7 ^{ème} FED		15.670.000	15.223.278	13.175.115	16.384.225	15.945.127	14.815.730	714.225	721.850	1.640.615
6 ^{ème} FED		10.115.410	9.541.085	7.144.416	10.115.410	9.533.385	9.216.445	0	-7.700	2.072.028
TOTAL 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} FED		44.685.410	28.756.190	21.097.734	45.680.080	36.136.456	26.999.098	994.670	7.380.266	5.901.364

Source : Livres des comptes, décembre 2002

Annexe 8

Prêts au stade de décaissement BEI

Projets	No	2001			2002			2002-2001		
		Engagement I fin '01	Engagement II fin '01	Depenses fin '01	Engagement I fin '02	Engagement II fin '02	Depenses fin '02	Change Eng I	Change Eng II	Change Dep
BEI: Prêt glob	8 ACP SE 008	8.000.000	8.000.000	6.801.000	8.000.000	8.000.000	7.014.500	0	0	213.500
BEI: ICS III	8 ACP SE 022	5.700.000	5.700.000	3.084.811	5.700.000	5.700.000	3.084.811	0	0	0
BEI Alimentat	8 ACP SE 044	16.000.000	16.000.000	0	16.000.000	16.000.000	0	0	0	0
BEI Facilité d'	8 ACP SE 046				15.000.000	15.000.000	0	15.000.000	15.000.000	0
Total projets ouverts		29.700.000	29.700.000	9.885.811	44.700.000	44.700.000	10.099.311	15.000.000	15.000.000	213.500

Cadre d'intervention

Objectifs et logique d'intervention	Indicateurs de performance <i>(Les indicateurs « départ » et « cible » seront à préciser dans le temps en tenant compte des objectifs du DSRP)</i>	Sources de vérification	Hypothèses
BONNE GOUVERNANCE			
Objectif national à long terme			
Promouvoir l'efficacité et la transparence dans la gestion politique, économique et sociale et conforter l'Etat de droit dans une société démocratique	<ul style="list-style-type: none"> - Délai des formalités administratives - Pourcentage des marchés publics respectant la procédure normale (délais, appel à la concurrence) - Délai entre la décision et l'exécution des décisions de justice - Indicateurs de perception de la corruption 	Ministère de la Justice, MEF, Rapports d'évaluation des programmes, enquêtes	Volonté politique Acteurs Non-Etatiques dynamiques Mise en place de la politique sectorielle
Objectifs de l'intervention UE			
Contribuer à l'efficacité et à la transparence dans la gestion politique, économique et sociale et conforter l'Etat de droit dans une société démocratique	Idem	Ministère de la Justice, MEF, Rapports d'évaluation des programmes, enquêtes	Volonté politique Acteurs Non-Etatiques dynamiques Mise en place de la politique sectorielle
TRANSPORTS ROUTIERS			
Objectifs nationaux à long terme			
(i) Assurer le développement cohérent et harmonieux du réseau routier ; (ii) Assurer une bonne conservation du patrimoine routier existant ; (iii) Moderniser l'Administration des Transports Terrestres	<ul style="list-style-type: none"> - % des routes en bon, moyen et mauvais état - Densité du réseau routier (par km² et personne) - Transactions transfrontalières (biens et personnes) - Croissance annuelle du trafic routier (national et transfrontalier) - Financement des projets routiers par le secteur privé - Taux de participation du secteur privé aux instances de décision 	DTP/MET UEMOA CEDEAO	Engagement politique du pays et des Etats limitrophes dans le cadre des politiques régionales de l'UEMOA et CEDEAO Mise en œuvre de la politique sectorielle
Objectifs de l'intervention UE			
Contribuer à l'accroissement de l'efficacité des infrastructures et des services	<ul style="list-style-type: none"> - % des routes des axes sous-régionaux en bon, moyen et mauvais état - Transactions transfrontalières (biens et personnes) - % des ménages urbains 	DTP/MET DPS/MET UEMOA CEDEAO	Engagement politique du pays et des Etats limitrophes Mise en œuvre de la déconcentration de la CE Mise en œuvre de la

Objectifs et logique d'intervention	Indicateurs de performance <i>(Les indicateurs « départ » et « cible » seront à préciser dans le temps en tenant compte des objectifs du DSRP)</i>	Sources de vérification	Hypothèses
	raccordés au système d'assainissement		politique sectorielle
ASSAINISSEMENT			
Objectifs nationaux à long terme			
(i) Augmentation de la desserte des populations en ouvrages d'assainissement ; (ii) Prise en charge correcte des rejets d'eaux usées ; (iii) Protection de l'environnement urbain	<ul style="list-style-type: none"> - % des ménages urbains raccordés au système d'assainissement - Superficie de terrain drainé (non inondé) - Taux d'utilisation des latrines en milieu rural 		Engagement politique du pays Mise en œuvre de la déconcentration de la CE Mise en œuvre de la politique sectorielle
Objectifs de l'intervention UE			
Contribuer à l'accroissement de l'efficacité des infrastructures et des services	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Km de caniveaux réhabilités et/ou construits - Fréquence et durée des inondations en zone urbaine - Population habitant dans les zones inondées 	ONAS/MEMH	Engagement politique du pays Mise en œuvre de la déconcentration de la CE Mise en œuvre de la politique sectorielle
CADRE MACROECONOMIQUE			
Objectif national à long terme			
Réduire la pauvreté par une croissance forte et durable à travers un cadre macroéconomique sain et stable	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de croissance annuelle du PIB/habitant - Incidence de la pauvreté (% des ménages vivant en deçà du seuil de pauvreté) - IDH (PNUD) 	MEF MEF PNUD	Mise en œuvre à temps du DSRP y compris des mesures visant à renforcer les éléments à approfondir Soutien et meilleure coordination des bailleurs de fonds Clarification d'un nombre de politiques sectorielles
Objectifs de l'intervention UE			
Contribuer efficacement au programme de réformes macroéconomiques du gouvernement avec une attention spéciale à l'objectif de réduction de la pauvreté plus particulièrement en vue d'assurer un accès équitable aux services de santé et d'éducation	Respect des indicateurs de performance macroéconomiques et budgétaires dans le cadre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA	UEMOA MEF	Mise en œuvre de la déconcentration de la CE Mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques
Objectif sectoriel national – Education			
Réalisation d'une scolarisation universelle de qualité et mise en place des conditions d'une éducation de base pour tous d'ici 2010	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de scolarisation - Taux d'alphabétisation - Part du budget éducation dans le budget national 	Ministère de l'Education Rapports du PDEF	Mise en œuvre du PDEF et des conclusions des revues périodiques Implication des bénéficiaires

Objectifs et logique d'intervention	Indicateurs de performance <i>(Les indicateurs « départ » et « cible » seront à préciser dans le temps en tenant compte des objectifs du DSRP)</i>	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif sectoriel national – Santé Elargir l'accès à des soins de qualité en vue notamment de réduire la mortalité infanto-juvénile ainsi que la mortalité maternelle	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accès aux services médicaux - Taux de mortalité infanto-juvénile - Taux de mortalité maternelle - Degré d'implication des autres acteurs - Part du budget santé dans le budget national 	MSP DPS/MEF Rapport du PNDS/PDIS Rapport de l'évaluation des bailleurs de fonds	Mise en œuvre du PDIS et des conclusions des revues périodiques Implication des bénéficiaires

Calendrier des engagements et décaissements indicatifs

DOMAINES D'INTERVENTION		2002				2003				2004				2005				2006				2007				2008				
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
Domaines de Concentration	Bonne Gouvernance - SC&PI																													
	Engagement I						35																							
	Paielement						0,5	0,5	0,5	0,5	1	1	2	3	4	4	4	4	3	2	2	1	0,5	0,5	0,5	0,5				
	Bonne Gouvernance - Revisé																													
	Engagement I									10									15											
	Paielement									0,5	0,5	0,5	0,5	1	1	2	2	1	1,5	1	1	1	2	2	2	2	2	1,5	1	1
	Acteurs Non-Etatiques - SC&PI																													
	Engagement I																													
	Paielement																													
	Acteurs Non-Etatiques - Revisé																													
	Engagement I										10																			
	Paielement										0,25	0,75	1	1	1	1	1	1	1	1	0,75	0,25								
	Transports Routiers - SC&PI																													
	Engagement I											70																		
	Paielement												1	2	3	4	5	6	7	7	8	8	7	4	3	3	1	0,5	0,5	
	Transports Routiers - Revisé																													
	Engagement I											90																		
	Paielement												1	2	4	6	7	8	9	9	10	9	9	8	7	5	4	2		
Assainissement - SC&PI																														
Engagement I											30																			
Paielement												1	1	2	2	2	2	2	3	3	2	2	2	2	2	1	0,5	0,5		
Assainissement - Revisé																														
Engagement I											50																			
Paielement												1	1	2	3	3	4	5	6	6	5	4	3	3	2	1	1			
Appui Macro-économique	Appui Macroéconomique - SC&PI																													
	Engagement I										28											25								
	Paielement												10								9				9				8	
	Appui Macroéconomique - Revisé																													
Engagement I										28												25								
Paielement												10									9				9				8	
Hors Concentration	Commerce - SC&PI																													
	Engagement I						3																							
	Paielement								0,6				0,6				0,6			0,6					0,6					
	Commerce - Revisé																													
	Engagement I										3																			
	Paielement													0,8				1,2			0,8									
	Culture - SC&PI																													
	Engagement I										2																			
Paielement													0,7				0,7			0,6										
Culture - Revisé																														
Engagement I										2																				
Paielement														0,7				0,7			0,6									
Total	TOTAL - SC&PI																													
	Total pour la periode																													
	Engagement I	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	38,0	0,0	30,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	25,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
	Paielement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	1,1	0,5	0,5	1,0	14,3	5,0	8,0	10,0	21,3	12,0	13,0	13,0	23,2	12,0	10,0	6,5	15,1	5,5	2,5	1,0	9,0	
	Total cumulé																													
	Engagement I	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	38,0	38,0	68,0	68,0	68,0	168,0	168,0	168,0	168,0	168,0	168,0	168,0	168,0	193,0	193,0	193,0	193,0	193,0	193,0	193,0	193,0	193,0		
	Paielement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	1,6	2,1	2,6	3,6	17,9	22,9	30,9	40,9	62,2	74,2	87,2	100,2	123,4	135,4	145,4	151,9	167,0	172,5	175,0	176,0	185,0	
	TOTAL - Revisé																													
	Total pour la periode																													
	Engagement I	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	38,0	15,0	0,0	0,0	140,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,0	0,0	25,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Paielement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,8	1,3	11,5	5,5	5,0	9,0	21,0	13,9	14,5	16,0	25,8	18,7	16,0	15,0	22,0	12,0	8,5	6,0	12,0		
Total cumulé																														
Engagement I	0	0	0	0	0	0	0	38	53	53	53	193	193	193	193	193	193	193	208	208	233	233	233	233	233	233	233			
Paielement	0	0	0	0	0	0	0	0,5	1,3	2,5	14,0	19,5	24,5	33,5	54,5	68,4	82,9	98,9	124,7	143,3	159,3	174,3	196,3	208,3	216,8	222,8	234,8			

Chronologie des principaux évènements du Sénégal, année 2002

<i>Janvier</i>	31 décembre : Vœux du Chef de l'Etat : <i>Joola</i> : magnifique élan de solidarité/les sanctions seront prononcées et appliquées, <i>Casamance</i> : la paix en Casamance est pour bientôt, <i>Finances publiques</i> : demande au GVT la publication d'un Livre blanc pour indiquer le parcours réalisé depuis le début de l'Alternance. <i>Bonne Gouvernance</i> : Ancrer dans nos mœurs la bonne gouvernance publique et privée.
<i>1 janvier</i>	Arrivée de l'Euro
<i>3 janvier</i>	Absence de prorogation à l'Accord de pêche Sénégal - UE : 120 navires européens quittent les eaux sénégalaises
<i>8 janvier</i>	Etat présente les documents de transaction de la Sénélec à Vivendi associé à la société marocaine ONE, paraphe et signature du contrat de participation prévus dans les dix jours
<i>9 janvier</i>	-11 janvier Vague de froid et pluies de contre saison qui touchent particulièrement les régions de Saint Louis et de Louga. Le plan ORSEC est déclenché le 10 janvier, une déclaration de sinistre est faite le 17 janvier faisant appel à la solidarité nationale et internationale
<i>11 janvier</i>	Bilan d'étape présenté en conférence publique par le Premier Ministre Mame Madior Boye.
<i>14 janvier</i>	Séminaire Fonds International pour le Développement Agricole Nouveau Directeur Général à la SONACOS : le Conseil d'Administration nomme Khadim Gueye en remplacement d'Habib Mbaye
<i>15 janvier</i>	Accident à Fomgolimbi : renversement du bac sur le fleuve Gambie : 13 morts
<i>15 janvier</i>	- 17 janvier Lancement programme d'Amélioration de la mobilité Urbaine (PAMU) 87 milliards ¹
<i>18 janvier</i>	Nomination de Mactar Seck, Directeur Général de l'Agence de Régulation des Télécommunications -19 janvier Réunions préparatoires à la réunion NEPAD secteur privé d'avril et réunion des Ministres (le 28 janvier)
<i>17 janvier</i>	Le PR Wade effectue une visite aux sinistrés du Nord et remet 50 millions Fcfa aux populations
<i>19 janvier</i>	Second protocole d'accords entre la Sénélec et Vivendi/One. Le premier avait été signé le 13 décembre 2001 suite à l'appel d'offres lancé en 2001
<i>25 janvier</i>	Mise en place du Comité national de gestion des sinistrés du Nord, présidé par la Primature
<i>29-30 janvier</i>	Le Président Wade fait un voyage officiel en France pour prendre part aux manifestations officielles organisées par l'Académie française en hommage au Président L.S. Senghor
<i>31 janvier</i>	Vivendi One demande un premier différé puis un second avant de se désister, la Commission ad hoc se tourne alors vers le second sur la liste la société américaine AES - 4 février Le Président Wade participe au Forum Economique Mondial à New York
<i>Février</i>	
<i>5-8 février</i>	Le Président Wade participe à Paris à une réunion NEPAD organisée par l'OCDE et la BAD ² puis à une rencontre des décideurs réunissant des Chefs d'Etats africains et le PR Chirac
<i>7 février</i>	Adoption du projet de loi n°4-2002) à l'Assemblée Nationale créant la 11 ^{ème} région du Sénégal : Matam. Dépôt de bilan d'Air Afrique par le Conseil d'Administration de la compagnie
<i>11 février</i>	Le Président Wade accompagné de Landing Savané (leader du parti Aj-Pads) et Abdoulaye Bathily (leader du parti Ld-Mpt) membres de sa coalition assistent à la fête nationale de Gambie. Accueil officiel et populaire de l'équipe de football sénégalaise des Lions arrivés en finale le 10 février de la 23 ^{ème} Coupe d'Afrique des Nations. Visite officielle de Tony Blair, Premier Ministre de Grande Bretagne (11-12 février) Signature d'un accord avec Biwater (pour l'assainissement de Dakar, de futures interventions pour les villes de Kaolack, Saint-Louis, Louga sont envisagées)
<i>18 février</i>	Adoption en Conseil des Ministres d'un projet de loi instituant la Commission Electorale nationale autonome (CENA) La compagnie française Suez remporte le contrat de construction d'une usine des eaux à Keur Momar Sarr pour 11 milliards Fcfa (17 millions €)
<i>21 février</i>	Quatre décrets (n° 2002-172, -173, -174, -175) organisent des listes des postes à élire des 11

¹ Banque Mondiale, France, Fonds Nordique

² Organisation de Coopération et de Développement Economique, Banque Africaine de Développement

	Conseils régionaux puis des listes des villes et communes d'arrondissement et des 320 communautés rurales. Le CNCR ³ relayant le point de vue du monde rural accuse l'Etat au sujet de la commercialisation de l'arachide et souhaite être informé sur la privatisation de la SONACOS ⁴
22 février	Arrêt des négociations entre l'Etat sénégalais et Vivendi-One puis avec la société américaine AES, la Sénélec reste dans la giron de l'état. Vérité des prix sur l'électricité : augmentation des prix aux consommateurs de 10% (le 1 ^{er} mars)
23 février	Tabaski. La bande de Clédor Sène, condamnée à des peines de 18 à 20 ans de prison pour le meurtre du 1 ^{er} Vice-Président du Conseil Constitutionnel, est graciée par le PR de la République. SFI accorde un prêt de 731 millions de Fcfa à Sénégal Hôtels pour la construction d'un hôtel à Saly : Loisirs Royal Saly -24 février) Premier Forum sur le dialogue social
<i>Mars</i>	
2 mars	Signature entre M Niederhauser (Groupe Nitra soutenu par Eximbank et CDE) et F.Ndiaye Tall (DG SODIDA) d'un accord portant sur la réalisation de la SODIDA ⁵
4 mars	Tournée économique du Président Wade dans le bassin arachidier. Le président met en cause les bailleurs de fonds (Banque Mondiale et Union européenne) pour la privatisation de la Sonagraines ⁶ sans que des <i>structures solides et fiables n'aient été installées</i>
5-6 mars	Journées nationales sur le Tourisme
11 mars	-14 mars Le PR Wade séjourne à Maurice : deux protocoles d'accord sont signés ainsi qu'un accord sur la promotion et protection réciproque des investissements et la coopération culturelle
13 mars	Débat national sur la candidature, annulée in extremis, de Serigne Saliou Mbacké, chef religieux des Mourides
17 mars	- 26 mars : Le Président Wade voyage au Mexique (<i>Sommet mondial de Monterrey sur le financement du développement 18-22 mars</i>), au Nigéria, en France
18 mars	Les ICS lancent un emprunt obligatoire de 10 milliards de Fcfa - 2 avril : Troisième édition du FIARA ⁷ sur le thème la place de l'agriculture familiale dans l'économie nationale
19 mars	- 22 mars : Mission économique asiatique en vue de la concrétisation d'accords conclus depuis 1995 avec le CNPet la CNES ⁸
20 mars	Publication annuelle de la Direction de la Prévision et de la Statistique
21 mars	Violences à la Bourse du Travail suite à la scission de la première centrale syndicale sénégalaise (CNTS) font un mort et plusieurs blessés
25 mars	Perspectives de réhabilitation du réseau d'assainissement de Dakar d'ici 2006 avec l'appui de la BM, BAD, FN ⁹ ; Formation de l'expertise sénégalaise aux négociations commerciales internationales par l'USAID. Casamance : attaque rebelle à Kafountine : 6 morts, 4 blessés, 100 millions emportés
28 mars	La BID ¹⁰ met à la disposition du Sénégal de 3 à 4 milliards Fcfa pour la construction de trois écoles franco-arabes
29 mars	Journée nationale de l'Union des 3P (paysans, pasteurs, éleveurs) présidée par le PR Wade
30 mars	Le PR Wade lance un appel à la communauté internationale afin que la sécurité du PR palestinien Yasser Arafat soit assurée. L'intelligentsia sénégalaise se prononce dans ces sens sur le même sujet
<i>Avril</i>	
4 avril	42 ^{ème} anniversaire de l'Indépendance du Sénégal sous le signe de l'Intégration
5 avril	Approbation d'un décaissement de \$ 11 millions (Facilité sur la Réduction de la pauvreté et la Croissance (fin d'un programme avec le FMI (durée initiale de 3 ans 98-2001, prorogation en février 2001)
12 avril	Inauguration de <i>Touch</i> , filiale de <i>Infoserv</i> . Fabrication sur mesure et sur commande d'ordinateurs (100 millions Fcfa de capital :20% Sénégal, 80% canadiens)
15 avril	-17 avril Conférence internationale sur le financement du NEPAD. Le secteur privé est invité à

³ Conseil National de Coordination des ruraux

⁴ Société Nationale des Oléagineux du Sénégal

⁵ Société du Domaine Industriel de Dakar

⁶ Organisme chargé de l'achat de la production arachide

⁷ Foire internationale de

⁸ Conseil National du Patronat, Confédération nationale des Employeurs du Sénégal

⁹ Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Fond Nordique

¹⁰ Banque islamique de Développement

	participer au financement. - 25avril Réunion africaine préparatoire au Sommet mondial sur le Développement durable Rencontre Ratsiraka –Ravalomana (Présidents sortant et nouvellement élu) à Dakar dans le cadre d'une médiation conduite par le PR Wade. Un accord est conclu à l'issue de ce <i>Dakar 1</i> . un <i>Dakar 2</i> est envisagé le 13-14 mai
17 avril	
21 avril	- 27 avril : Tournée régionale du Commissaire Nielson qui note au Sénégal les retards dans l'exécution des programmes
23avril	Cérémonie officielle d'installation du Conseil national de Lutte contre le SIDA
26 avril	Présentation du visa AGOA ¹¹ auquel le Sénégal vient d'avoir accès. Braquage à Diouloulou : 7 morts (militants coalition Sopi, premières victimes en Casamance dans cette période de campagne électorale)
29 avril	
30 avril	Sonatel annonce résultats record : 47,5 milliards pour 2001 (+ 11,6%)
<i>Mai</i>	
2 mai	107 ^{ème} Magal de Touba
2-7 mai	8 ^{ème} édition de Foire du Livre et du Matériel Didactique (FILDAK)
9 mai	40 ^{ème} anniversaire de la BCEAO
10 mai	Pose de la Première pierre du Centre Commercial 4C (investissement de 9 milliards Fonds propres + SGBS) - 10 juin : 5 ^{ème} Biennale de l'Art africain
16 mai	Dépôt du rapport 2002 de Forum civil sur les résultats de l'enquête nationale sur l'état de la corruption au Sénégal enquête menée en 2001
12 mai	Elections locales, 26 partis ou coalitions de partis participent à ce scrutin, le taux d'abstention de plus de 40% sur un fichier de 2 725 280 lecteurs
15 mai	18 mai : 10 ^{ème} édition Festival de Jazz de Saint Louis
18 mai	Inauguration de PCCI ¹² , premier centre d'appels délocalisé en Afrique (4,5 milliards investis)
23 mai	UEMOA adopte une réglementation sur la concurrence en Conseil des Ministres
30 mai	Décret adoptant le nouveau Code des Marchés publics
31 mai	Match inaugural de la Coupe de Monde de Football : France – Sénégal. Remporté par le Sénégal
<i>Juin</i>	
18 juin	CFAO rachète Point Micro et crée un pôle high-tech en Afrique + IBM Atelier national de validation du Programme National de Bonne Gouvernance (2002-2006) Lancement à Dakar du Rapport 2002 de la CNUCED « Stratégies de réduction de la Pauvreté »
16 juin	<i>Sommet mondial sur l'alimentation</i>
24 juin	Liquidation de la SFE, filiale de la CBAO qui faisait du crédit et du crédit-bail
25 juin	Nouvel accord de pêche Sénégal UE (1 ^{er} juillet 2002-30 juillet 2006) : diminution des quantités pêchées et revalorisation substantielle de la compensation annuelle (€ 12 à 16 millions)
18 juin	<i>Assemblée Générale des Nations Unies. Le PR Wade prononce un discours sur les NTIC au service du développement</i>
25 juin	Inauguration du câble sous marin Afrique –Europe- Asie, Sat 3/Wasc/Safe
26-28 juin	<i>Sommet du G8 au Canada, à Kanasnakis</i>
<i>Juillet</i>	
8-12 juillet	Mission mauricienne au Sénégal. Projets envisagés dans l'industrie de services, la pêche, le textile
12 juillet	Sénélec : Appel d'offres infructueux pour le choix d'un partenaire stratégique pour la Sénélec. Une task force est créée afin d'analyser les conditions d'un investissement dans la construction d'une centrale diesel de 60MW, la société reste dans le giron de l'Etat
15 juillet	Interpellation d'agents qui auraient participé à une fuite des épreuves du baccalauréat
18 juillet	Baidy Agne devient Président du Conseil National du Patronat remplaçant Youssoupha Wade
19 juillet	Le réseau interconnecté de la Sénélec est synchronisé avec la Centrale hydroélectrique de Manantali
24 juillet	Nomination de Falla Diop à l'IPRES ¹³
<i>Août</i>	
9 août	Certification Norme ISO 9002 de la SONACOS délivré par l'Afaq ¹⁴ 2eme Appel à la solidarité nationale et internationale de l'année face à la chute importante de

¹¹ Loi sur la Croissance et les possibilités économiques

¹² Premium Contact Center International

¹³ Institut de Prévoyance sénégalais

¹⁴ Association française pour l'assurance de la qualité

14 août	pluviométrie et à la soudure. Etat débloque pour sa part une aide d'urgence de Fcfa 15 milliards pour venir en aide au monde rural Le Président donne une conférence de presse avec le Ministre de l'Agriculture, Pape Diouf et Khadim Gueye, Directeur de la Sonacos, l'Uncas est désignée comme principale responsable du mauvais déroulement de la commercialisation de l'arachide.
26 août	- 4 septembre) <i>Sommet Mondial sur le Développement Durable</i> Le Président fait une tournée dans les régions nord et sud (Podor, Matam, Tambacounda, Kédougou, Kolda, Ziguinchor) pour conclure que s'il est vrai qu'il y a <i>des difficultés de soudure, nul part, il n'y a de famine.</i>
<i>Septembre</i>	
4 septembre	Dérogation du FMI pour n'avoir pas respecté les engagements pris le 15 avril (hausse de l'électricité)
5 septembre	- 7 septembre : Congrès IFEX Liberté de la presse en Afrique
10 septembre	Voyage inaugural du Joola après un an d'immobilisation
19 septembre	Début d'un soulèvement militaire en Cote d'Ivoire
26 septembre	Naufrage du Joola UEMOA : le Conseil des Ministres décide de transformer en prêts sur dix ans avec un taux d'intérêt de 3% les découverts accordés par la Banque centrale. Les avances statutaires seront abrogées : en attendant les Etats sont encouragés à recourir au marché financier.
27 septembre	Deuil national de trois jours suite au naufrage du Joola, arrêtés portant sur la création de la Cellule de crise coordonnée par le Ministère de l'Intérieur, et celles des commissions maritimes et d'identification des victimes du Joola. Ouverture à Bruxelles des Négociations pour la mise en place des Accords de Partenariat économique (APE)
30 septembre	Décret sur la création de la Commission technique approfondie sur les causes du naufrage du Joola présidée par le Médiateur de la République, Seydou Madani Sy qui a un mois pour remettre son rapport.
<i>Octobre</i>	
1 octobre	Discours à la Nation du PR Wade suite au naufrage du Joola qui appelle à un <i>examen de conscience</i> après <i>l'immense tragédie</i> . Démission des Ministres de l'Equipement et des Transports, Youssouph Sakho et des Forces Armées : Youba Sambou. Suppression de la TVA dans le secteur avicole.
4 octobre	Présentation des condoléances du PR Wade aux populations de Casamance. Première réunion de la Commission d'enquête approfondie sur le Naufrage du Joola
10 octobre	- octobre. Revue des pairs suite au Sommet mondial sur la situation des enfants Funérailles nationales organisées pour les disparus du naufrage du Joola, Une Minute de silence au Parlement européen
11 octobre	Suite à des malversations financières liées à la revente d'anti rétroviraux, l'Ambassadeur de l'Organisation l'Afrique Aide l'Afrique, Abdou Latif Gueye, Président de l'ONG Jamra est limogé. Le Chef d'Etat – major de la Marine est limogé deux semaines après le naufrage du Joola
16 octobre	<i>Journée mondiale de l'Alimentation</i> -17 octobre : Séminaire sur le rôle des Parlements nationaux dans l'Accord de Cotonou -20 octobre : <i>IX ème Sommet de la Francophonie</i>
18 octobre	Démarrage des activités de l'ADPME ¹⁵ installée le 11 octobre, dirigée par Mme Mariame Sané.
22 octobre	Affaire des 120 milliards de gré à gré passés par le MIN du Développement social pour l'alimentation du Fonds National de solidarité avec le Monde rural Démarrage des activités de NSIA ¹⁶ , nouvelle compagnie d'assurance dans la branche IARD ¹⁷ .
30 octobre	Journées du Monde rural (30-31 octobre)
<i>Novembre</i>	
4 novembre	- 7 : Rencontres d'Affaires agro-industrielles CEDEAO - UE (Agroind) Remise du rapport de la Commission d'enquête sur le naufrage du Joola. Limogeage du Gouvernement de Mame Madior Boye et nomination d'Idrissa Seck, comme Premier Ministre du Sénégal (le 3 ^{ème} de l'Alternance)
6 novembre	Mise en place du nouveau Gouvernement d'Idrissa Seck, quatrième gouvernement de l'Alternance
7 novembre	Début du Ramadan

¹⁵ Agence de Développement et d'encadrement des Petites et Moyennes entreprises

¹⁶ Nouvelle Société interafricaine d'Assurance

¹⁷ Incendie, Accidents, Risques divers

<i>11 novembre</i>	Conseil Présidentiel sur l'Investissement : dialogue du Président avec les investisseurs locaux et internationaux. Signature officielle de la Charte Nationale sur le dialogue social
<i>12 novembre</i>	Accréditation du nouveau Chef de Délégation de la Délégation de la Commission européenne au Sénégal : M. Manuel Lopez Blanco
<i>16 novembre</i>	Le PR Wade suite à sa rencontre avec le PR F à Paris donne son accord pour que le Sénégal assure le commandement de l'ECOMOG ¹⁸ dans la crise en Côte d'Ivoire en portant sa participation à 650 ou 700 hommes
<i>19 novembre</i>	Présentation de la stratégie d'assistance de la Banque Mondiale au Sénégal pour les trois années à venir : 210 milliards Fcfa sont à programmer dans le cadre du DSRP ¹⁹
<i>21 novembre</i>	Retrait d'Abou Diouf de son poste de Président du Parti socialiste sénégalais, suite à son élection à la tête de l'OIF ²⁰
<i>23 novembre</i>	-25 novembre : visite du sous secrétaire d'état italien afin de conclure un premier accord de partenariat pour l'annulation de \$ 6,53 millions (4 milliards de Fcfa) de dette sur un montant total de 40 milliards de Fcfa (\$ 60 millions)
<i>25 novembre</i>	Le PR wade fait un aller-retour à Monrovia pour s'entretenir du processus de paix au Libéria avec le PR Taylor
<i>26 novembre</i>	Vote par l'Assemblée Nationale sénégalaise de la ratification de l'accord de Cotonou. Mission commerciale canadienne, deux contrats, deux lettres d'intention, sept protocoles d'entente sont signés
<i>Décembre</i>	
<i>2 décembre</i>	Démarrage officiel de la campagne de commercialisation de l'arachide
<i>8 décembre</i>	- 22 décembre Lancement du 8 ème recensement de la population sénégalaise
<i>12 décembre</i>	Donald Baron, Président du SPIDS ²¹ (vice-Président du CNP) laisse la place à Christian Basse
<i>16 décembre</i>	Atelier national de validation de l'Etude du Cadre intégré du Commerce
<i>18 décembre</i>	Mireille Ndiaye est nommée à la tête du Conseil Constitutionnel à la tête d 'une nouvelle équipe
<i>23 Décembre</i>	Adoption du Budget 2003 fixé à 736,3 milliards contre 688,3 miards pour 2002 construit sur des prévisions de croissance de 2,4%.
<i>31 décembre</i>	Adoption du DRSP ²² . Construit avec une large participation de tous les acteurs, il pourrait pour la période 2003/2005 mobiliser pus de 320 milliards de Fcfa des partenaires au développement.

En italique : les sommets internationaux
27 février 2003

¹⁸ Force d'interposition de la CEDEAO

¹⁹ Document de Stratégie et de Réduction de la Pauvreté

²⁰ Organisation Internationale de la Francophonie

²¹ Syndicat Professionnel des Mines et des Industries du Sénégal/Conseil National du Patronat

²² Document de Stratégie de réduction de la Pauvreté

TABLEAU DES INDICATEURS

DOMAINE	INDICATEURS	REFERENCE		OBJECTIFS			SOURCES
		ANNEE	NIVEAU	2005	2010	2015	
Pauvreté	Incidence de la pauvreté	2001	53,90%				QUID 2001
	Incidence de la pauvreté urbaine	2001	51,50%				ESAM
	Incidence de la pauvreté urbain/rurale	2001	80%				
	Indice de Gini	2001	41,3%*				
	Indice de pauvreté humaine-1	2002	44,50%				PNUD
	Indice de développement humain	2002	0,43				
	Indice sexospécifique du développement humain	2002	0,42				
Education	Taux de scolarisation des filles	2003	72,30%				UNESCO BREDAMEN// DPRE
	Taux de scolarisation des garçons	2003	79,30%				
	Taux brut scolarisation	2003	75,80%				
	Taux d'alphabétisation des adultes	2003	40,20%				
	Taux d'alphabétisation des hommes	2003	49,90%				
	Taux d'alphabétisation des femmes	2003	30,80%				
	Nombre élèves / instituteur (public & privé)	2003	41				MEN/ DPRE
	Taux de réussite au CFEE	2002	50,40%				
	Taux d'inscription à l'école primaire (au CI)	2003	85,10%				
	Indice de disparité régionale						
	Indice de parité garçons/filles	2003	1,03				
	% population rurale ayant accès à une école (- 3km)	2000	78%				ASSB
Santé	Espérance de vie à la naissance	2001	54				DERF/MSP
	Morbidité : Accès Palustre	2001	0,2485				RDH 2003 et DERF

* ces valeurs sont estimées

DOMAINE	INDICATEURS	REFERENCE		OBJECTIFS			SOURCES
		ANNEE	NIVEAU	2005	2010	2015	
	Nombre de Sidéens	2001	27 000				
	Morbidité : tuberculose (source RDH 2003 et DERF)	2003	10 000				RDH
	Taux de mortalité maternelle (100 000 naiss. viv.)	2001	460				ESIS 99/2000
	% d'accouchements assistés	2001	46%				
	Taux de couverture des consultations post-natales	2001	34%				
	Taux de consultation primaire curative	2001	56%				
	Indice synthétique de fécondité	2001					
	- zone urbaine		3,8				
	- zone rurale		5,9				
	Taux de couverture vaccinale complète	2001	41%				
	Taux de mortalité juvénile (pour 1000)	2000	84,4				
	Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2000	63,5				
	Existence de problèmes de santé liés à l'eau	2001	oui				
Nombre de personnel médical et structures sanitaires par habitant							
	- Nombre d'habitants par infirmier	2001	3137				DERF/MSP
	- Nombre femmes en âge de procréer par sage femme	2001	4297				
	- Nombre d'habitants par médecin	2001	9699				
	-Nombre d'habitants par poste de santé	2001	11010				
	-Nombre d'habitants pour un centre de santé	2001	174591				
	-Nombre d'habitants pour un hôpital	2001	444413				
Enfant et Nutrition	Production céréalière par tête en milieu rural (kg/hbt)	2002	138				BADIS/DPS & DSDIA/DAE
	Aide alimentaire nationale par tête (kg/hbt)	2002	0,7				DSDIA/DAPS/MAE

* ces valeurs sont estimées

DOMAINE	INDICATEURS	REFERENCE		OBJECTIFS			SOURCES
		ANNEE	NIVEAU	2005	2010	2015	
	Montant de l'aide alimentaire (en milliards de fcfa)	2002	0,985				
	Proportion de personnes souffrant de malnutrition (en 1999)	2000	25%				RDH 2003
	Proportion d'enfants souffrant de malnutrition	2000	72,70%				DERF/MSP
	% Des enfants souffrant de l'émaciation		9,20%				MICS 2000 et QUID
	% Des enfants souffrant du retard de croissance		34,70%				
	% Des enfants souffrent de l'insuffisance pondérale		19,20%				
	% d'enf. de 0-14 ans ne vivant pas avec un parent biologique	2000	9,60%				MICS 2000
	% d'enfants âgés de 5 à 15 ans qui travaillent	2000	37,60%				MICS 2000
Accès à l'eau potable	taux d'accès à l'eau potable	2001	72,70%				UNICEF
	nombre de villages ayant un forage avec pompe	2000	1389				ASSB
Assainissement	% ménages raccordés à l'égoût	2000	32,10%				QUID
	% population ayant accès à l'assainissement		56,15%				
	Existence système de production de composte		Non				
	Etat de l'environnement domestique		Pas propre				
Infrastructures villageoises	% de pop. rurales disposant d'un lieu de commerce	2000	70,78%				ASSB
	% de pop. rurales disposant d'une infrastructure de stockage	2000	30,80%				
Routes et pistes rurales	Proportion de routes en bon état	2002	20,70%				AATR
	% de village avec route bitumée (- 5 km)	2000	28,33%				ASSB
	% de village avec route latéritique (-5 km)	2000	30,75%				
Electricité	Taux de desserte	2002	30%				SENELEC
	Nb ménages ruraux branches au réseau électrique	2001	404				SENELEC

* ces valeurs sont estimées

DOMAINE	INDICATEURS	REFERENCE		OBJECTIFS			SOURCES
		ANNEE	NIVEAU	2005	2010	2015	
Transport et Communication	% de villages connectés au réseau téléphonique	2000	7,13%				ASSB
	< 15 mn		57,50%				QUID 2000
	15 à 29 mn		12,70%				
	30 à 59 mn		10,20%				
	60+		19,60%				
Environnement	Ampleur de la déforestation /taux de déboisement (ha) (2000-2010)	2002	45 000				Ministère Environnement
	Surface reboisée en ha		30 000				
Secteur réel	Taux de croissance annuel du PIB	2002	1,20%				Comptes révisés/ Projection macro/ DPS
	Taux d'inflation		2,30%				
	Taux d'investissement		17,20%				
	Taux d'épargne						
	-Nationale		8%				
	-Intérieure		6,90%				
	Taux d'endettement		60,10%				
	Solde de la balance courante / PIB		-9,20%				
	Solde budgétaire / PIB		-0,40%				
	Revenu par tête (en milliers de FCFA)		354,9				
	Taux de croissance du secteur agricole		-32,20%				
	Contribution à la croissance du secteur primaire		-3,50%				
	Contribution à la croissance du secteur secondaire		1,80%				
	Contribution à la croissance du secteur tertiaire		2,30%				
Emploi	Emploi agricole et emploi non-agricole	2000	48,2% //				QUID
			51,8%				
	Sous-emploi		20%				

* ces valeurs sont estimées

DOMAINE	INDICATEURS	REFERENCE		OBJECTIFS			SOURCES
		ANNEE	NIVEAU	2005	2010	2015	
	Chômage		14,30%				
	Population totale du pays (estimée)	2002	10063157*				DEDS/DPS
	Taux de croissance annuel de la population	2002	2,7*				
Décentralisation	Taux d'exécution des dépenses décentralisées / domaine : Santé	2001	86%				Rap. financier PDIS
Gouvernance	Délai de création d'entreprises	2002	36j				APIX
Indicateurs d'exécution et de moyens							
EDUCATION	Nombre d'écoles du cycle primaire (public et privé)	2003	5625				MEN/ DPRE
	Nombre total de classes du cycle primaire	2002	24112				
	Nombre d'instituteurs (public et privé)	2003	31259				
	Nombre de manuels scolaires édités par INEADE (disponible dans les écoles)	2003	3480336				INEADE
	Nombre de cases préscolaires construites et équipées	2002	367				MEN/ DPRE
	Nombre total des cases préscolaires	2000	1029				
	Nombre de monitrices préscolaires	2001	368				
	Nombre moyen d'enfants de 7 à 12 ans par classe (nombre d'élève par classe)	2002	49,65				
	% Dépenses publiques d'éducation de base (dans dépenses éducation)	2003	0,538				
	Part dépenses publiques alphabétisation / total dépenses publiques éducation	2003	0,002				
	Part dépenses publiques d'éducation dans PIB	2002	0,053				
SANTE	Part des dépenses de santé de base dans des Dépenses publiques de santé	2000	0,248				MSP
	Dépenses pour santé par tête (Fcfa /hbt)	2001	7718				

* ces valeurs sont estimées

DOMAINE	INDICATEURS	REFERENCE		OBJECTIFS			SOURCES
		ANNEE	NIVEAU	2005	2010	2015	
	% de la pop. Rurale disposant d'une maternité rurale (-5km)	2000	51,44%				ASSB
Accès à l'eau potable	Nombre de ménages branchés au réseau SDE	2000	29867				SDE
	Nombre de villages alimentés par un forage avec formation des comites relevants	2000	1389				ASSB
Communication	Nombre de villages annuellement branchés au réseau téléphonique	2000	958				ASSB
Mise en œuvre des plans régionaux	<i>Financement des Plans Régionaux de Gestion de l'Environnement</i>	2001	Non				
	<i>Financement de l'exécution des Plans Régionaux de Gestion de l'Environnement (incluant éléments adresses à la biodiversité) pour l'implémentation de la décentralisation</i>	2001	Non				
	<i>Exécution des Plans Régionaux de Gestion d'Environnement</i>	2001	Non				
	<i>Financement de production et utilisation ponctuelle des cartes sur des conditions sociales, écologiques et démographiques au niveau de tous les dix régions</i>	2001	Non				

* ces valeurs sont estimées